C3

Catalogue 13-603F, N° 2 — Hors série

Système de comptabilité nationale

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
JUN 23 1994
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

2

La dimension de l'économie souterraine au Canada

Études de comptabilité nationale

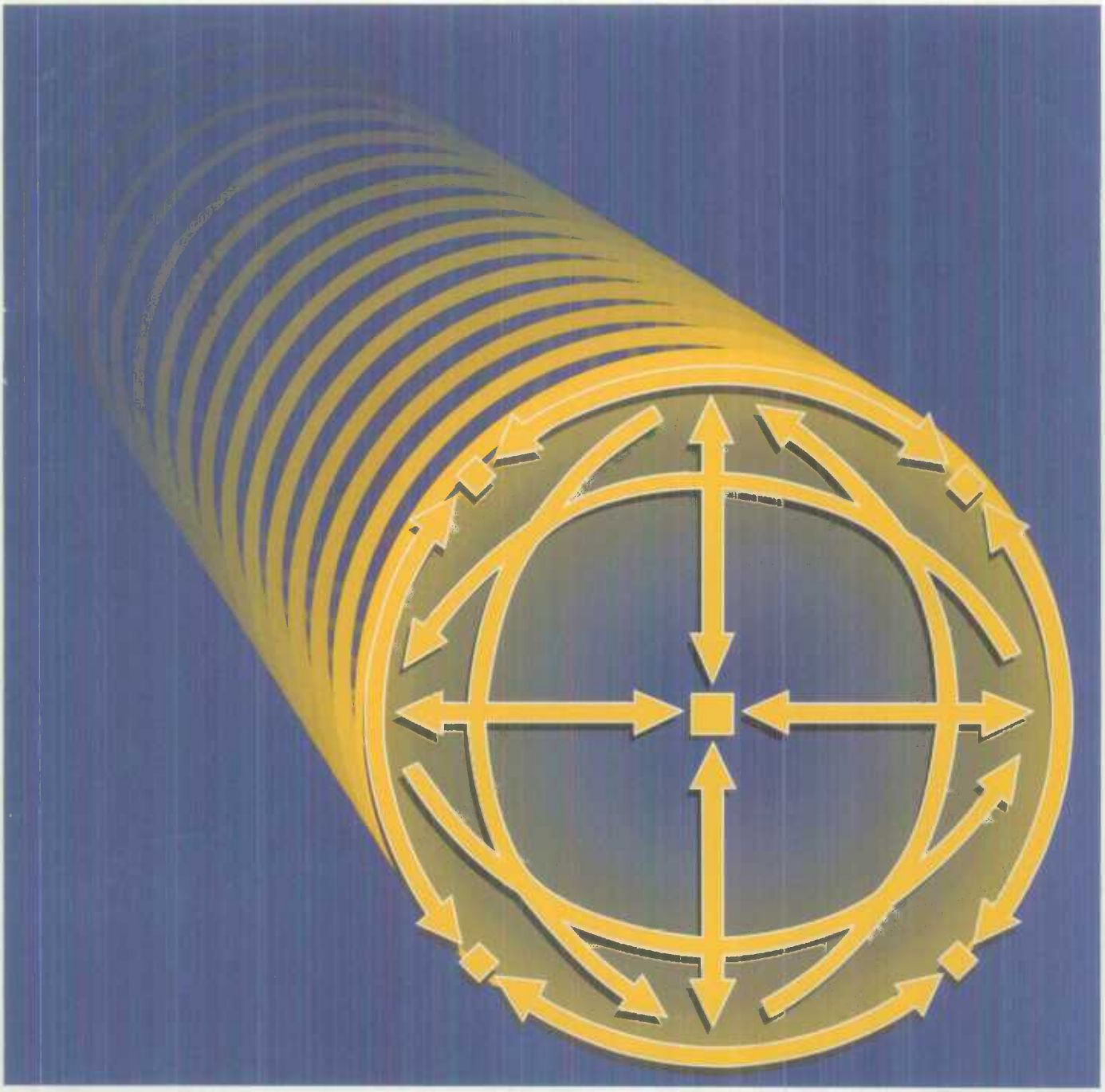

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes . . .

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur disque compact, disquette, imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms et bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à:

Système de comptabilité nationale,
Division des comptes nationaux et de l'environnement,

Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6 (téléphone: 613-951-3640) ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

Halifax	(1-902-426-5331)	Regina	(1-306-780-5405)
Montréal	(1-514-283-5725)	Edmonton	(1-403-495-3027)
Ottawa	(1-613-951-8116)	Calgary	(1-403-292-6717)
Toronto	(1-416-973-6586)	Vancouver	(1-604-666-3691)
Winnipeg	(1-204-983-4020)		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Saskatchewan	1-800-667-7164
Manitoba	1-800-661-7828
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	1-800-563-7828
Colombie-Britannique et Yukon	1-800-663-1551
Appareils de télécommunications pour les malentendants	**1-800-363-7629**
Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis)	**1-800-267-6677**

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Division du marketing, Ventes et Service, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Numéro du télécopieur 1(613)951-1584

Toronto
Carte de crédit seulement (973-8018)

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Statistique Canada
Système de comptabilité nationale
Division des comptes nationaux et de l'environnement

La dimension de l'économie souterraine au Canada

Études de comptabilité nationale

ISSN 1192-0114

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, 1994

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division de la commercialisation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 1994

Prix: Canada: 38 $ l'exemplaire
États-Unis: 46 $US l'exemplaire
Autres pays: 54 $US l'exemplaire

N° 13-603F au catalogue, n° 2

ISBN 0-660-94495-2

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue No. 13-603E, No. 2).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre:

La dimension de l'économie souterraine au Canada

(Études de comptabilité nationale, ISSN 1192-0114)
Publié aussi en anglais sous le titre: The size of the underground economy in Canada.
ISBN 0-660-94495-2
CS13-603F no 2

1. Secteur informel (Économie politique) -- Canada -- Statistiques.
2. Revenu national -- Canada -- Statistiques.
I. Statistique Canada. Direction du système de comptabilité nationale.
II.Statistique Canada. Division des comptes nationaux et de l'environnement.
III. Collection.

HJ2348.7.C3 S5914 1994 336.24'16'0971
C94-988062-0

Note

Les tableaux et les analyses dans cette étude ont été préparés entre mars et mai 1994 et ne traduisent aucune révision statistique après cette date.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" - "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 - 1984.

Table des matières

Page

Introduction 1

I. Les comptes nationaux et l'économie souterraine 2

1. PIB, production illégale et production souterraine 2
2. Transactions non rapportées par rapport à transactions non mesurées 4
3. Comment est calculé le PIB? 6

II. Estimation de la production souterraine potentiellement absente du PIB de 1992 9

1. Importations et exportations de biens et services 9
   - 1.1 Importations 9
   - 1.2 Exportations 10
2. Investissement en construction résidentielle 11
   - 2.1 Construction résidentielle neuve 13
   - 2.2 Améliorations et modifications 15
   - 2.3 Coûts de transfert 18
3. Dépenses personnelle en biens et services 19
   - 3.1 Dissimulation des revenus 20
   - 3.2 Tabac 25
   - 3.3 Boissons alcooliques 26
   - 3.4 Loyer, pension et hébergement 30
   - 3.5 Pourboires 32
   - 3.6 Services professionnels 32
   - 3.7 Aliments 33
   - 3.8 Garde d'enfants 34
   - 3.9 Services domestiques et ménagers 35
   - 3.10 Résumé 36
4. Résultats d'ensemble 37
   - 4.1 Interprétation des résultats et revue des hypothèses 37
   - 4.2 Comparaison avec la précédente étude de Statistique Canada sur l'économie souterraine 39

III. L'économie souterraine dans sa totalité 41

1. La production souterraine mesurée: estimations des comptes nationaux par rapport aux données fiscales 41
   - 1.1 Salaires et traitements 41
   - 1.2 Bénéfices des sociétés 42
   - 1.3 Revenu net des entreprises individuelles 43
   - 1.4 La production souterraine totale, mesurée et non mesurée 44
2. Autres indications de la progression de l'économie souterraine 46
   - 2.1 La divergence statistique 46
   - 2.2 Emploi: l'Enquête sur la population active par rapport à l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail 47
   - 2.3 Résumé 48

Table des matières - suite

Page

IV. La dimension et la croissance de l'économie souterraine, à nouveau 50

1. La production souterraine: une perspective par industrie 50
2. L'économie souterraine en termes d'emploi 52
3. La taille de l'économie souterraine par rapport à la taille du secteur des petites entreprises 54
4. La dépense moyenne par ménage dans l'économie souterraine 57
5. Les résultats de la mesure directe de l'économie souterraine 57

Conclusion. L'économie souterraine et la mesure de la croissance du PIB 59

Annexe I. Pourquoi les transactions souterraines n'ont aucune incidence sur l'estimation de certains agrégats du PIB 60

Annexe II. Sous-évaluation potentielle des dépenses personnelles en raison de transactions souterraines, par catégorie, 1992 62

Références 65

Liste des tableaux

Page

1. Investissement en construction et ventes de bois et de matériaux de construction 12
2. Revenu net des entreprises individuelles en construction: Comptes nationaux par rapport à Revenu Canada 13
3. Dépenses des propriétaires au titre des additions, rénovations et nouvelles installations 17
4. Dissimulation potentielle des revenus par les petites entreprises vendant aux ménages, 1992 23
5. Dissimulation potentielle des revenus exprimée en pourcentage du revenu net 24
6. Cigarettes canadiennes: ventes légales et ventes de contrebande estimées, en volume 26
7. Effet sur le PIB des transactions souterraines reliées au tabac, 1992 et 1993 26
8. Spiritueux: ventes légales et ventes de contrebande estimées, en volume 27
9. Effet sur le PIB des transactions souterraines potentielles reliées à l'alcool, 1992 et 1993 28
10. Sous-estimation potentielle des loyers en raison de locations au noir, 1991 31
11. Sous-estimation potentielle des pourboires en raison de transactions souterraines, 1992 32
12. Dépenses pour la garde d'enfants: Comptes nationaux par rapport à l'EDF, 1992 34
13. Limite supérieure des transactions souterraines potentiellement omises des dépenses personnelles, 1992 36
14. Limite supérieure des transactions souterraines potentiellement omises du PIB en termes de dépenses, 1992 37
15. Estimation antérieure par Statistique Canada de la limite supérieure de l'économie souterraine (1981) 39
16. Salaires et traitements: Comptes nationaux par rapport à Revenu Canada 42
17. Revenu net des entreprises individuelles: Comptes nationaux par rapport à Revenu Canada 44
18. Divergence statistique totale en pourcentage du PIB 46
19. Emploi rémunéré: l'EPA par rapport à l'EERH 47
20. PIB au coût des facteurs par industrie, aux prix de 1986, 1990 à 1992 51
21. Population, population active, emploi et chômage, 1976-1993 54
22. Part des petites entreprises dans le secteur des entreprises privées, 1991 55
23. Répartition en pourcentage du PIB au coût des facteurs par secteur et sous-secteur de l'économie, 1991 56

Le système de comptabilité nationale

Au Canada, les comptes nationaux ont fait l'objet depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale de toute une série de publications portant sur leurs éléments constitutifs. Ils ont connu une telle évolution qu'on peut maintenant les qualifier de "Système de comptabilité nationale". Aux fins d'identification, toutes les publications qui font partie du système (elles contiennent des tableaux statistiques, la description du cadre théorique et l'explication des sources et des méthodes) portent le titre général de "Système de comptabilité nationale".

Le système de comptabilité nationale du Canada se divise en plusieurs catégories de comptes. Les comptes annuels et trimestriels des revenus et des dépenses (paraissant dans les publications dont le numéro de catalogue commence par 13) ont constitué le premier ensemble de statistiques à être connu sous le titre de "Comptes nationaux" (Comptes nationaux, revenus et dépenses). Les données sur la balance canadienne des paiements internationaux (numéro de catalogue commençant par 67) font également partie du système de comptabilité nationale; elles ont même existé avant les comptes des revenus et dépenses.

Une nomenclature beaucoup plus détaillée d'industries et de biens et services figure dans les tableaux d'entrées-sorties du système (numéro de catalogue commençant par 15). Les publications dont le numéro de catalogue commence par 15 comprennent aussi les mesures de l'apport de chaque branche d'activité au total du produit intérieur brut au coût des facteurs ainsi que les mesures de productivité.

L'établissement est l'unité primaire de production industrielle tant dans les tableaux d'entrées-sorties que dans les estimations du produit intérieur brut par activité économique. Les comptes de flux financiers (publications dont le numéro de catalogue commence par 13) mesurent les opérations financières. Les catégories de prêteurs et d'instruments financiers forment les éléments de base de ces statistiques et la personne morale est le point de départ du classement des agents économiques. Les comptes du bilan des actifs et passifs en circulation sont disponibles annuellement.

Le système de comptabilité nationale constitue un ensemble conceptuellement intégré dans lequel les diverses catégories de comptes peuvent être considérées comme des sous-systèmes étroitement liés entre eux. Au stade actuel de développement, on ne peut faire de comparaison directe entre les éléments basés sur l'établissement et ceux qui sont basés sur l'entité juridique que lorsque les données sont groupées dans des catégories très générales. Toutefois, Statistique Canada poursuit ses recherches sur les relations entre l'entreprise, la société et l'établissement. Il sera peut-être possible un jour de reclasser les données établies sur une certaine base (l'établissement par exemple) de manière à les faire correspondre aux données établies sur une autre base (société ou entreprise).

Dans ses grandes lignes, le système de comptabilité nationale du Canada suit de très près la norme internationale exposée dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale (Études méthodologiques, série F, no 2, rév. 3, Bureau de statistique, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, 1970).

La dimension de l'économie souterraine au Canada

par Gylliane Gervais *

Introduction

La dimension et la croissance de 'l'économie souterraine' ont suscité beaucoup d'intérêt au Canada ces dernières années, surtout depuis l'introduction de la Taxe sur les produits et services (TPS) en janvier 1991. Il s'écoule rarement une semaine sans que la presse écrite ou électronique ne rapporte que les transactions souterraines s'élèvent à 10%, 15% ou même 20% du Produit intérieur brut (PIB) ou que le déficit pourrait être éliminé si les impôts étaient perçus sur ces transactions.

Si les chiffres souvent cités au sujet des transactions souterraines ne sont même qu'approximativement exacts, alors le niveau et peut-être la croissance du PIB au Canada sont grandement sous-estimés, au point où l'information communiquée aux décideurs sur la conjoncture économique est déficiente. Notre système statistique, du moins en ce qui touche les statistiques économiques, serait bien inadéquat s'il était incapable de déceler des transactions 'cachées' de cette ampleur.

Statistique Canada a la responsabilité d'estimer le PIB. L'organisme n'a pas intérêt à ignorer les transactions souterraines ou à minimiser les difficultés qu'elles posent pour l'évaluation de la performance de l'économie. L'objectif a toujours été de produire les meilleures estimations possibles. C'est pourquoi, en vertu de la politique établie, les agrégats des comptes nationaux font l'objet de plusieurs révisions et ne sont jamais véritablement 'définitifs'.[1] Ce processus de révision, en soi, est une reconnaissance que les estimations des comptes nationaux ne sont pas parfaitement exactes et que les problèmes de mesure sont nombreux. Les transactions souterraines en sont un parmi d'autres, quoique peut-être le plus difficile à appréhender.

Les statisticiens travaillent avec des chiffres. Dans le cas de 'l'économie souterraine', les chiffres se font rares. Aussi Statistique Canada ne parviendra-t-il sans doute jamais à estimer avec précision combien les transactions souterraines représentent en proportion du PIB. Toutefois, il est possible d'établir si des transactions d'un certain type sont saisies dans le PIB, et à combien pourraient se chiffrer celles échappant à la mesure, s'il en est. C'est essentiellement l'objet de cette étude.

Le plan du travail est le suivant. La première partie définit l'économie souterraine et établit une distinction fondamentale entre transactions 'non mesurées' et 'non rapportées', puis explique comment les transactions peuvent être manquées dans le PIB. Dans la deuxième partie est estimée la limite supérieure des transactions souterraines potentiellement omises du PIB en termes de dépenses en 1992, ou en d'autres termes, de la production souterraine échappant à la mesure. La troisième partie élargit l'analyse à l'économie souterraine en totalité en estimant, toujours en termes de limite supérieure, la production souterraine déjà saisie dans le PIB et examine les indications donnant à croire que l'activité économique souterraine est en hausse ces dernières années. Enfin, la dernière partie aborde de manière générale la question de la dimension de l'économie souterraine et celle de savoir si la sous-estimation du niveau du PIB qui en résulte entraîne aussi une sous-estimation de son taux de croissance.

1. Des révisions historiques ont lieu tous les dix ou douze ans dans les comptes nationaux, lors desquelles toutes les estimations sont sujettes à révision jusqu'au point de départ. Les estimations ayant fait l'objet de quatre révisions annuelles sont communément qualifiées de 'définitives', mais seulement au sens où elles incorporent toute l'information que l'on s'attend de recevoir.

* L'auteur désire remercier Marie Allard-Saulnier, Katharine Kemp, Deborah MacDonald, Mitzi Ross, Jerome Ste Marie, Philip Smith et Deborah Sunter pour leur assisance et leurs conseils.

I. Les comptes nationaux et l'économie souterraine

1. PIB, production illégale et production souterraine

L'économie dite cachée a été décrite au moyen de plusieurs qualificatifs: 'informelle', 'parallèle', 'camouflée', 'non mesurée', 'non recensée', 'non taxée', 'au noir'... dont 'souterraine' est peut-être le plus communément employé.[1] L'expression 'économie souterraine' en est venue aussi à prendre plusieurs sens. Au sens le plus large, elle désigne en général des biens et services vendus sans que soient payés les impôts indirects, et les revenus engendrés sur lesquels les impôts et les cotisations à la sécurité sociale n'ont pas été payés non plus. En ce sens large, 'économie souterraine' est presque synonyme de 'transactions non taxées'. Au sens plus restreint adopté dans cette étude, l'expression renvoie à *la valeur ajoutée (rendement du travail et du capital) qui est omise du PIB en raison de production souterraine, définie comme la production économique légale cachée des autorités afin d'éviter les impôts et de contourner les règlements.*

Afin de mieux comprendre ce qui constitue une production souterraine, il convient de rappeler ce que le Produit intérieur brut est censé mesurer, à savoir la valeur sans double compte de la production économique dans l'économie marchande. Cela dit, certaines activités n'engendrant pas de revenu monétaire sont aussi comptées dans le PIB. En général, une imputation est effectuée lorsqu'un revenu en nature a un proche équivalent monétaire dans l'économie marchande, comme le revenu net de loyer imputé aux propriétaires-occupants. Aucune imputation n'est faite pour le travail bénévole ou le travail ménager. La valeur de ce dernier est estimée par Statistique Canada, mais elle n'entre pas dans le PIB.[2]

Inversement, il existe des transactions donnant lieu à un revenu monétaire mais ne faisant pas partie de la production économique, comme la vente de biens usagés. La valeur de ces biens a été incluse dans le PIB à l'origine, lors de leur production, et la compter à nouveau au moment de leur revente serait un double compte. Ainsi, les ventes privées de véhicules usagés n'entrent pas dans le PIB; dans le cas des ventes commerciales, le seul montant qui y entre est la marge du concessionnaire du côté des dépenses, ce qui se traduit en profit et en salaires du côté des revenus. Des transactions souterraines sont possibles dans les deux cas, mais seule la marge sur les ventes effectuées par les concessionnaires est susceptible d'être manquée dans le PIB.[3]

Les gains en capital sont un autre type de revenu imposable, mais ils sont extérieurs au domaine du PIB car ils ne sont pas engendrés par une production courante. Les gains en capital non déclarés feraient l'objet de l'attention du fisc, mais ils ne font pas partie de la production souterraine. Il existe d'autres exemples: les héritages, le profit de la vente d'un terrain et l'intérêt sur des prêts entre particuliers ne se rapportant pas à une entreprise commerciale.

En principe, le PIB englobe toute la production, sans égard à sa légalité. En pratique, les activités illégales comme la vente de stupéfiants, bien que considérées comme productives au sens économique en ce qu'elles répondent à une demande exprimée sur le marché, sont exclues des statistiques officielles car il n'existe aucune moyen de les mesurer avec un degré de certitude acceptable. Le PIB officiel renvoie donc, en gros, à la production légale. D'autres activités criminelles comme le vol ou l'extorsion constituent un transfert de richesse d'une personne ou d'un groupe à un autre. Elles ne sont pas productives et n'entrent pas du tout dans le PIB.

Quant à savoir si l'exclusion de la production illégale a un effet sur la mesure du PIB, la question est discutable. Les chiffres dont on dispose pour le Canada semblent indiquer que la production illégale s'élève tout au plus à 1% du PIB. Des travaux effectués il y a quelque temps à Statistique Canada suggéraient que la valeur ajoutée engendrée par les ventes de stupéfiants pouvait se chiffrer entre 1,3 milliard$ et 2,7 milliards$, ou entre 0,3% et 0,6% du

1. Voir Seymour Berger, "L'économie non recensée: concepts, méthodes et estimations préliminaires pour le Canada, 1981", ***Revue statistique du Canada***, n° 11-003F au catalogue, avril 1986.

2. Le système canadien de comptabilité nationale (SCN) suit les directives des Nations Unies à l'effet de ne pas inclure la production des ménages dans le PIB. Voir Chris Jackson, "La Valeur du travail ménager au Canada, 1986", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, premier trimestre 1992, et Bill Chandler, "La Valeur du travail ménager au Canada, 1992", *ibid.*, quatrième trimestre 1993.

3. La distinction est importante. Les exemples de transactions souterraines ne sont pas tous pertinents, comme celui de biens usagés vendus par réseau informatisé: ces réseaux ne sont pas souterrains, puisque tous y ont accès, et les ventes de biens usagés par des particuliers n'entrent pas dans le PIB et ne sont pas davantage assujettis à la TPS.

PIB en 1984.[1] Une autre étude (McCracken, 1987) estimait que les ventes de stupéfiants pouvaient atteindre de 2 milliards$ à 3 milliards$ en 1985. À partir d'un taux de toxicomanie de 1% chez la population âgée entre 15 et 65 ans, environ 200 000 personnes, le chiffre qui a été avancé d'un trafic de stupéfiants de 10 milliards$ par an au Canada[2] se traduit par une consommation par toxicomane de 50 000$ par an, sûrement une limite supérieure. Une fois la valeur des importations de drogues déduites de ce total, la valeur ajoutée est bien moindre. Il n'existe pas de statistiques sur la prostitution, mais un calcul basé sur les hypothèses extrêmes d'un demi-million de clients déboursant chacun 5 000$ par an donne 2,5 milliards$, moins de 0,4% du PIB en 1993. Les recherches menées dans d'autres pays industrialisés ont abouti à des résultats analogues.[3] Même si la production illégale avait quelque peu augmenté par rapport au PIB officiel (la production légale), elle ne serait pas encore assez importante pour avoir une incidence quelconque sur la mesure de la croissance économique à court terme.

Classification des activités productives, avec exemples

	Activités légales	Activités illégales
Activité productive marchande	A. Production et vente d'automobiles, logements, repas au restaurant, routes	B. Production et vente marchande de stupéfiants, prostitution, certains types de pornographie
Activité productive non marchande	C. Travail ménager, loyer imputé aux logements occupés par le propriétaire	D. Culture de la marijuana non marchande pour consommation personnelle

La catégorisation des activités entre 'légales' et 'illégales' n'est pas toujours aisée. Aux fins des comptes nationaux, la prostitution est classée parmi les activités illégales et donc exclue du PIB car elle est surtout clandestine, bien qu'elle soit licite (seule la sollicitation à des fins de prostitution est illégale au Canada). Dans la mesure où les transactions souterraines donnent lieu à de l'évasion fiscale, elles constituent de la fraude et sont illégales. Toutefois, dans le contexte, ce dernier terme est en général réservé aux activités en soi illégales. Ainsi, selon cette définition, la contrebande de tabac et d'alcool fait partie de la production souterraine parce que l'importation et la vente de tabac et d'alcool sont normalement des activités licites.

Par rapport au diagramme ci-dessous, le PIB mesure essentiellement la valeur sans double compte de la production dans l'économie *marchande*, légale ou non (tout A et tout B), et ignore la production non marchande. En pratique, le PIB officiel ne saisit pas la production illégale et comprend certaines activités non marchandes (tout A et une petite partie de C).

En termes généraux, l'expression 'économie souterraine' renvoie aux ventes de biens et services sur lesquelles les impôts n'ont pas été acquittés délibérément et aux revenus engendrés qui sont soustraits délibérément au fisc.[4] C'est la portion de l'économie intérieure qui n'est pas observée, par suite des activités cachées d'un certain nombre d'entreprises et de ménages. On estime généralement qu'elle se concentre dans certaines branches où les ventes se font surtout aux ménages (construction, restauration, services personnels et domestiques, commerce de détail...), dans certaines professions (métiers de la construction, mécanique, garde d'enfants) et dans certains types d'entreprises (de petite taille ou non constituées en société, travailleurs autonomes) et qu'elle fait surtout appel à des transactions en espèces. À partir de la classification des activités productives, quatre définitions de l'économie souterraine peuvent être formulées; elles varient selon ce qu'on entend par 'économie totale' et celui qui en est 'l'observateur'.

Diverses définitions de l'économie souterraine

1. Production marchande de biens et services légaux qui échappe à la mesure dans l'estimation officielle du PIB (partie de A).
2. Production marchande de biens et services, légaux ou illégaux, qui échappe à la mesure dans l'estimation officielle du PIB (partie de A + B).
3. Production marchande de biens et services, légaux ou illégaux, qui échappe au fisc (partie de A + B).
4. Production marchande et non marchande de biens et services, légaux ou illégaux, qui échappe à la mesure dans l'estimation officielle du PIB ou en est délibérément exclue (partie de A + B + C + tout D).

1. On a analysé le marché pour l'héroïne, la cocaïne, la marijuana, le hashish et les drogues chimiques, formulant des hypothèses sur le nombre d'usagers, la dose quotidienne par usager et le prix moyen par dose à l'aide de données fournies par la GRC et d'autres sources.
2. Lors d'une conférence récente sur l'économie souterraine parrainée par l'Institut Fraser (Vancouver, 21-22 avril 1994), M. Tim Killam, un officier de la Direction des crimes économiques de la GRC, citait le chiffre de 10 milliards$ comme une approximation de la valeur des ventes de stupéfiants au Canada.
3. Une étude effectuée aux États-Unis pour 1977 chiffrait la valeur ajoutée par les activités criminelles 'productives' (stupéfiants, jeux de hasard et prostitution) à 30 milliards$, ou 1,5% du PIB. En France, la valeur ajoutée par la vente de stupéfiants et la prostitution était estimée pour la même année à 0,1% du PIB. Outre l'incertitude inhérente aux résultats, le grand écart entre les deux pays tient à ce que davantage d'activités sont illégales aux États-Unis, notamment la prostitution et plusieurs types de jeux de hasard. La consommation de stupéfiants était également jugée plus répandue aux États-Unis à l'époque. Voir Blades.
4. Le terme 'délibérément' est important. Un revenu peut être non déclaré ou sous-déclaré pour des motifs légitimes: par erreur, par ignorance, ou simplement parce qu'il se situe sous le seuil d'imposition.

En vertu de la première définition, l'économie souterraine correspond à la production marchande légale qui échappe à la mesure. La deuxième définition élargit la première en y incluant la production marchande illégale. La troisième est identique à la seconde en théorie, mais plus vaste en termes de mesure. Comme on va le démontrer, certaines transactions souterraines sont saisies dans le PIB officiel. C'est pourquoi la production marchande intérieure qui échappe au fisc est plus importante que celle qui échappe à la mesure. Fondamentalement, les trois premières définitions se rapportent toutes à des transactions donnant lieu à de l'évasion fiscale et ne diffèrent que par leur portée. La première correspond, en gros, à ce que mesure le PIB officiel, la seconde, à ce qu'il devrait mesurer en principe, alors que la troisième est plus proche de la définition de l'assiette fiscale, le fisc ne faisant pas davantage de distinction entre revenu légal et illégal.[1] Enfin, une quatrième définition, rarement utilisée, fait entrer dans l'économie souterraine les activités non marchandes, notamment le travail ménager et le bénévolat, qui ne donnent pas lieu à de l'évasion fiscale. Le terme d'économie souterraine ne semble pas très approprié ici, car travail ménager et bénévolat ne sont nullement clandestins.

Lorsque défini comme production marchande non taxée de biens et services légaux, le phénomène de l'économie souterraine est étroitement apparenté à l'évasion fiscale. Il est néanmoins trompeur d'employer les deux expressions de façon interchangeable. Si toute production souterraine (et illégale) suppose de l'évasion fiscale sous une forme ou une autre, l'évasion fiscale ne se limite pas à la production économique intérieure. Les gains en capital, le revenu gagné à l'étranger et les achats outre-frontière non déclarés n'ont rien à voir avec 'l'économie' souterraine.

L'exemple des achats outre-frontière illustre on ne peut mieux la distinction entre économie souterraine et évasion fiscale. Ces achats ne donnent lieu à aucune transaction, aucune activité économique que ce soit au Canada. On ne saurait donc les traiter comme faisant partie de l'économie souterraine, même s'ils peuvent entraîner de l'évasion fiscale. Un autre bon exemple est celui des travailleurs embauchés comme 'entrepreneurs' dans l'industrie de la construction, une pratique permettant aux firmes de construction de ne pas payer les taxes sur la masse salariale et les cotisations à l'assurance-chômage, au Régime de pensions du Canada et aux caisses de santé et sécurité. Les firmes agissant ainsi sont en général légitimes et inscrivent ces dépenses dans leurs livres. Cette pratique constitue certainement de l'évitement fiscal, sinon de l'évasion fiscale, mais elle n'est pas une forme de production souterraine. *Une mesure de la dimension de l'économie souterraine, quelle qu'en soit la définition, n'est pas une mesure globale de l'évasion fiscale* et ne devrait jamais être interprétée comme telle.

Les transactions souterraines sont loin d'être entièrement dissimulées. Il n'existe aucune réelle séparation entre les secteurs parallèle et officiel de l'économie. Le revenu gagné dans l'un sert à acquérir des biens et services vendus dans l'autre, et vice versa; les revenus des deux sont canalisés vers les mêmes institutions financières. Acheteurs et vendeurs, biens et services et moyens d'échange sont les mêmes dans les deux secteurs, même si les transactions en espèces sont plus répandues dans l'un que dans l'autre. L'économie souterraine n'est pas autarcique et ne constitue pas un système économique distinct. Il existe des transactions souterraines et une production souterraine, mais elles sont partie intégrante d'un seul système économique.

2. Transactions non rapportées par rapport à transactions non mesurées

Le Système des comptes nationaux s'intéresse avant tout à la production économique. C'est pourquoi, en ce qui touche les questions de mesure, la préoccupation première est la production souterraine plutôt que les transactions non taxées. Le PIB toutefois, en théorie comme en pratique, entend mesurer non seulement les transactions déclarées ou rapportées,[2] mais la valeur sans double compte de tous les biens et services produits, que les transactions sous-jacentes soient rapportées ou non. En fait, une proportion appréciable de la production souterraine est *de facto* saisie dans le PIB officiel en raison des méthodes et sources de données employées dans son estimation. Le fait qu'un revenu ne soit pas déclaré n'entraîne pas qu'il soit absent du PIB. *Transactions non rapportées, non déclarées ou*

1. En pratique, tout comme les comptables nationaux, les inspecteurs du fisc ont sans doute plus de succès à déceler des transactions au noir mais 'légales' que celles tout à fait illégales et clandestines.

2. Dans cette étude, seul le revenu est qualifié de 'déclaré' ou 'non déclaré' au fisc par celui l'ayant gagné; les autres transactions (paiements, ventes) sont dites 'rapportées' ou 'non rapportées' au fisc, à Statistique Canada ou à d'autres ministères ou agences gouvernementales.

non taxées ne sont pas synonymes de transactions non mesurées.

La méthode d'estimation des loyers résidentiels dans les comptes nationaux servira à la démonstration. Si la méthode reposait sur les loyers bruts figurant dans les déclarations d'impôt, le PIB pourrait être sous-estimé car les propriétaires peuvent ne déclarer qu'une partie des loyers reçus, ou rien du tout. Les loyers bruts inscrits dans le PIB, toutefois, sont calculés en multipliant le stock de logements loués par le loyer moyen versé par les locataires, lequel est basé sur un échantillon d'environ 20 000 répondants à l'Enquête sur la population active (EPA).[1] La mesure du revenu de loyers dans les comptes nationaux est indépendante du revenu déclaré au titre des loyers. Même si tous les propriétaires trichaient dans leur déclaration de revenu, la valeur des loyers bruts inscrite dans le PIB serait néanmoins assez exacte.[2]

Les logements sont plus faciles à compter que le revenu. Ils sont dénombrés lors du recensement, et le nombre de logements mis en chantier et complétés est compilé chaque mois. Comme toute statistique, le loyer moyen n'est pas parfaitement exact, mais un répondant n'a aucune bonne raison de rapporter à l'EPA un loyer mensuel plus bas que celui versé. Le loyer est une dépense pour lui, et non un revenu qu'il pourrait vouloir dissimuler. Un répondant louant un logement au noir, à un loyer sans doute inférieur à la moyenne, et craignant pour une raison ou une autre que faire mention d'un loyer peu élevé puisse avoir des conséquences fâcheuses peut rapporter un loyer plus haut ou, plus vraisemblablement, refuser de prendre part à l'enquête.

Les locations au noir peuvent cependant entraîner une sous-estimation du stock de logements, qui se traduirait par une sous-estimation des loyers. Dans les villes où la location est rare et chère, des appartements peuvent être loués au noir, dans un sous-sol ou à l'étage d'une maison, parfois en infraction au règlement de zonage; certains de ceux-ci peuvent échapper au recensement. De même, les conversions d'un logement unique en duplex peuvent être manquées entre les recensements. Même si les dépenses pour la modification des logements existants étaient correctement saisies, les additions au stock sous forme de conversions pourraient néanmoins être trop basses car certains propriétaires vont cacher une conversion.[3]

Bien qu'il n'y ait aucune tentative de compter la production illégale dans le PIB officiel, elle n'en est peut-être pas pour autant entièrement absente. Une partie des revenus illicites de la vente de stupéfiants par exemple pourrait être canalisée vers des entreprises légitimes par le biais de la falsification des états financiers ('blanchiment de l'argent') et ainsi se retrouver dans le PIB. La plupart des transactions illégales ne seront toutefois pas détectées par un système statistique n'ayant pas été mis en place au départ pour les saisir.

La situation n'est pas aussi claire dans le cas des transactions souterraines. D'une part, elles touchent des activités que le système statistique est censé être en mesure de saisir. En outre, le fournisseur ayant la responsabilité de percevoir les taxes de vente et de payer les impôts sur le revenu afférents, l'acheteur n'a rien à cacher.[4] Enfin, il existe plusieurs méthodes pour comptabiliser l'activité économique. D'autre part, dans la mesure où l'estimation du PIB et d'autres agrégats des comptes nationaux fait appel à des statistiques fiscales et des données administratives susceptibles d'être sous-rapportées, certaines transactions souterraines échapperont à la mesure et le PIB sera sous-estimé, en dépit de tous les recoupements et contre-vérifications mis en place. En cela, certaines transactions souterraines ressemblent aux transactions illégales: elles peuvent passer entièrement inaperçues.

En résumé, du point de vue de la comptabilité nationale, les seules transactions souterraines qui doivent être mesurées dans le PIB sont celles visant la production économique marchande, légale ou illégale. Parmi ces transactions, certaines sont déjà

1. La taille de l'échantillon de l'EPA mensuelle est présentement de 58 000 ménages, soit environ 110 000 personnes. Comme les ménages locataires représentent environ 35% du total, environ 20 000 ménages répondent aux questions sur le loyer.

2. Les loyers imputés aux propriétaires-occupants sont aussi calculés comme le produit du stock et d'une 'valeur locative', basée sur le loyer moyen rapporté par les locataires; les propriétaires ne sauraient fausser la valeur locative équivalente qu'ils attribuent à leur propre logement car cette information ne leur est pas demandée.

3. L'effet de ces conversions sur le dénombrement des logements serait atténué par les conversions en sens inverse, d'un duplex en maison individuelle par exemple, dont l'estimation provient de la même source et pourrait aussi être inexacte. La question de la sous-estimation des loyers est discutée à fond dans la partie II, section 3.4.

4. Il ne s'agit pas seulement d'un argument rhétorique. Dans un sondage récent de la maison Gallup (29 novembre 1993), 33% des répondants admettaient avoir payé un bien ou un service en espèces pour éviter de payer les taxes de vente lors des douze derniers mois. Les résultats, basés sur 1 004 entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon stratifié de la population adulte, sont jugés exacts avec une marge de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

L'économie souterraine

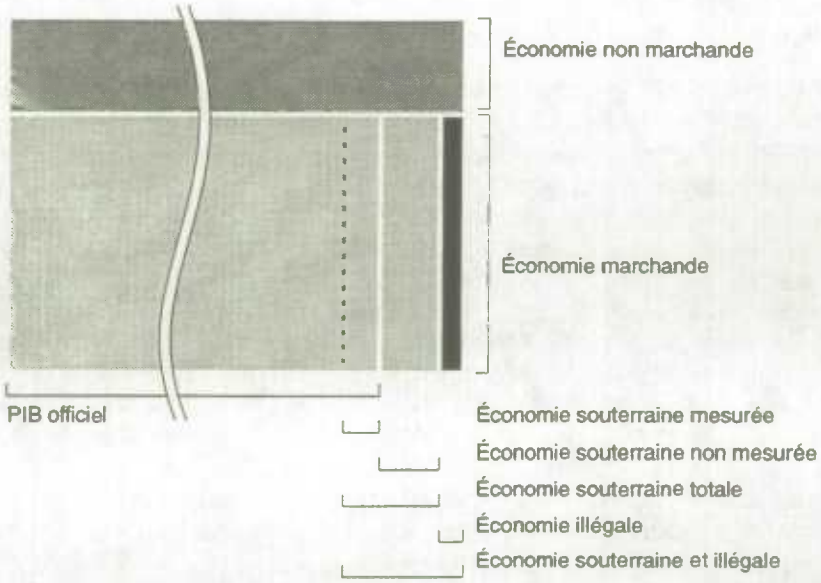

saisies dans le PIB officiel et d'autres sont 'manquantes'. Cette étude traite surtout des transactions qui échappent à la mesure dans le PIB, et non de celles qui échappent au fisc (qui sont soit manquantes, soit saisies dans le PIB). On y laisse aussi de côté les transactions illégales, tout comme elles sont exclues du PIB officiel. L'analyse est donc centrée sur la première définition donnée plus haut.[1] Les relations entre les différents secteurs de l'économie, marchande, non marchande, légale, illégale, sont illustrées dans le diagramme ci-dessous. Avant de déterminer combien il pourrait manquer au PIB en raison de la production souterraine, il est utile de rappeler brièvement comment le PIB est calculé.

3. Comment est calculé le PIB?

La valeur de la production dans l'économie est mesurée de trois façons, qui en principe donnent toutes le même résultat. La première, connue comme l'approche de la *somme des revenus*, consiste à faire la somme des revenus engendrés dans le processus de la production, soit les salaires et le profit sous diverses formes (bénéfices des sociétés, revenu net des entreprises individuelles et revenus de placements des particuliers et des administrations). Les revenus sous forme de *transferts* ne sont pas comptés dans la production. Cette mesure du PIB en termes de revenus peut être exprimée au coût des facteurs ou aux prix du marché, selon qu'elle comprend ou non l'agrégat 'impôts indirects moins subventions'.

Autrement, le PIB est égal à la somme des ventes aux utilisateurs finals, à savoir aux ménages, aux administrations, aux entreprises pour leur compte de capital, et à l'exportation. Les importations doivent être retranchées de cette somme car elles sont implicitement comprises dans les ventes finales, mais ne font cependant pas partie de la production intérieure. Les ventes d'une firme à une autre (production intermédiaire) sont également omises pour éviter un double compte, car la production intermédiaire est comprise dans la production vendue aux utilisateurs finals. Cette approche par la *somme des dépenses* donne aussi une mesure sans double compte de la production, exprimée aux prix du marché. Le PIB en termes de dépenses peut aussi être exprimé au coût des facteurs en soustrayant en bloc l'agrégat des impôts indirects moins subventions qui entre explicitement dans le PIB en termes de revenus, ou en déduisant les impôts et les subventions applicables à chaque bien ou service entrant dans les ventes finales, estimés au moyen de techniques d'entrées-sorties.[2]

1. En fait, l'étude prend en considération les trois premières définitions de l'économie souterraine: la valeur des transactions souterraines déjà saisies dans le PIB est calculée approximativement plus loin, dans la partie III, et l'information dont on dispose sur la taille de la production illégale par rapport au PIB a été présentée ci-haut.

2. Voir Philip Smith, "La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la demande finale", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1990.

Enfin, le PIB peut être mesuré en prenant la valeur brute de la production dans chaque firme ou branche d'activité, et en soustrayant la portion des coûts de production constitués d'achats d'autres firmes ou branches, y compris les importations, pour obtenir la valeur nette ajoutée dans la production. La soustraction doit être effectuée, sinon une partie de la production sera comptée deux fois ou plus. Cette méthode est connue comme la *somme des valeurs ajoutées nettes*. Elle s'avère très utile lorsque l'objectif est de mesurer la production de branches ou industries individuelles et leur contribution au PIB, car la somme de la valeur ajoutée dans toutes les branches est égale au PIB au coût des facteurs. Le PIB par industrie est calculé par cette approche. Il est seulement exprimé au coût des facteurs, car impôts indirects et subventions ne font pas partie de la valeur ajoutée par les firmes ou branches dans le processus de production.

Les deux premières méthodes, celles de la somme des revenus et de la somme des dépenses, sont employées dans les comptes des revenus et dépenses. La méthode de la valeur ajoutée, à partir des branches d'activité, est la pierre angulaire des comptes d'entrées-sorties quoique ce système permette de calculer les trois mesures du PIB. Au départ, les diverses estimations du PIB, pour l'essentiel, sont calculées séparément l'une de l'autre. Il se présente toujours des écarts entre elles, par suite d'erreurs, de lacunes dans les données de base, de techniques d'estimation imparfaites, etc. Ces écarts sont examinés, des ajustements et corrections sont apportés et les estimations sont rapprochées jusqu'à ce qu'elles soient dites 'réconciliées', au sens où l'écart entre elles est jugé acceptable.

Ce rapprochement est partie intégrante du processus plus général de révision des comptes nationaux. Il a lieu chaque trimestre entre les estimations du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses, après quoi la divergence qui subsiste est divisée en deux, la moitié étant retranchée de l'estimation la plus élevée, et l'autre, ajoutée à la plus basse. Après un délai de deux ans, une fois l'an, les estimations du PIB calculées dans les comptes des revenus et dépenses sont à nouveau 'réconciliées', cette fois avec celles produites dans les comptes d'entrées-sorties.

Les comptes d'entrées-sorties sont un système en équilibre qui repose sur deux identités fondamentales, l'une entre l'offre et la demande pour un bien ou service, et l'autre, entre les entrées et les sorties de la production d'une branche d'activité. Ce double équilibre de l'offre et de la demande de tous les biens et services et des entrées et sorties de toutes les industries constitue une vérification intrinsèque des estimations et assure ainsi que les estimations du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses sont non seulement rapprochées, mais virtuelle-ment égales.[1] Ceci empêche d'inscrire, par exemple, une somme de 4 milliards$ en frais de garde d'enfants du côté 'dépense' du PIB, et de seulement 3 milliards$ au même titre du côté 'revenu', sous forme de salaires et de revenu net des entreprises individuelles, une situation qui peut survenir lorsque le PIB en termes de revenus et celui en termes de dépenses sont calculés séparément et que les revenus sont davantage susceptibles d'être sous-rapportés que les dépenses.

On a observé que la mesure du revenu a tendance à être plus basse que celle de la dépense dans le PIB. Les comptes nationaux du Canada en sont un exemple, puisque c'est le cas pour 56 des 67 années d'estimation. L'explication qui vient d'abord à l'esprit est que l'estimation du PIB en termes de revenus repose souvent sur des statistiques fiscales qui tendent à être sous-évaluées. Si tel est le cas, alors l'ampleur de la divergence statistique entre les deux côtés du PIB pourrait être indicative de la taille de l'économie souterraine.

Malheureusement, une telle approche révèle peu de choses quant à la dimension de l'économie souterraine au Canada car les estimations du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses ont toujours été rapprochées et n'ont jamais été tout à fait indépendantes. Certes, elles divergent le plus souvent dans la même direction, mais cette divergence est assez faible: la divergence statistique totale, en moyenne, est inférieure à la moitié d'un pour cent du PIB depuis 1961. En outre, lorsque la mesure du revenu est supérieure à celle de la dépense, ce qui est le cas pour 48 des 188 trimestres depuis 1947, le phénomène reste sans explication.[2] Cela dit, même si le niveau de la divergence statistique n'est pas en soi tellement révélateur, un accroissement sensible de cette divergence comme celui observé dans le PIB du Canada depuis 1991 peut néanmoins indiquer une progression de l'économie souterraine. Aussi cette question est-elle abordée directement dans la troisième partie de l'étude.

1. La divergence statistique qui subsiste même après le rapprochement entre le PIB en termes de revenus et celui en termes de dépenses dans les comptes des revenus et dépenses n'a pas d'équivalent dans les comptes d'entrées-sorties: dans ces derniers, les deux estimations du PIB sont identiques.

2. La mesure du revenu dépassait celle de la dépense de 4 milliards$ en 1988, et de 400 millions$ en 1989.

Pour résumer, l'opération qui consiste à rapprocher les diverses estimations du PIB dans le SCN s'effectue en deux étapes. D'abord, le PIB en termes de revenus et celui en termes de dépenses sont rapprochés chaque trimestre dans les comptes des revenus et dépenses. Après cette étape, les estimations sont plus proches, mais encore largement indépendantes; il peut subsister, et il subsiste, des déséquilibres entre elles. Dans un deuxième temps, les estimations du PIB calculées dans les comptes des revenus et dépenses et dans les comptes d'entrées-sorties sont révisées et rapprochées encore davantage, et amenées en équilibre. À date, ce rapprochement approfondi, qui donne les estimations les plus fiables, a été effectué jusqu'à 1990.

La méthode d'estimation du PIB au Canada, conjuguée au processus qui lui est inhérent de révision et de rapprochement entre trois estimations, entraîne une double conséquence pour la mesure de la production souterraine. Premièrement, le fait que la divergence statistique soit si faible en pourcentage du PIB n'est pas une indication qu'il existe peu de production souterraine, mais il prouve hors de tout doute que la majeure partie de l'omission qui en résulte dans le PIB doit échapper à la mesure dans les trois estimations à la fois, autrement le déséquilibre serait décelé. Deuxièmement, la production souterraine est encore plus difficile à saisir dans la période la plus récente, lorsque les estimations reposent encore sur une information incomplète et n'ont pas encore fait l'objet d'un rapprochement approfondi.

Dans le SCN, si la mesure de la production brute d'une branche d'activité est correcte, c'est-à-dire qu'elle englobe à la fois la production légale et la production souterraine, le PIB total ne sera pas affecté en dépit de l'existence de transactions souterraines dans cette branche. La location des logements en est un exemple. Même si aucun propriétaire ne déclarait de revenu de loyer, brut ou net, les loyers bruts versés (la production brute de la branche de la location) seraient toujours évalués à 21 milliards$, et le revenu net de ces loyers, à 1,4 milliard$ dans le PIB de 1992, car les transactions souterraines sont sans effet sur les estimations. Si la production brute d'une industrie est sous-estimée (par suite de transactions souterraines ou pour toute autre raison), le PIB sera sous-estimé si une partie de cette production est écoulée au niveau de la demande finale (dépenses personnelles, dépenses publiques courantes, investissement et exportations). Si, au contraire, la production de cette industrie est vendue en entier au niveau de la demande intermédiaire, c'est-à-dire à des entreprises, la production brute de l'économie sera sous-évaluée, mais pas le PIB.

Pour donner un exemple concret, lorsque la production de la branche des barbiers et des salons de coiffure est sous-évaluée de 100 millions$, le PIB, ou valeur ajoutée, de cette branche ainsi que les dépenses personnelles pour la coiffure sont sous-évalués aussi, peut-être pas de 100 millions$, mais de la majeure partie de ce montant. En revanche, lorsque la production brute des associations d'entreprises, entièrement achetée par d'autres entreprises, est sous-évaluée de 100 millions$, le PIB, ou valeur ajoutée, de cette branche est sous-évalué au plus de 100 millions$. Mais les dépenses intermédiaires des autres entreprises sont sous-évaluées, et la valeur ajoutée qui leur est attribuée est surévaluée, du même montant. Dans ce cas-ci, les 100 millions$ manquants dans une branche sont entièrement contrebalancés par la surévaluation de la valeur ajoutée de toutes les autres branches ayant acheté les services de cette branche. Le PIB est inchangé. Seule la production brute de l'économie est sous-évaluée.

La sous-estimation de la production en raison de transactions souterraines pourrait s'avérer un problème plus aigu dans le cas des branches productrices de services, dont la couverture statistique n'est pas aussi complète et où les transactions sont également plus aisées à dissimuler. Les recettes probablement le plus sous-rapportées (mais pas nécessairement sous-estimées) sont celles des petites entreprises oeuvrant dans la construction, le commerce de détail, l'hébergement, la restauration, le loisir et la récréation, ainsi que les services personnels et domestiques. Le problème ne touche pas les branches réglementées, celles du secteur public et celles où prédominent les grandes entreprises, à savoir: services publics, santé, éducation, communications, finances, assurances et affaires immobilières, et la plupart des branches des transports.

II. Estimation de la production souterraine potentiellement absente du PIB de 1992

Jusqu'ici, nous avons défini la production souterraine et expliqué la distinction entre transactions non rapportées et non mesurées. Dans cette section, nous allons estimer la valeur de la production économique légale qui échappe à la mesure dans l'estimation officielle du PIB parce que dissimulée en vue d'éviter les impôts. L'analyse tient compte des domaines de l'économie les plus exposés aux activités souterraines, et de ceux les moins biens estimés dans les comptes nationaux. Le but poursuivi est de déterminer une limite supérieure de la taille de l'économie souterraine. Tout comme la mesure du PIB lui-même, la question peut être abordée sous les angles du revenu, de la dépense et de la valeur ajoutée. Une analyse centrée sur les revenus échappant à la mesure est semée d'embûches parce que le revenu d'entreprise (profit, revenu net des entreprises individuelles) est à toutes fins utiles un résidu, tant dans la comptabilité nationale que dans celle des entreprises. L'examen de la demande finale, en revanche, présente un double avantage: les estimations de la demande finale, subdivisées en centaines de catégories, sont beaucoup plus détaillées et sont exprimées à la fois en volume et en valeur. C'est pourquoi l'activité économique souterraine peut être mieux appréhendée en termes de dépenses.[1]

Dans le PIB en termes de dépenses, seuls l'investissement en construction résidentielle et les dépenses personnelles en biens et services risquent d'être passablement sous-estimés en raison de transactions souterraines. Les importations et les exportations pourraient aussi être touchées de manière marginale, et seront abordées en premier lieu. Les autres agrégats du PIB, dépenses publiques, investissement des entreprises en usines et matériel et en stocks, ne se prêtent pas à des transactions souterraines.[2]

1. L'estimation faite par Berger de la limite supérieure de la production non recensée en 1981 avait été calculée des deux côtés. Mais la nature et la portée des transactions souterraines ont changé depuis (la contrebande de tabac était sans importance par exemple). Le système statistique a aussi évolué. D'autres données sont disponibles et une révision historique des comptes nationaux a permis d'améliorer grandement les méthodes d'estimation. Aussi croit-on que l'adoption de la même approche pour 1991 ou 1992 n'aurait pas donné de résultats significatifs.

1. Importations et exportations de biens et services

1.1 Importations

Les importations de biens sont sous-évaluées, au minimum de la valeur de l'alcool et du tabac entrant au pays en contrebande. Mais cette sous-estimation, en soi, n'a pas nécessairement d'incidence sur le PIB. Les importations n'entrent pas dans le PIB. Parce qu'elles ne font pas partie de la production intérieure, elles sont déduites du PIB sur le côté des dépenses:

"Les importations sont omises du PIB... Elles entrent dans les achats finals à la fois directement, sous forme de produits finis achetés de l'étranger, et indirectement, sous forme d'intrants intermédiaires dans le processus de production... Chacun des cinq agrégats des dépenses, soit consommation des particuliers, dépenses publiques courantes, investissement des administrations, investissement des entreprises et exportations, contient à la fois une part d'importation et une part de production intérieure. Il n'est pas possible d'extraire le contenu d'exportation de chaque catégorie de dépense séparément, car les biens et services importés entrent dans les ventes finales à la fois directement et indirectement. Par conséquent, on soustrait la totalité des importations en une seule opération." (***Guide des comptes des revenus et dépenses***, p. 40.)

Cela ne signifie pas que l'omission de la valeur des biens entrant en contrebande est sans effet sur le PIB, mais plutôt que cette valeur même n'est pas absente du PIB. Prenons l'exemple des cigarettes pour illustrer l'incidence de la contrebande sur le PIB. La plupart des cigarettes entrant en contrebande ont été manufacturées au pays. Elles ont été exportées légalement et ont été comptées dans les exportations: rien ne manque dans le PIB du Canada à ce chapitre. Toutefois, la valeur des cigarettes de contrebande sur le marché noir est omise des dépenses personnelles, et leur valeur à l'importation est omise des importations. Comme les dépenses personnelles entrent dans le PIB avec un signe positif, et les importations, avec un signe négatif, ce qui échappe au PIB en raison de la contrebande, c'est l'écart entre la valeur sur le marché noir et la valeur à l'importation, autrement dit, la marge ou le profit de tous les contrebandiers et vendeurs.

2. Voir l'annexe I pour une explication.

Pour 1992, Statistique Canada estime présentement les ventes de tabac de contrebande aux consommateurs à 1 057 millions$, les importations en contrebande à 619 millions$ et la réduction des stocks de contrebande à 15 millions$, pour un effet positif net sur le PIB de 423 millions$, équivalant à 0,06% du PIB. Les chiffres sont les suivants pour 1993: ventes aux consommateurs, 1 868 millions$, importations, 1 095 millions$, réduction des stocks de contrebande, 26 millions$, et PIB, 747 millions$, soit une hausse de 75% en un an, mais encore seulement 0,1% du PIB.[1]

La contrebande d'alcool existe depuis longtemps et il y a des indices à l'effet qu'elle a récemment augmenté, stimulée peut-être par celle des cigarettes. La Régie des alcools de l'Ontario (RAO) soutient que l'importation illégale de spiritueux lui a coûté 500 millions$ en ventes perdues en 1993. Ces importations sont évaluées aux prix légaux (comprenant les taxes et la marge de la RAO), et non aux prix plus bas du marché noir auxquels elles seraient évaluées dans le PIB. Les prix au marché noir se situant en moyenne à 60% de ceux de la RAO, les importations illégales de spiritueux se seraient chiffrées à environ 300 millions$ en Ontario. Si la contrebande était aussi répandue ailleurs au pays, le chiffre pour l'ensemble du Canada serait d'environ 800 millions$ en 1993. La valeur à l'importation de cet alcool de contrebande serait beaucoup moindre, de 40% à 60% de sa valeur au marché noir. L'effet net sur le PIB serait égal à la marge des contrebandiers et des détaillants en rapport avec ces ventes.[2]

Les bijoux précieux sont aussi assujettis à un droit d'accise particulier en sus de la TPS et de la taxe de vente provinciale et se dissimulent aisément, d'où leur attrait pour les contrebandiers. Mais les dépenses sur les bijoux inscrites dans le PIB ne représentent que 10% des dépenses saisies pour l'alcool et le tabac ensemble. Le marché des bijoux de contrebande est donc beaucoup plus restreint. Comme les importations illégales de tabac et d'alcool pourraient atteindre 1 milliard$ au maximum en 1992, il est difficile d'imaginer que les importations puissent dépasser 100 millions$. L'Association canadienne de la bijouterie soutient que les transactions souterraines dans ce domaine auraient pu atteindre 700 millions$ en 1993.[3] Il s'agirait en partie d'importations cachées de pierres en vrac et de bijoux précieux. On peut affirmer sans crainte que les autres biens pouvant être importés légalement n'entrent pas beaucoup au pays par voie de contrebande car ils ne sont pas assujettis à des impôts indirects aussi élevés que les spiritueux, le tabac et les bijoux.

Une estimation trop basse des achats outre-frontière, déclarés ou non, se traduirait aussi par une sous-estimation des importations, mais contrairement à la contrebande, pas par une sous-estimation du PIB du Canada.[4] Les achats faits à l'étranger en vue d'une consommation personnelle (et non à des fins de revente) n'engendrent aucun bénéfice au Canada qui doive être compté dans notre PIB. Leur effet sur les importations est entièrement annulé par leur effet sur les dépenses personnelles. Quel que soit le total des achats effectués outre-frontière, le même montant serait inscrit dans les dépenses personnelles avec un signe positif, et dans les importations avec un signe négatif, ce qui ne change pas le PIB.

Ceci ne signifie pas pour autant qu'il n'y pas d'évasion fiscale sur des achats outre-frontière. Il y en a, et le fait a été reconnu explicitement par les comptes nationaux lorsque les importations et les dépenses personnelles ont été augmentées pour 1990 et 1991 afin de tenir compte d'achats non déclarés comme l'essence, ce dont fait état l'article cité. Ce qu'il importe de retenir, c'est que la sous-estimation des achats outre-frontière n'engendre pas de sous-estimation du PIB et peut être laissée de côté ici. La sous-évaluation des importations d'invisibles peut aussi ignorée. Le fait d'ajouter des importations d'invisibles 'manquantes' soit laisserait le PIB inchangé, soit le réduirait (si les services importés manquant à la rubrique 'importations' se retrouvaient ailleurs dans la demande finale).

1.2 Exportations

Les exportations de marchandises peuvent être sous-estimées en cas de contrebande ou de sous-évaluation des transactions déclarées. Mais il existe peu de biens ou services pour lesquels des transactions souterraines reliées aux exportations sont évidentes ou soupçonnées, et aucun exemple ne vient à l'esprit d'un produit canadien exporté par voie de contrebande sur une grande échelle. Des

1. Voir la section 3.2 pour une explication et les tableaux 6 et 7 pour les estimations en volume et en valeur.

2. Régie des alcools de l'Ontario, "The Impact of Smuggling and Illegal Manufacturing of Beverage Alcohol", présentation devant le Comité permanent sur les finances et les affaires économiques de l'Assemblée législative de l'Ontario, 18 novembre 1993. Voir la section 3.3 pour le calcul de l'effet net sur le PIB de toutes les transactions souterraines reliées à l'alcool.

3. Globe and Mail, 25 novembre 1993.

4. Voir Katherine Kemp, "Les achats outre-frontière - Tendances et problèmes de mesure", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1992.

exportations illégales possibles sont celles d'oiseaux rares dont la capture est interdite, de poisson et d'armes, mais un tel commerce serait statistiquement négligeable. Le Canada n'est pas un grand producteur d'armement et les stocks de poisson n'ont jamais été aussi bas. Des ventes illégales d'uranium ou de plutonium pourraient rapporter des milliards, mais la production et les exportations en sont très strictement contrôlées. Nos exportations de marchandises vers les États-Unis, environ 70% du total, sont évaluées au moyen des documents d'importation des douanes américaines, dans lesquels nos exportations sont peu susceptibles d'être sous-évaluées, au contraire.[1]

Les entreprises n'ont véritablement aucun intérêt à cacher des exportations. Il y a rarement des droits de douane à l'exportation (sauf exceptions notables pour les cigarettes, tout récemment, et le pétrole, entre 1973 et 1985). Quant aux droits de douane à l'importation payés par l'acheteur dans le pays de destination, ils ont été soit abolis, soit fortement abaissés sur la plupart des marchandises ces dernières années. Environ 90% des exportations canadiennes sont constituées de véhicules et pièces, pétrole brut, gaz naturel, bois d'oeuvre, pâte et papier, minerais, métaux et alliages, etc. Il s'agit de commerce tout à fait régulier, souvent effectué à des prix internationaux. Si le 10% restant des exportations était sous-évalué d'une façon ou l'autre de 5%, et il s'agit là de pure spéculation étant donné l'absence de preuves, le montant en cause serait de 800 millions$ en 1992. Le pourcentage de 5% supposerait une sous-évaluation moyenne beaucoup plus grande si selon toute vraisemblance seule une faible proportion des exportateurs s'adonne à la fraude.

Le commerce d'invisibles englobe cinq catégories: voyages, transport, services aux entreprises, opérations des administrations et autres services (surtout dépenses des étudiants étrangers). Seuls les services aux entreprises, rapportant environ 40% des recettes, peuvent être sous-estimés par suite de transactions souterraines sous forme de non déclaration ou de sous-évaluation. Mais au sein de cette grande catégorie, de grandes entreprises bien établies, souvent réglementées, et ne s'adonnant pas à la production souterraine, occupent presque tout le marché. Ainsi, en 1992, environ 70% de ces recettes provenaient de services tels assurances, transport aérien, outillage, location d'équipement, informatique, courtage, raffinage de l'or, communications ainsi que brevets et redevances. Une sous-évaluation du reste de l'ordre de 10%, un pourcentage plus élevé que pour les exportations de marchandises traduisant le fait que les recettes d'invisibles se dissimulent plus aisément, se chiffrerait tout au plus à 300 millions$. Ce montant, ajouté à la sous-estimation potentielle de 800 millions$ pour les exportations de marchandises, donnerait au total 1,1 milliard$, moins de 0,2% du PIB en 1992. Il s'agit vraisemblablement d'une limite supérieure, car même les indications à caractère anecdotique sont inexistantes dans ce cas-ci.

La pratique du prix de cession interne, par laquelle biens et services sont évalués au-dessous ou au-dessus de leur juste valeur marchande dans les transactions entre firmes apparentées ou entre divers établissements d'une même compagnie, pourrait entraîner une sous-évaluation ou une surévaluation des exportations et des importations. Une compagnie mère peut sous-évaluer ses exportations de marchandises à une filiale dans un autre pays et surévaluer à la place ses exportations d'invisibles, afin d'éviter des droits de douane dans le pays de la filiale, ce qui est sans effet sur le PIB. En soi cependant, la pratique du prix de cession interne est légale et ne constitue pas un cas de production souterraine.

2. Investissement en construction résidentielle

L'exemple peut-être le plus souvent mentionné en rapport avec l'économie souterraine, outre la contrebande de tabac, est celui des travailleurs de la construction employés au noir par des ménages. Ces travailleurs peuvent aussi être embauchés au noir par des entrepreneurs. La construction de nouveaux logements, la rénovation domiciliaire ('améliorations et modifications' dans les comptes nationaux) ainsi que les travaux mineurs d'entretien et de réparation sont considérés comme les principaux domaines où se produisent des transactions souterraines.

Une mise au point s'impose au départ. Les dépenses de réparation et d'entretien effectuées par les propriétaires louant ou occupant leur logement sont traitées en dépenses intermédiaires, et non en investissement, dans les comptes nationaux. Elles sont déduites des loyers bruts pour en arriver au revenu net de loyers. Toute sous-estimation des dépenses de réparation des propriétaires se traduit par une surestimation du revenu net de loyers, laissant le PIB inchangé. Seules les transactions

1. Et inversement: la valeur des exportations américaines au Canada est estimée à partir de documents d'importation des douanes canadiennes, ce qui a justement pour effet de minimiser la sous-évaluation du commerce des deux pays.

Tableau 1. Investissement en construction résidentielle et ventes de bois et de matériaux de construction[1]

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
	millions de dollars							
1. Logements individuels	7 153	9 827	13 264	13 542	15 507	13 410	10 206	11 115
2. Logements attenants et en rangée	835	987	1 479	1 680	1 831	2 010	1 933	2 532
3. Appartements	2 138	2 846	4 294	4 432	4 771	4 619	3 104	3 173
4. Construction résidentielle par les administrations	16	17	15	29	19	13	13	15
5. Travaux exécutés par les entreprises (1 + 2 + 3 - 4)	10 110	13 643	19 022	19 625	22 090	20 026	15 230	16 805
6. Chalets	594	522	693	718	935	908	638	622
7. Conversions	142	135	162	167	148	126	124	103
8. Maisons mobiles	190	189	223	239	146	135	102	116
9. Coûts supplémentaires	617	854	1 387	1 601	1 734	1 828	1 574	1 707
10. Construction neuve par les entreprises (5 + 6 + 7 + 8 + 9)	11 553	15 343	21 487	22 350	25 053	23 023	17 668	19 353
11. Améliorations et modifications	9 320	9 824	11 099	12 463	13 528	13 022	11 225	11 528
12. **Total, construction résidentielle par les entreprises[2] (10 + 11)**	**20 973**	**25 167**	**32 586**	**34 813**	**38 581**	**36 045**	**28 893**	**30 881**
13. Ventes, marchands de bois et de matériaux de construction	13 385	15 700	18 667	19 867	19 251	17 628	15 692	17 622
14. Dont, exportations (estimées)	1 673	1 963	2 333	2 483	2 406	2 204	1 962	2 490
15. Dont, ventes intérieures (13 - 14)	11 712	13 737	16 334	17 384	16 845	15 424	13 730	15 132
16. Ratio, ventes intérieures, marchands de bois et matériaux de construction à la construction résidentielle (15 / 12)	0,558	0,546	0,501	0,499	0,437	0,428	0,475	0,490
17. Ratio, intrants matériels à l'output, construction résidentielle[3]	0,610	0,587	0,589	0,575	0,564	0,558	n/d	n/d
18. Ratio, intrants de services à l'output, const. résidentielle[3]	0,080	0,084	0,082	0,085	0,083	0,087	n/d	n/d
19. Ratio, valeur ajoutée à l'output, construction résidentielle[3]	0,310	0,329	0,329	0,340	0,353	0,355	n/d	n/d

n/d: Non disponible
Note 1: Toutes les estimations sans la TPS. Les taxes de vente provinciales ne peuvent pas toutes être enlevées.
Note 2: Exclut les coûts de transfert reliés à la revente des logements.
Note 3: Calculé à partir des tableaux d'entrées-sorties.
Source: Comptes nationaux

souterraines reliées à l'investissement en construction résidentielle (englobant 'construction neuve', 'améliorations et modifications' et 'coûts de transfert', les deux dernières catégories visant les logements existants) peuvent donc faire problème ici.

Une façon d'établir la validité des estimations des comptes nationaux pour la construction résidentielle (construction neuve et rénovation domiciliaire) consiste à les comparer aux ventes des marchands de bois et de matériaux de construction (en guise d'approximation de la consommation totale de bois et de matériaux de construction). Le ratio de l'un à l'autre, à la ligne 16 du tableau 1, donne une approximation du contenu en matériaux de la construction résidentielle.[1] Les ratios semblables calculés avec les données d'entrées-sorties sur l'offre et la demande, montrés ici pour les intrants matériels (ligne 17), les intrants de services (ligne 18) et la valeur ajoutée (ligne 19) dans la construction résidentielle, ne fluctuent pas autant. Ces ratios ont été calculés à date jusqu'à 1990.

Les ventes de bois et de matériaux de construction étant bien saisies par le système statistique, un ratio des matériaux à l'output plausible signifie que la mesure de l'output est également plausible. Cela dit, plusieurs facteurs contribuent à la hausse du contenu en matériaux observée en 1991 et 1992. D'abord et avant tout, les marges de profit se contractent en période de récession. L'industrie de la construction est particulièrement sensible au cycle économique et les constructeurs doivent réduire leur marge ou risquer la faillite. Les mises en chantier ont chuté de 15,7% en 1990, d'encore 14,0% en 1991, et ont augmenté en 1992, mais de 7,7% seulement. En outre, en période de chômage élevé et de faible hausse ou même de baisse des revenus comme ces

1. Tous les matériaux de construction ne sont pas achetés chez des marchands de bois (armoires de cuisine achetées directement du fabricant par exemple), et ces derniers vendent des matériaux employés aussi bien en construction non résidentielle et dans les travaux de réparation qu'en construction résidentielle.

Tableau 2. Revenu net des entreprises individuelles en construction: Comptes nationaux par rapport à Revenu Canada

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
	millions de dollars							
1. Comptes nationaux	2 494	2 821	3 272	3 512	3 775	3 657	3 530	3 695
2. Revenu Canada	980	1 139	1 328	1 500	1 614	1 561	1 222	n/d
3. Écart, 1 - 2	1 514	1 682	1 944	2 012	2 161	2 096	2 308	-

n/d: Non disponible

Sources: ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-201 au catalogue, Tableau 32, et Revenu Canada, ***Statistiques fiscales***, Tableau 9.

dernières années, les propriétaires ont dans l'ensemble moins d'argent à consacrer aux rénovations et davantage de temps pour faire des travaux eux-mêmes. Enfin, une hausse du contenu en matériaux peut signaler que les transactions souterraines sont en progression: les ventes de matériaux de construction sont bien mesurées, mais les coûts de main-d'oeuvre et de contrat pourraient être 'manqués' de plus en plus. Toutes autres choses étant égales, un ratio plus élevé suggère qu'une partie de l'output échappe à la mesure.

D'après le seul ratio des ventes intérieures des marchands de bois et de matériaux de construction à l'output (ligne 16), il n'est pas possible de déterminer de manière concluante si l'activité souterraine est en progression dans la construction, mais les ratios en hausse observés en 1991 et 1992 en sont peut-être justement une indication. Cela dit, le niveau même des ratios calculés pour la construction avec les tableaux d'entrées-sorties (lignes 17, 18 et 19) et leur stabilité dans le temps confirment que les estimations des comptes nationaux pour la construction résidentielle sont assez justes et que l'output ne pourrait échapper que marginalement à la mesure.

Les ratios des intrants matériels à l'output seraient beaucoup plus élevés si toutes les transactions souterraines dans la construction échappaient à la mesure dans le PIB. De même, si les estimations des comptes nationaux se détérioraient en raison de la hausse des transactions souterraines dans la construction depuis 1991, le ratio approximatif (ligne 16) aurait non seulement augmenté, il dépasserait son niveau des dernières années. Dans les deux cas, ceci supposerait une fonction de production irréaliste. Si un ratio approximatif en hausse en 1991 résulte uniquement de l'accroissement des transactions souterraines, alors un ratio en baisse en 1989 et 1990 traduit aussi un recul marqué des transactions souterraines lors de ces deux années, ce qui est très peu probable.

La mesure de l'investissement en construction résidentielle est assez fiable en dépit des activités souterraines car elle est pour l'essentiel indépendante des recettes déclarées ou rapportées par les entreprises et les travailleurs autonomes dans l'industrie. Par conséquent, la plupart des transactions occultes dans la construction sont déjà saisies dans le PIB. En fait, les estimations des dépenses pour la rénovation domiciliaire ont été complètement refaites lors de la dernière révision historique des comptes nationaux en 1986 expressément pour tenir compte de la sous-couverture et de la sous-déclaration. Les estimations des comptes nationaux pour le revenu net des entreprises individuelles en construction sont maintenant beaucoup plus hautes que les montants correspondants déclarés à Revenu Canada. À toutes fins utiles, l'écart entre les deux (tableau 2), de 2,1 milliards$ en 1990 et 2,3 milliards$ en 1991, résulte d'une imputation pour le revenu net dissimulé.

La possibilité que des transactions souterraines dans la construction échappent encore à la mesure ne peut toutefois pas être écartée. Afin de pouvoir les chiffrer de manière plausible, il faut rappeler comment sont établies les estimations des comptes nationaux dans ce domaine.

2.1 Construction résidentielle neuve

L'estimation de la valeur de la construction neuve combine le nombre de mises en chantier, la valeur moyenne des permis de bâtir et des coefficients de mise en place. Ces derniers mesurent, par mois, par province et par type de logement (logements individuels, logements attenants, maisons en rangée et appartements), le volume de travail exécuté habituellement au cours de chaque période de construction. Dans le cas d'un logement individuel, environ 50% du travail de construction est normalement effectué au premier trimestre, 40% au second, et le reste, au cours du troisième trimestre suivant la mise en chantier. On calcule la valeur du travail exécuté au cours d'une période donnée en multipliant ces coefficients par la valeur des mises en

chantier (elle-même le produit du nombre de mises en chantier et de la valeur moyenne des permis de bâtir) au cours de cette période et des précédentes, puis en faisant la somme. La valeur des travaux de conversion (d'un type de logement à l'autre) et de la construction de chalets fait appel aux permis de bâtir, et celle des maisons mobiles, aux livraisons des fabricants. On ajoute enfin séparément une estimation des autres coûts reliés à la construction (frais de notaire, d'architecte, d'hypothèque, taxe d'aménagement imposée par les municipalités et TPS), qui n'entrent pas dans la valeur des permis de bâtir.

Les statistiques sur les mises en chantier proviennent de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et sont jugées fiables. Il est difficile de construire un logement sans obtenir de permis. Outre l'enquête mensuelle sur les permis de bâtir menée par Statistique Canada, couvrant les municipalités où réside 95% de la population, la SCHL a accès aux dossiers des municipalités et des entreprises d'électricité et possède sa propre information, provenant des acheteurs obtenant des hypothèques garanties par elle. La SCHL vérifie quand débute réellement le travail autorisé sur le permis de bâtir et tient compte des mises en chantier là où aucun permis n'est requis et des cas où les travaux débutent avant l'émission du permis. Un petit nombre de mises en chantier est probablement oublié, mais pas en raison d'activités souterraines.

En revanche, les valeurs rapportées sur les permis de bâtir pourraient être sous-évaluées. Les constructeurs ont un double intérêt à sous-évaluer les coûts de construction: en vue de faciliter la dissimulation de revenu (provenant du travail exécuté en dehors du contrat initial par exemple), et pour épargner sur le coût du permis lui-même, en général proportionnel au coût de construction, excluant les frais généraux et le profit. Mais les municipalités ont l'intérêt opposé et n'émettront pas de permis de bâtir pour une maison dont la valeur est anormalement basse.[1] Le prix des maisons neuves sur le marché est aussi clairement affiché, et constitue une bonne indication de leur coût de construction. Les permis de bâtir municipaux sont donc en quelque sorte déjà 'ajustés' pour sous-évaluation. Les constructeurs peuvent sous-évaluer un logement à la marge, peut-être de 10% ou 15% tout au plus.

En outre, Statistique Canada apporte un autre ajustement à la hausse aux valeurs moyennes des permis de bâtir pour tenir compte de la marge des constructeurs, de la sous-évaluation et des coûts matériels omis, comme l'aménagement paysager. Ces facteurs d'ajustement varient par type de logement et par province. Ils sont au-dessus de la moyenne pour le Québec où la valeur des permis de bâtir est plus aisément sous-évaluée. En 1992, pour l'ensemble du Canada, ils étaient de 9% pour les logements individuels, de 10% pour les logements attenants et de 19% pour les maisons en rangée et les appartements.

Malgré ces ajustements, la valeur des permis de bâtir pourrait encore être sous-estimée par suite de sous-évaluation à la marge ou de l'omission d'une partie du travail donné à contrat après l'émission du permis. Tout au plus, la sous-estimation pourrait atteindre 10% pour les logements individuels (1 112 millions$ en 1992), 5% pour les logements attenants et les maisons en rangée (127 millions$), 5% pour les appartements (159 millions$), et 10% pour les maisons mobiles (12 millions$), qui peuvent aussi faire l'objet de travaux en sus du contrat initial. L'hypothèse d'une plus grande sous-évaluation moyenne pour les maisons individuelles tient simplement compte de ce qu'elles sont sujettes à de plus grandes variations de valeur et que la plupart des maisons chères ou bâties sur commande entrent dans cette catégorie. Elle n'est pas en contradiction avec le fait que la marge de profit moyenne (indiquée par le facteur d'ajustement) puisse être plus faible pour les logements individuels que pour les maisons en rangée et les appartements.

Dans le cas d'un constructeur qui bâtit une maison pour lui-même et la 'revend' par la suite, permettant à l'acheteur d'éviter le paiement d'une partie de la TPS, cette construction est correctement saisie dans le PIB. La TPS pleinement applicable est supposée avoir été acquittée et ajoutée à l'estimation. L'évasion fiscale entraîne ici une surévaluation temporaire du PIB aux prix du marché en termes de dépenses, équilibrée du côté des revenus par une hausse de la divergence statistique. Aucune production n'est omise du PIB. (À long terme, la TPS inscrite du côté dépense du PIB est forcée d'égaler la TPS perçue, inscrite du côté des revenus, et le déséquilibre disparaît).

La valeur inscrite dans le PIB pour la construction de chalets en 1992 est de 622 millions$. Ce montant est

1. En général, à l'extérieur du Québec, les municipalités prennent à charge l'aménagement du terrain, qu'elles défraient avec le permis de bâtir, dont le coût peut s'élever à plusieurs milliers de dollars. Au Québec, le constructeur s'en charge directement et le coût du permis de bâtir est fixe, parfois aussi bas que 100$, et l'intérêt de payer le permis moins cher n'existe pas. En revanche, la sous-évaluation des coûts de construction en vue de dissimuler un revenu pourrait s'en trouver facilitée, les municipalités n'ayant pas un intérêt aussi immédiat à l'empêcher.

déjà ajusté pour sous-couverture et sous-estimation car l'information tirée des enquêtes est jugée inadéquate. L'accroissement du stock a été estimée à 9 000 chalets pour 1992 en fonction de la proportion des ménages possédant une résidence secondaire, alors que moins de 2 000 permis de bâtir ont été émis pour des chalets la même année.[1] La valeur moyenne rapportée sur les permis de bâtir est également gonflée, beaucoup plus que pour les logements neufs (jusqu'à un coût moyen de 69 000$ excluant le terrain en 1992). Les ajustements substantiels à la hausse dans le nombre et la valeur moyenne des chalets neufs ne sont pas apportés précisément en raison des transactions souterraines ici, mais suffisent néanmoins probablement pour en tenir compte. Un autre ajustement à la hausse de 25% pour saisir ce qui pourrait encore échapper à la mesure ajouterait 156 millions$ et doit être considéré comme une limite supérieure. Cela supposerait plus de 11 000 chalets mis en chantier, ou un coût moyen de 86 000$ par chalet excluant le terrain, des chiffres tous deux pratiquement irréalistes.

La sous-estimation pourrait être beaucoup plus forte pour les conversions d'un type de logement à un autre (d'un seul logement à deux ou inversement, et 'hivernisation' des chalets par exemple). Les municipalités n'ont pas une bonne base de comparaison pour juger les coûts de construction rapportés: peu de permis de ce genre sont émis, et les travaux sont beaucoup moins standardisés que pour les maisons neuves. Par contre, plusieurs municipalités emploient des inspecteurs qui voient dans certains cas à ce que les travaux soient conformes aux normes en vigueur et procèdent à leur évaluation, de sorte que ceux qui demandent un permis peuvent sous-évaluer les coûts, mais encore une fois, seulement jusqu'à un certain point. La difficulté est qu'il n'existe aucune façon d'estimer les travaux effectués sans permis. Contrairement aux logements neufs, les conversions peuvent être cachées. Ce qui fait défaut ici, c'est une mesure de volume fiable comme le nombre de mises en chantier.

Un total de 3 500 permis ont été émis pour des conversions en 1992, avec une valeur moyenne de 29 000$.[2] Un ratio de deux conversions cachées pour une rapportée est concevable. Bien qu'on ne puisse faire appel à aucune autre statistique, la conversion occulte typique, soit l'addition d'un appartement, en est sans doute une où le coût moyen des travaux est plus bas car elle est de moindre envergure que la conversion de deux logements en un seul. Il est plus difficile de cacher une conversion d'envergure aux inspecteurs municipaux. Si tel est le cas, un ajustement hypothétique de 200% traduit en fait un ratio des conversions occultes à celles rapportées supérieur à deux pour un, et peut être considéré comme une limite supérieure. Cela représenterait un autre 206 millions$ en 1992.

Certains coûts supplémentaires ne donnent pas lieu à des transactions souterraines (TPS, taxes d'aménagement du terrain, frais d'hypothèque et d'assurance). Les autres coûts à ce chapitre (essentiellement frais de notaire, d'architecte et d'arpentage), sont surtout encourus pour les logements neufs et ne font probablement pas l'objet de beaucoup de transactions souterraines. Ils sont calculés comme un pourcentage de la valeur des travaux exécutés et par conséquent pourraient être sous-estimés dans la même proportion, environ 10%, ou de 111 millions$ en 1992.

Pour récapituler, les transactions souterraines reliées à la construction résidentielle qui pourraient potentiellement échapper à la mesure dans le PIB officiel pourraient atteindre au maximum 1 883 millions$ en 1992, répartis comme suit:

	millions$
Logements individuels	1 112
Logements attenants et maisons en rangée	127
Appartements	159
Maisons mobiles	12
Chalets	156
Conversions	206
Coûts supplémentaires	111
Total	1 883

2.2 Améliorations et modifications

L'estimation des dépenses en 'améliorations et modifications' aux logements existants repose sur deux sources: l'enquête annuelle sur les dépenses de réparation et de rénovation effectuées par les propriétaires (EDRRP)[3] et des statistiques sur les

1. Selon l'Enquête sur les dépenses des familles (n° 62-555 au catalogue, abrégé 'EDF'), quelque 653 000 ménages, ou 6,4% du total, possédaient une résidence secondaire en 1992. Ce nombre englobe les chalets hivernisés et les résidences possédées à l'étranger, qui n'entrent pas dans le stock estimatif de 570 000 chalets en 1992.

2. Ce coût peut sembler élevé pour la conversion du sous-sol ou d'un étage en appartement. Mais les conversions d'envergure de deux logements en un seul, également comprises ici, sont vraisemblablement beaucoup plus chères.

3. Voir ***Dépenses sur les réparations et rénovations effectuées par les propriétaires de logement au Canada, 1992***, n° 62-201 au catalogue.

permis de bâtir. Les propriétaires-occupants effectuent plus de 80% de ce type de dépense, ceux qui louent leur logement, plus de 10%, et le reste est imputable aux propriétaires de chalets et aux locataires.

L'EDRRP, avec un échantillon de 25 000 ménages en 1992, est la source d'information sur les dépenses des propriétaires-occupants et donne, croit-on, des résultats non biaisés: a) l'enquête est confidentielle; b) on ne demande pas au propriétaire le nom de l'entrepreneur ou bien s'il a payé les taxes afférentes à la transaction; c) la personne responsable du paiement de ces taxes est l'entrepreneur, non le propriétaire. Certains répondants pourraient encore cacher les dépenses faites 'au noir', mais d'autres pourraient les gonfler du montant des taxes qu'ils auraient dû payer.[1] D'autres encore peuvent sous-évaluer leurs dépenses, même les transactions 'formelles', croyant que le fait de les rapporter entraîne une hausse de leurs impôts fonciers. Ceux qui sont réticents refuseront toutefois simplement de prendre part à l'enquête, auquel cas la dépense moyenne des répondants leur sera imputée, puisqu'il n'y a aucune raison de croire que leur propre dépense soit sensiblement différente de celle des répondants. Un biais à la baisse dans les résultats en raison de transactions souterraines est possible, mais probablement faible.

On demande aux propriétaires-occupants de rapporter séparément le coût des matériaux achetés (matériaux de construction, fournaise, piscine hors-terre) et le coût des travaux à contrat, comprenant à la fois matériaux et main-d'oeuvre. Dans le cas des appareils intégrés et du tapis mur-à-mur, le coût des biens eux-mêmes peut être rapporté sous 'matériaux' et le coût d'installation sous 'travail à contrat', ou le coût total peut figurer sous 'travail à contrat'. Pour 1992, l'enquête a enregistré 3 232 millions$ comme dépenses en matériaux, et 7 188 millions$ en travaux à contrat, pour un total de 10 420 millions$.[2] C'est le travail à contrat qui est susceptible d'être sous-rapporté ou nullement rapporté s'il a été réalisé au noir. Il pourrait, à la limite, être sous-estimé de 20%. Ceci représenterait un autre 1 438 millions$, ou environ 14% de l'estimation des dépenses de rénovation des propriétaires-occupants en 1992.

L'hypothèse d'une sous-estimation de 20% n'est pas purement conjecturale. Une sous-estimation de 10% est jugée une limite supérieure plausible dans la construction de logements neufs, et est également plausible pour les travaux de rénovation à contrat. Toutefois, l'introduction de la TPS, conjuguée à la récession, a pu inciter davantage de propriétaires à faire exécuter des travaux au noir. La proportion des ménages rapportant avoir fait faire des travaux à contrat a chuté de 10% en 1991 (de 20,8% à 18,7% comme le montre le tableau 3). Si cette baisse traduisait une progression de l'activité souterraine, alors la limite supérieure de 10% devient trop basse et devrait logiquement être révisée à environ 20%.

Ce pourcentage peut ne pas sembler très élevé. Il faut cependant se rappeler que le montant rapporté en travail à contrat est en partie dépensé en matériaux de construction. La sous-évaluation implicite de la valeur ajoutée (salaires et profit) dans le travail à contrat est donc supérieure à 20% en vertu de cette hypothèse, et ce pourcentage est appliqué au montant rapporté par les propriétaires-occupants, et non par les entrepreneurs. En outre, les résultats de l'enquête semblent très plausibles à première vue: le total de 10 420 millions$ en 1992 représente presque 1 600$ par propriétaire-occupant, ou 4 460$ en moyenne pour les 35,5% de propriétaires rapportant une dépense quelconque. Les propriétaires ne font pas des améliorations majeures à tous les ans. Les montants comptabilisés dans le PIB sous cette rubrique correspondent à cinq fois la valeur des permis de bâtir émis pour des rénovations.[3] Cet écart en lui-même ne traduit pas seulement des transactions souterraines, car plusieurs améliorations n'exigent pas de permis (remplacer la fournaise ou installer du tapis mur-à-mur par exemple). Il suggère toutefois que les propriétaires sont moins réticents à répondre à l'EDRRP qu'à demander un permis de bâtir et confère de la crédibilité aux résultats de l'enquête.

Il existe une autre façon d'envisager les résultats. Supposons que les travaux à contrat au noir ne sont

1. C'est ce qui se produit pour les dépenses sur le tabac rapportées à l'EDF de 1992. Voir la section 3.6.

2. Les résultats de l'EDRRP de 1992 ont été diffusés en décembre 1993 et seront incorporés dans le PIB en juin 1994. La définition des rénovations dans le PIB est plus vaste que dans l'enquête: elle englobe 'additions, rénovations et nouvelles installations' comme dans l'enquête, ainsi que 'remplacement d'équipement' et 'remplacement complet de la toiture'. Les chiffres cités dans le texte comme dépense totale et moyenne sont donc supérieurs à ceux figurant au tableau 3, tirés directement de l'enquête à la rubrique 'additions, rénovations et nouvelles installations'.

3. De plus, la relation entre les deux est remarquablement stable, même si les chiffres proviennent de deux enquêtes indépendantes, l'EDRRP annuelle et l'enquête mensuelle sur les permis de bâtir.

	1988	1989	1990	1991	1992
			millions$		
Permis de rénovation	1 911	2 137	2 208	1 997	2 021
Rénovations des propriétaires-occupants	10 477	11 370	10 861	9 753	10 420

Tableau 3. Dépenses des propriétaires au titre des additions, rénovations et nouvelles installations

	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1. Achat de matériaux (millions$)	2 775	2 754	3 140	2 831	2 620	2 810
2. Travaux à contrat (millions$)	4 480	4 819	634	6 132	5 257	5 620
3. Dépenses totales (millions$)	7 255	7 573	9 484	8 963	7 877	8 430
4. Achat de matériaux / dépenses totales, en %	38,2	36,4	33,1	31,6	33,3	33,3
5. % des ménages rapportant achats de matériaux[1]	27,2	26,8	26,9	24,3	23,8	23,8
6. % des ménages rapportant travaux à contrat[1]	21,0	20,8	21,4	20,8	18,7	18,0
7. % des ménages rapportant une dépense quelconque[1]	40,0	39,1	40,3	38,5	35,9	35,5

Note 1: Les pourcentages aux lignes 5 et 6 ne s'additionnent pas à ceux de la ligne 7 car certains ménages rapportent à la fois des dépenses pour des matériaux et des travaux à contrat.

Source: ***Dépenses sur les réparations et rénovations effectuées par les propriétaires de logement au Canada***, n° 62-201 au catalogue, tableau 1.

pas rapportés du tout, et que les achats de matériaux, effectués légalement, sont tous rapportés et sont liés à des travaux au noir. Comme les achats de matériaux se chiffrent à 3,2 milliards$ (incluant TPS et taxe de vente provinciale) ou à environ 2,8 milliards$ sans les taxes, et que le rapport entre valeur ajoutée et contenu en matériaux est proche de 50/50, la valeur maximale des travaux au noir serait d'environ 2,8 milliards$. Or selon l'enquête sur l'emploi du temps, 183 millions d'heures ont été consacrées à la rénovation de la maison et du garage en 1992, travail effectué presque uniquement par des propriétaires-occupants.[1] À 10$ l'heure, ce travail vaut 1,8 milliard$, et à 15$ l'heure, 2,7 milliards$. Le temps consacré aux travaux de rénovation, estimé au moyen d'une enquête tout à fait indépendante, est compatible avec le montant rapporté dans l'EDRRP en achats directs de matériaux, sans les taxes. En d'autres termes, si les propriétaires-occupants achetaient les matériaux pour les travaux au noir ainsi que pour leurs propres travaux de rénovation, les achats de matériaux rapportés seraient beaucoup plus élevés. L'hypothèse d'une valeur de 2,8 milliards$ de travaux à contrat non rapportés est trop élevée car elle n'est pas cohérente avec le montant rapporté en achats de matériaux.

Le fait que les travaux à contrat effectués au noir puissent être en hausse n'entraîne pas nécessairement que les montants rapportés à l'enquête soient de plus en plus sous-évalués. Si tel était le cas, il est permis de penser que la proportion de propriétaires-occupants rapportant des achats de matériaux ou le ratio de ces achats aux dépenses totales seraient en hausse, mais ils ne le sont pas, comme on le voit au tableau 3. Le déclin général de la proportion de propriétaires-occupants rapportant une dépense quelconque coïncide avec la récession et au coût relativement plus élevé des rénovations depuis l'introduction de la TPS. Les dépenses de rénovation sont pour une bonne part discrétionnaires et peuvent être retardées. Mais supposons, comme précédemment, que cette baisse ne peut être tenue pour vraie et révèle en fait une non-déclaration en hausse imputable à la progression de l'activité souterraine. On s'attendrait alors à ce que 40% des ménages, environ la même proportion qu'en 1987, 1988 et 1989, fasse un dépense quelconque, au lieu de 35,5%. Les dépenses totales de ces 296 000 ménages additionnels, de 4 460$ en moyenne, totaliseraient 1 320 millions$ en 1992. La somme de 1 438 millions$ estimée ci-haut apparaît donc bel et bien comme une limite supérieure.

Les estimations des dépenses de rénovation par les propriétaires de chalets sont basées sur l'EDF et projetées sur les permis de bâtir pour les autres années. Le montant rapporté dans l'EDF de 1992 à ce chapitre (à incorporer dans le PIB) est de 777 millions$. Comme l'EDRRP et l'EDF sont des enquêtes-ménages semblables, le biais à la baisse dans les résultats, s'il en est, devrait aussi être semblable. Donc, en vertu des mêmes hypothèses que ci-dessus (sous-évaluation de 20% de la même part des travaux à contrat dans les dépenses totales), la sous-estimation se chiffrerait au plus à 104 millions$.

Dans le cas des dépenses de rénovation dans les logements loués (encourues par propriétaires et locataires), il existe un problème de mesure vu l'absence d'information, mais qui n'est pas relié en soi à de l'activité souterraine. Un repère a été établi il y a

1. Ceci donne environ 30 heures par an par propriétaire, ou 90 heures par an par propriétaire ayant rapporté une dépense de rénovation quelconque. Près d'un milliard d'heures ont été consacrées aux réparations à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Voir ***Diffusion initiale de données de l'Enquête sociale générale de 1992 sur l'emploi du temps***, document non catalogué.

nombre d'années à partir d'une enquête américaine et des tableaux d'entrées-sorties et a été projeté depuis sur la valeur des permis de bâtir pour les appartements. D'un côté, certains propriétaires vont éviter d'obtenir un permis ou sous-évaluer les coûts pour ne pas avoir à payer des impôts fonciers plus élevés. De l'autre, les rénovations substantielles dans de grands immeubles d'appartements peuvent difficilement être exécutées sans permis. Ces dépenses sont aussi déductibles d'impôt et servent à justifier des hausses de loyer. Enfin, certaines améliorations comme le remplacement des appareils ménagers n'exigent pas de permis; elles seront automatiquement saisies dans le PIB, peut-être comme dépenses courantes au lieu de dépenses en capital. Aux fins de la démonstration, un ajustement à la hausse de 10% sera considéré ici comme une limite supérieure, ce qui représenterait 153 millions$ en 1992.

Les transactions souterraines reliées à la rénovation domiciliaire échappant peut-être à la mesure dans le PIB officiel pourraient donc atteindre 1 695 millions$ en 1992: logements occupés par les propriétaires, 1 438 millions$, chalets, 104 millions$ et logements loués, 153 millions$. Ce montant, combiné aux transactions pouvant échapper à la mesure dans la construction neuve (1 883 millions$), hausserait de 3,6 milliards$, ou de 11,6% l'estimation de 30,9 milliards$ publiée pour l'investissement en construction résidentielle excluant TPS et coûts de transfert (tableau 1, ligne 12) pour la porter à 34,5 milliards$.

Les achats de matériaux de construction étant bien saisis et leur estimation n'étant pas affectée par l'activité souterraine, ce niveau hypothétique de 34,5 milliards$ ferait passer de 49,0% à 43,9% le ratio des matériaux de construction à l'output en 1992, un faible ratio approximatif en termes historiques, beaucoup plus bas qu'entre 1985 et 1988, période où les transactions souterraines n'étaient pas censées être aussi répandues. Un tel résultat indiquerait que la fonction de production dans la construction a changé de façon sensible, que salaires et profits constituent maintenant une plus large part des coûts qu'au milieu des années quatre-vingt. Comme le changement technologique n'est que graduel et que l'économie traverse de surcroît une période récessionniste, la chose est peu probable.

Si les 3,6 milliards$ pouvant échapper à la mesure correspondent en entier à de la valeur ajoutée (c'est-à-dire consistent uniquement en salaires et profits, une hypothèse très plausible), la valeur ajoutée non mesurée dans la construction résidentielle représenterait 40% de la valeur ajoutée comptabilisée de 9,0 milliards$ (1,5% du PIB au coût des facteurs en dollars courants).[1] La valeur ajoutée non déclarée dans la construction résidentielle se chiffrerait à 5,9 milliards$ (3,6 milliards$ non mesurés, et 2,3 milliards$ mesurés, si l'on prend le chiffre de 1991 figurant au tableau 2 comme approximation pour 1992) et atteindrait 47% de la vraie valeur ajoutée de 12,6 milliards$ (9,0$ plus 3,6$). Ces chiffres doivent donc être considérés comme une limite supérieure.

2.3 Coûts de transfert

Il reste une dernière composante de l'investissement en construction résidentielle, soit les coûts de transfert reliés à la revente des logements, tels TPS, droits de mutation et commissions immobilières. Seules ces dernières, comptant pour plus de 80% du total, peuvent faire problème ici, puisque les autres éléments sont des impôts indirects.

Il serait difficile pour des agents immobiliers de toucher des commissions 'sous la table' à l'insu de l'agence qui les emploie ou pour les grandes agences de dissimuler des transactions ou de sous-évaluer des commissions. Cette industrie est auto-réglementée et surveillée par les gouvernements provinciaux par le biais de l'enregistrement des titres de propriété. Par surcroît, le nombre et la valeur des propriétés vendues sont l'aune du succès dans l'immobilier. Les agents immobiliers ont tendance à se vanter de leur chiffre d'affaires plutôt qu'à le minimiser. Quelques firmes et agents peuvent néanmoins omettre de déclarer une partie de leur revenu au fisc.

Quoi qu'il en soit, les commissions ne sont pas estimées avec des données fiscales dans les comptes nationaux. Elles sont calculées avec des statistiques fournies par l'Association canadienne de l'immeuble, en appliquant un taux de commission moyen aux ventes rapportées. En l'absence d'information directe sur les commissions réellement perçues, et parce qu'on ignore l'ampleur de la pratique d'offrir des escomptes, les estimations pourraient bien être trop hautes. En fait, les montant estimés sont en général plus élevés que les revenus de commission rapportés par les agences et courtiers en immeuble et les sociétés de fiducie. La mesure des commissions immobilières n'est pas sans poser de problèmes, mais aucun qui soit lié à la présence de transactions souterraines dans ce domaine. Il est

1. Voir Partie IV, section 1, et tableau 20.

peu probable que les commissions immobilières soient le moindrement sous-évaluées dans le PIB par suite de transactions cachées, même s'il se peut que les revenus de commissions ne soient pas tous déclarés.

3. Dépenses personnelles en biens et services

Les dépenses personnelles en biens et services représentent environ 60% du PIB. Elles se divisent en quatre grandes catégories par type de dépense, à savoir biens durables (véhicules, meubles, appareils...), biens semi-durables (vêtements et chaussures, articles d'ameublement...), biens non durables (aliments, boissons et tabac, carburants, énergie...) et services (loyer, santé, éducation, restaurants, loisirs, dépenses de fonctionnement des organismes sans but lucratif[1]...), subdivisées en quelque 140 séries au niveau le plus détaillé (figurant à l'annexe II, avec les transactions souterraines estimées). Ces séries sont calculées trimestriellement et annuellement au moyen de sources très diversifiées telles enquêtes-entreprises, enquêtes-ménages et données administratives. Après un délai de deux ans, les estimations détaillées sont rapprochées, à un niveau d'agrégation intermédiaire (40 catégories) de celles calculées dans les comptes d'entrées-sorties, fondées sur une approche équilibrant l'offre et la demande pour chaque bien ou service.

Avec la construction résidentielle, les ventes aux ménages sont l'autre grand domaine où se produisent des transactions souterraines. L'alcool, le tabac et les services domestiques sont des exemples de biens et services que l'on peut se procurer 'au noir'. Le PIB pourrait aussi être sous-estimé par suite de ce que l'on appelle en anglais 'skimming', à savoir la dissimulation des revenus à laquelle s'adonnent les entreprises légitimes. Par rapport aux transactions cachées (ventes au noir et dissimulation des revenus), les dépenses personnelles se classent dans trois catégories: a) celles où de telles transactions sont absentes; b) celles où elles ont peu ou aucun effet sur l'estimation du PIB; et, c) celles où elles entraînent une sous-estimation du PIB (tabac, boissons alcooliques, réparations, repas au restaurant, etc.).

Plusieurs biens et services ne peuvent pas être achetés 'sous la table' et, en règle générale, les entreprises qui les vendent ou les fournissent ne dissimulent pas leurs revenus non plus. C'est le cas pour les véhicules neufs, le carburant, le combustible, l'électricité, le gaz, le service d'eau, les soins médicaux et hospitaliers, le téléphone, la poste, la câblodistribution, le transport urbain, les billets des loteries provinciales, les assurances... Les institutions sans but lucratif faisant partie du secteur des particuliers (universités, syndicats, églises reconnues, organisations de charité ou oeuvrant dans le domaine de la santé comme la Croix-Rouge) ne s'adonnent pas en général à des transactions souterraines. Leurs dépenses de fonctionnement peuvent être mal mesurées, mais ne sont pas sous-estimées en raison de transactions cachées. Enfin, certains postes de dépense ne correspondent nullement à des transactions monétaires: il s'agit d'imputations pour tenir compte d'activités non marchandes ayant un proche parallèle dans l'économie de marché (services rendus par les logements occupés par le propriétaire, produits de la ferme autoconsommés, services rendus sans frais spécifiques par les institutions financières). Au total, toutes ces dépenses (catégories désignées par un A à l'annexe II) se chiffrent à 181 milliards$, ou 46% des dépenses personnelles (excluant TPS et taxes de vente provinciales) en 1992, laissant seulement 54% des dépenses comme étant sujettes à une sous-estimation par suite de transactions souterraines.

Les deux principaux exemples de transactions cachées sans effet ou avec peu d'effet sur le PIB sont les locations au noir, auxquelles on a déjà fait allusion, et le troc. Il n'est pas clair si le troc de biens et services est assujetti à la TPS et s'il constitue une forme d'évasion fiscale.[2] Quoi qu'il en soit, la valeur des biens troqués ouvertement ou non n'est pas absente du PIB. Dans le cas de pâtisseries troquées contre le changement d'huile d'un véhicule par exemple, les achats d'huile et d'ingrédients de pâtisserie ont déjà été inscrits dans le PIB. Seule pourrait manquer une imputation de la marge ou de la valeur ajoutée au cours de la production, basée sur les gains découlant des deux transactions marchandes équivalentes, à savoir la vente de pâtisseries et la vidange d'huile. Mais il n'existe pas de telle marge. L'échange est considéré comme équitable. Si une valeur ajoutée était imputée dans le PIB dans un tel cas, l'huile et les ingrédients de

1. Dans les comptes nationaux, le secteur des particuliers englobe les particuliers, les ménages, les organismes sans but lucratif, les régimes privés de pensions et les revenus de placements des compagnies d'assurance-vie.

2. Un échange occasionnel entre voisins de produits faits à la maison ne sera sans doute jamais traité comme revenu en nature par Revenu Canada, mais un troc de services systématiquement organisé sur réseau informatisé pourrait bien l'être.

pâtisserie déjà comptabilisés comme dépenses personnelles seraient traités à la place en dépenses intermédiaires dans le processus de production et déduits pour éviter un double compte.

Par surcroît, comme la production des ménages est exclue du PIB (sauf pour les services fournis par des domestiques rémunérés), la valeur ajoutée qui pourrait en théorie être imputée au troc de produits faits à la maison et de services ménagers doit aussi être exclue.[1] Seule la valeur du troc d'autres services pourrait être considérée manquante et elle serait statistiquement négligeable: un million d'échanges par an, par exemple, de réparations de véhicules pour des conseils juridiques ou des soins dentaires (pourvu que le mécanicien soit disposé à attendre d'avoir besoin des services d'un avocat ou d'un dentiste pour être 'rémunéré'), valant chacun 1 000$, représenteraient 1 milliard$, ou environ 0,1% du PIB.

Les locations de logements au noir sont celles dont le revenu n'est pas déclaré et elles constituent assurément une production souterraine. Cependant, comme des loyers sont attribués à tout le stock de logements, loués ou occupés par le propriétaire, toute hausse dans les loyers payés résultant de la 'découverte' de locations au noir est annulée par une baisse presque équivalente dans les loyers imputés. Les loyers, et le PIB, seront sous-estimés seulement si le stock de logements lui-même est sous-évalué parce que les propriétaires 'dissimulent' des appartements. L'effet net sur les loyers de ces logements dissimulés est estimé ci-dessous.

Exception faite des loyers, les transactions souterraines vont généralement entraîner une certaine sous-estimation du PIB sans contrepartie. Le problème est sans doute plus aigu dans le cas des services. Les biens sont 'visibles' (droits à l'importation, TPS sur les achats, factures, stocks) alors que les services ne le sont pas. En règle générale aussi, la couverture statistique est moins bonne pour les services, et il n'existe pas toujours des données distinctes sur l'offre et la demande. Ce manque d'information, conjugué au fait que la production de plusieurs services est achetée presque en entier par les ménages au niveau de la demande finale, rend les transactions souterraines reliées aux services très difficiles à déceler, même au moyen de l'approche de l'équilibre des flux employée dans le système des entrées-sorties.

À compter de maintenant, étant donné la variété et le nombre même de catégories dans les dépenses personnelles, nous allons procéder autrement, sans décrire comment les estimations des comptes nationaux sont construites, sauf nécessité. Nous estimerons d'abord la dissimulation potentielle des revenus dans le commerce de détail et les services. À cela s'ajouteront des estimations distinctes pour certaines catégories de dépense qui n'auraient pas été couvertes sous la dissimulation des revenus. Elles seront présentées en gros par ordre d'importance décroissante. Toutes les estimations sont exprimées sans TPS et taxes de vente provinciales, et doivent être interprétées comme une limite supérieure de ce qui pourrait manquer dans le PIB par suite de transactions souterraines.

3.1 Dissimulation des revenus

Le phénomène de la dissimulation des revenus (il n'existe pas, à notre connaissance, de métaphore équivalente à l'expression 'skimming of receipts'), qui consiste pour les entreprises légitimes à omettre de déclarer au fisc et, vraisemblablement, de rapporter à Statistique Canada une partie de leurs recettes, a sans doute toujours existé. Les firmes dissimulant leurs revenus ne fonctionnent pas forcément en dehors de la loi comme les contrebandiers et agissent souvent ainsi à l'insu de leurs clients. Mais cette pratique constitue de l'évasion fiscale et peut entraîner une sous-estimation du PIB *à la marge*, de sorte qu'il faut l'aborder ici.

La réserve 'à la marge' est importante. Une firme peut omettre de déclarer certains revenus, mais une trop grande dissimulation, par rapport aux coûts d'exploitation ou par comparaison aux autres firmes, sera sans doute décelée. De même, dans les comptes nationaux, l'offre totale d'un bien ou service étant rendue égale à sa demande totale au moyen des tableaux d'entrées-sorties, une sous-évaluation élevée et systématique des ventes serait aussi décelée et corrigée.

Prenons l'exemple de la vente de meubles au détail, et supposons pour simplifier qu'il n'existe pas de marchands de meubles en gros.[2] Comme la fabrication, les importations et les exportations de

1. L'argument est le suivant. Il existe de bonnes raisons d'élargir la définition du PIB à la production des ménages. Toutefois, il s'agit là d'une question distincte. Selon le système de comptabilité des Nations Unies, la production des ménages *ne doit pas* faire partie du PIB. Cela signifie qu'aucune valeur ajoutée ne doit être imputée dans le cas des échanges de produits faits à la maison ou de services ménagers.

2. L'exemple est hypothétique, comme la plupart des autres dans cette étude. Il ne signifie pas que les marchands de meubles sont plus susceptibles de frauder que les autres commerçants, ni même qu'ils s'adonnent à la fraude.

meubles sont bien mesurées, si les marchands de meuble dans leur ensemble sous-évaluaient trop leurs ventes, mettons de 25%, la demande totale (ventes au détail plus exportations) serait beaucoup plus faible que l'offre totale (production plus importations plus marges). Le déséquilibre pourrait être en partie éliminé par une hausse des stocks, mais seulement jusqu'à un certain point. Dans le cas où les affaires seraient florissantes (d'autres sources comme l'EDF peuvent confirmer une demande plus forte) et où les estimations de l'offre seraient jugées fiables, le déséquilibre serait corrigé en accroissant les ventes intérieures ou les stocks du côté de la demande plutôt qu'en inscrivant une perte pour l'ensemble de la branche. Dans ce cas-ci, la version en équilibre II dans le tableau ci-dessous serait sans doute adoptée parce plus réaliste.

De tels déséquilibres sont monnaie courante dans la construction de tableaux d'entrées-sorties. La plupart résultent d'erreurs de transcription ou compilation et de problèmes de classification, évaluation, couverture ou décalage dans l'enregistrement des données, touchant les estimations des revenus comme celles des dépenses. Les contre-vérifications inhérentes à la méthode donnent de bons résultats notamment pour les biens et permettent de résoudre certaines incohérences, mais pas toutes. Une faible sous-déclaration moyenne des ventes pourrait aisément passer inaperçue, et se traduire par l'estimation d'un profit plus faible ou de stocks plus élevés qu'autrement.

Cas hypothétique des ventes intérieure sous-rapportées de 25%

1. Statistiques enregistrées à l'origine:			
Production	100	Exportations	10
Importations	30	Ventes intérieures	100
Marge de transport	10	Stocks	15
Bénéfice normal du détaillant	10		
Offre intérieure totale	**150**	**Demande totale**	**125**
2. Offre et demande équilibrées - version I:			
Production	100	Exportations	10
Importations	30	Ventes intérieures	100
Marge de transport	10	Stocks ajustés	25
Bénéfice du détaillant	-5		
Offre intérieure totale	**135**	**Demande totale**	**135**
3. Offre et demande équilibrées - version II:			
Production	100	Exportations	10
Importations	30	Ventes intérieures ajustées	125
Marge de transport	10		
Bénéfice du détaillant	10	Stocks 'normaux'	15
Offre intérieure totale	**150**	**Demande totale**	**150**

La dissimulation des revenus est-elle répandue ou en progression? Seules des vérifications comptables du fisc (auxquelles Statistique Canada n'a pas accès) menées durant plusieurs années peuvent le révéler. Les caisses enregistreuses électroniques pourraient servir à contrer ce genre de fraude. L'introduction de la TPS était également censée la rendre plus difficile, ou chose certaine moins attrayante pour les entreprises vendant des biens, qui doivent percevoir la TPS sur leurs ventes pour la porter au crédit de celle payée sur leurs achats intermédiaires. En revanche, dans le cas d'entreprises de services faisant peu d'achats intermédiaires, l'introduction de la TPS a pu les inciter à faire l'inverse, c'est-à-dire à dissimuler leurs revenus en proportion croissante. Les travailleurs autonomes sans employés rémunérés et les petites entreprises avec un peu d'employés sont mieux placés, il va sans dire, pour s'adonner à cette pratique.

Toute sous-évaluation des revenus des entreprises n'entraîne pas forcément une sous-estimation du PIB. Seule importe la dissimulation par les entreprises vendant aux ménages. Celles qui vendent à d'autres entreprises (demande intermédiaire) plutôt qu'à des ménages (demande finale) peuvent aussi s'adonner à ce genre de fraude. Au niveau intermédiaire toutefois, la pratique est sans doute beaucoup moins fréquente, car le revenu d'une firme constitue la dépense de l'autre, et cette autre firme a besoin d'un reçu pour sa comptabilité. Plus fondamentalement, même si une firme n'entre pas dans ses livres les achats faits sous la table auprès d'autres firmes, elle va néanmoins transmettre tous ses coûts à ses clients d'une manière ou d'une autre. Le prix de marché des biens et services vendus aux consommateurs englobe automatiquement tous les revenus qui ont pu être dissimulés au niveau intermédiaire. *La dissimulation intermédiaire ne manque pas plus dans le PIB que les ventes intermédiaires.* Si elle était traitée comme une production manquante et ajoutée au total, une partie de la production économique serait comptée deux fois ou plus. Seuls les revenus dissimulés par les entreprises vendant aux ménages peuvent entraîner une sous-estimation du PIB et ont besoin d'être estimés.

De surcroît, il est extrêmement improbable que les grandes entreprises s'adonnent à ce type de fraude. Il serait très compliqué, voire impossible, pour les grandes entreprises de détail, souvent d'envergure provinciale ou nationale, comptant des centaines ou des milliers d'employés, de le faire. Le tort fait à leur réputation, si la fraude était découverte, serait beaucoup plus grand que tout bénéfice qu'elles pourraient espérer en tirer. On peut supposer sans

risque que la dissimulation marginale des revenus est une pratique limitée aux petites entreprises.

Afin d'estimer à combien pourrait se chiffrer la dissimulation des recettes, nous supposons une dissimulation moyenne de recettes brutes de l'ordre de 25% pour les services et de 15% pour le taxi et la majeure partie du commerce de détail (25% pour les exploitants de distributeurs automatiques, la vente directe et les ateliers de réparation, classés dans le commerce de détail). Les grands magasins sont supposés ne pas frauder du tout. Il en est de même pour les magasins d'alcool, de vin et de bière: les magasins d'alcool sont propriété de l'État, et la vente de vin et de bière est réglementée. Aucune dissimulation des recettes n'est calculée pour les biens et services a) qui ne font pas l'objet de transactions souterraines, ou b) pour lesquels une estimation distincte des transactions souterraines est effectuée ailleurs, afin d'éviter un double compte.

Les exemples pertinents du premier cas sont les abonnements aux journaux et revues (Globe and Mail, La Presse, Maclean's), les véhicules neufs et les carburants. Ainsi, pour les concessionnaires de véhicules neufs, la dissimulation est calculée sur les ventes autres que celles de véhicules neufs. Les stations-service ne peuvent pas cacher leurs ventes de carburant aux compagnies pétrolières, qui les rapportent dûment à Statistique Canada. Le pourcentage supposé de dissimulation est appliqué seulement aux recettes résiduelles des stations-service.[1] Un bon exemple du second cas est celui des marchands de maisons mobiles, pour lesquels la dissimulation des recettes a déjà en fait été calculée à la rubrique de la construction résidentielle (section 2.1 ci-dessus). Il en est de même pour les exploitants de machines distributrices de cigarettes: les ventes de tabac légales et de contrebande sont en entier prises en compte à partir d'autres sources (voir la section suivante). La dissimulation potentielle des revenus par les professionnels est abordée à la section 3.6.

Au sens strict, les pourcentages de dissimulation auraient dû être appliqués, dans tous les cas, à la part des recettes provenant des ventes aux ménages et non des ventes aux entreprises, étant donné que la dissimulation au niveau intermédiaire, tout comme les ventes intermédiaires, est déjà saisie dans le PIB. On a procédé ainsi seulement dans deux cas (taxi et location de véhicules à court et à long terme) où plus de 50% des recettes provenaient d'autres entreprises et des gouvernements. L'omission de cet ajustement entraîne une surévaluation des estimations par rapport au PIB. En d'autres termes, si les ajustements appropriés avaient été effectués de manière systématique, les estimations qui en auraient résulté auraient été plus basses (notamment pour les hôtels et les restaurants). L'objectif étant d'estimer une borne supérieure, cette faible surévaluation est sans conséquence.

Les 'petites' entreprises sont définies de manière à inclure les sociétés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million$ et toutes les entreprises individuelles, même celles avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million$. Les calculs sont effectués au niveau de la nomenclature à quatre chiffres de la Classification type des industries, à partir des recettes annuelles déclarées à Revenu Canada. Les données requises pour toutes les entreprises (individuelles et sociétés) proviennent des fichiers de données fiscales de 1992. Les résultats par genre d'entreprise (figurant au tableau 4) sont ensuite ventilés par bien et service au moyen de toute l'information disponible, notamment l'Enquête sur les marchandises vendues au détail de 1989. Ces estimations détaillées par catégorie de dépense sont présentées à l'annexe II.

Le chiffre de 132 milliards$ pour le total des ventes au détail figurant au tableau 4, tel qu'expliqué, exclut les ventes des grands magasins, des magasins d'alcool, vin et bière et des marchands de maisons mobiles, ainsi qu'une partie des ventes des concessionnaires de véhicules neufs (voitures et camions neufs) et des stations-service (carburants). La prise en compte de ces recettes porte le total à 184 milliards$, ce qui est très proche du chiffre comparable de 185 milliards$ rapporté dans l'Enquête sur le commerce de détail pour 1992.[2]

Sous ces hypothèses, la dissimulation des revenus par les petites entreprises aurait pu atteindre 10 836 millions$ en 1992, ou 2,8% des dépenses personnelles (sans TPS et taxes de vente provinciales) et 1,6% du PIB. La proportion implicite de la dissimulation des recettes pour l'ensemble du commerce de détail et des services s'établit à 19,6%. Ces résultats doivent être considérés comme une limite supérieure pour plusieurs raisons. D'abord,

1. Ceci ne signifie pas pour autant que les taxes sur les carburants sont payées en entier. Encore une fois, il peut y avoir évasion fiscale sans qu'il y ait de production souterraine.

2. L'enquête mensuelle sur le commerce de détail (n° 63-005 au catalogue) recueille de l'information auprès de tous les grands magasins et d'un échantillon des autres magasins. Les fichiers de données fiscales de 1992 renferment les ventes déclarées par toutes les entreprises pour l'exercice financier se terminant en 1992.

Tableau 4. Dissimulation potentielle des revenus par les petites entreprises vendant aux ménages, 1992

Genre d'entreprise	Ensemble des firmes	Recettes brutes			Dissimulation par les petites entreprises			
		Petites entreprises			Hypothèse haute		Hypothèse basse	
		Ensemble	Sociétés	Individuelles				
	millions de dollars				%	M$	%	M$
Supermarchés	30 830	1 989	1 589	400	15	298	10	199
Épiceries	11 702	5 260	1 707	3 553	15	789	10	526
Autres magasins d'alimentation	2 754	1 829	678	1 151	15	274	10	183
Pharmacies et mag. de médicaments brevetés	10 162	1 033	857	176	15	155	10	103
Magasins de chaussures, vêtements et tissus	9 984	2 839	2 167	672	15	426	10	284
Magasins de meubles de maison	3 663	729	613	116	15	109	10	73
Magasins d'appareils ménagers, TV, radios, stéréos	3 846	1 021	788	233	15	153	10	102
Magasins d'accessoires ménagers	2 254	973	769	204	15	146	10	97
Conc. de véhicules, sauf ventes de véhicules neufs	10 797	1 220	592	628	15	183	10	122
Marchands de véhicules de loisir	1 983	561	394	167	15	84	10	56
Stations-service (sauf ventes de carburants)	2 292	1 150	395	755	15	172	10	115
Magasins de pièces et accessoires pour véhicules	5 179	985	838	147	15	148	10	99
Ateliers de réparation de véhicules	6 253	4 299	2 884	1 415	25	1 075	15	645
Services pour véhicules	722	397	275	122	25	99	20	79
Magasins généraux et de marchandises diverses	7 068	1 363	489	874	15	204	10	136
Librairies et papeteries	2 145	575	388	187	15	86	10	57
Fleuristes et centres de jardinage	922	649	435	214	15	97	10	65
Quincailleries, mag. de peinture, vitre, papier peint	3 571	1 355	1 060	295	15	203	10	136
Magasins d'articles de sport et de bicyclettes	1 985	1 011	751	260	15	152	10	101
Magasins d'instruments de musique et de disques	807	302	217	85	15	45	10	30
Bijouteries	1 052	640	493	147	15	96	10	64
Magasins d'appareils et fournitures photographiques	570	215	137	78	15	32	10	21
Magasins de jouets, de cadeaux, de souvenirs...	1 591	845	510	335	15	127	10	84
Autres mag., sauf march. d'occasion et maisons mobiles	6 605	3 262	1 922	1 340	15	489	10	326
Réparation d'appareils et bijoux, ébénisterie, cordonnerie	821	645	380	265	25	161	15	97
Exploitants de distributrices automat., vente directe	2 672	1 788	1 041	747	25	447	20	358
Sous-total, commerce de détail	**132 230**	**36 935**	**22 369**	**14 566**	**16,9**	**6 250**	**11,3**	**4 158**
Taxi	284	201	72	129	15	30	10	20
Transport (déménagement, entreposage, excursions, stationnement)	1 598	264	228	36	25	66	20	53
Garderies et écoles pré-maternelles	652	547	351	196	25	137	20	109
Écoles de conduite, écoles de langues...	341	211	160	51	25	53	20	42
Hôtels et auberges routières	4 174	896	593	303	25	224	20	179
Motels, camps, pensions, terrains de camping	1 611	824	590	234	25	206	20	165
Restaurants avec permis de boisson	7 122	3 279	2 627	652	25	820	20	656
Restaurants sans permis, mets préparés, traiteurs	10 961	5 573	3 833	1 740	25	1 393	20	1 115
Tavernes, bars et boîtes de nuit	1 492	945	775	170	25	236	20	189
Services de divertissement	3 124	1 361	1 122	239	25	340	20	272
Salons de coiffure et salons de beauté	1 669	1 493	653	840	25	373	20	299
Blanchissage et nettoyage à sec	1 390	699	486	213	25	175	20	140
Autres services personnels et services ménagers	1 528	778	608	170	25	195	20	156
Location de véhicules, court et long terme	1 519	239	188	51	25	60	20	48
Photographes	457	317	192	125	25	79	20	63
Autres réparations, services relatifs aux bâtiments	1 409	797	491	306	25	299	20	159
Total, commerce de détail et services	**171 561**	**55 359**	**35 338**	**20 021**	**19,6**	**10 836**	**14,1**	**7 824**

Source: Division du registre des entreprises, fichiers de données fiscales, et comptes nationaux.

Tableau 5. Dissimulation potentielle des revenus exprimée en pourcentage du revenu net

	Commerce de détail		Services	
	1990	1991	1990	1991
1. Revenu brut déclaré (millions$)	18 225	17898	12 545	13 732
2. Dissimulation, en % du revenu brut déclaré	15	15	25	25
3. Revenu dissimulé (millions$), 1 * 2	2 734	2 685	3 136	3 433
4. Revenu net déclaré (millions$)	1 243	1 145	2 678	2 816
5. 'Vrai' revenu net (millions$), 3 + 4	3 977	3 830	5 814	6 249
6. Revenu dissimulé en % du vrai revenu net, 3 / 5	69	70	54	55
7. 'Vrai' revenu brut (millions$), 1 + 3	20 959	20 583	15 681	17 165
8. Vrai revenu net en % du revenu brut, 5 / 7	19,0	18,6	37,1	36,4
9. Revenu net déclaré en % du revenu brut déclaré, 4 / 1	6,8	6,4	21,3	20,5

Source: Lignes 1 et 4: Revenu Canada, ***Statistiques fiscales***, Tableau 9.

comme le nom l'indique en anglais ('to skim' signifie 'écrémer'), ce type de fraude s'effectue à la marge. À moins que les commerçants puissent aussi dissimuler les coûts (loyer, salaires, coût d'acquisition des marchandises), ils ne pourront dissimuler qu'une fraction des recettes sans déclarer une perte.[1] Et ils ne peuvent déclarer une perte fictive et demeurer en affaires sans attirer l'attention du fisc. Les entreprises de services peuvent plus aisément cacher davantage de recettes, d'où le plus haut pourcentage de dissimulation adopté, mais devraient néanmoins dissimuler une part appréciable de leurs coûts pour ne pas éveiller les soupçons.

Le plafond adopté ici comme chiffre d'affaires des petites sociétés (toutes les entreprises individuelles sont dans l'univers, sans égard aux ventes) couvre des entreprises avec plusieurs employés, jusqu'à dix ou plus s'ils travaillent à temps partiel. Un propriétaire d'entreprise désirant cacher des recettes serait obligé d'impliquer certains de ses employés dans le complot, ce qui entraîne certainement des complications ou aurait tout au moins un effet dissuasif. Si l'objectif était de produire une estimation plausible, le plafond des recettes devrait être appliqué aussi aux entreprises individuelles ou encore abaissé de manière à ne saisir que les firmes comptant un très petit nombre d'employés.[2]

Considération plus importante encore, toutes les entreprises ne s'adonnent pas à ce genre de fraude. Si la proportion de fraudeurs atteignait 50%, la dissimulation implicite serait de 30% des recettes brutes dans le commerce de détail et de 50% dans les services. Même si toutes les petites firmes s'adonnaient à la fraude, les pourcentages de dissimulation adoptés sont néanmoins extrêmement élevés, voire irréalistes. La chose devient évidente lorsque la dissimulation est exprimée en pourcentage, non plus des recettes brutes, mais du 'vrai' revenu net, défini comme le revenu net déclaré plus les recettes dissimulées, comme on le fait au tableau 5.[3] Les conclusions qui se dégagent du tableau sont valables pour toutes les petites entreprises (et pour les plus grandes aussi), car les marges bénéficiaires ne varient pas de façon très marquée entre les différents types de firmes (petites ou grandes, constituées en société ou individuelles, vendant aux ménages ou à d'autres firmes). *Les pourcentages de dissimulation adoptés signifieraient, s'ils étaient vrais, que toutes les petites entreprises dissimulent au bas mot 50%, peut-être jusqu'à 70%, de leur 'vrai' revenu net d'entreprise.* La vraie marge sur les ventes brutes serait de 19% dans le commerce de détail (au lieu de la marge déclarée de 6-7%), et de 37% dans les services (au lieu de la marge déclarée de 20-21%). Certaines petites entreprises parviennent sans doute à cacher leur revenu dans une telle proportion, mais pas toutes.[4]

1. Dans un nombre restreint de cas, la dissimulation est facilitée parce que les coûts cachés sont justement ceux encourus sous la table. Les spiritueux de contrebande et les pièces de véhicules volés acquis en vue de la revente et les salaires versés à des immigrants illégaux en sont des exemples.

2. Certains feraient valoir, au contraire, qu'un plafond de 1 million$ comme chiffre d'affaires annuel des petites sociétés est trop bas. Les calculs effectués en tenant compte des firmes avec ventes annuelles jusqu'à 2 millions$ ont donné une estimation plus haute de 3 milliards$, un chiffre significatif, mais toujours moins de 0,5% du PIB.

3. Les chiffres sont tirés directement des ***Statistiques fiscales*** à titre d'exemple, et se rapportent uniquement aux entreprises individuelles. L'univers est donc plus petit qu'au tableau 4, mais la couverture est plus vaste, car les services aux entreprises (tels firmes de comptables, d'experts-conseil et d'ingénieurs, agences de publicité, services d'informatique et location de machines et d'équipement) sont également compris sous 'services'.

Ces hypothèses n'ont été adoptées ici qu'à seule fin d'estimer une limite supérieure des transactions souterraines et leur incidence sur le PIB. Même les hypothèses de dissimulation plus faible, 10% du revenu brut dans le commerce de détail (sauf 15% pour les ateliers de réparation) et 20% dans les services, dont les résultats sont également présentés au tableau 4 à des fins de comparaison, supposeraient que toutes les petites entreprises cachent environ 50% de leur revenu net. *Les résultats ne doivent en aucun cas être interprétés comme une indication que toutes les petites entreprises s'adonnent à la fraude, et encore moins dans de telles proportions.* Si la dissimulation des recettes était aussi aisée, et si les marges réelles sur les ventes brutes étaient aussi hautes, des milliers de petites entreprises ne feraient pas faillite à chaque année.

3.2 Tabac

Le phénomène de la contrebande du tabac a tellement retenu l'attention récemment qu'il ne requiert pas d'autre explication. Des cigarettes canadiennes fabriquées et exportées légalement reviennent au pays par voie de contrebande. Toutes les transactions se rapportant à la fabrication et à l'exportation légales de produits du tabac sont saisies dans le PIB. Ce qui échappe à la mesure présentement, mais sera incorporé lors de la révision annuelle de juin 1994 (touchant la période 1990-1993), c'est la valeur des importations et des dépenses personnelles sur les cigarettes de contrebande du côté dépense du PIB, ainsi que le revenu net qu'elles engendrent du côté revenu. Ces estimations remontent jusqu'à 1987 et sont calculées mensuellement comme suit dans les comptes nationaux.

On suppose que les exportations de cigarettes étaient à un niveau normal en 1986, c'est-à-dire à un niveau ne traduisant aucune contrebande. Après cette date, quand les exportations légales commencent à grimper, le niveau 'normal' des exportations est fixé au même pourcentage de la production totale de cigarettes qu'en 1986. En gros, l'écart entre le volume 'normal' et le volume réel d'exportations de cigarettes constitue le volume estimatif des cigarettes entrant au pays par voie de contrebande. Ce volume est ensuite évalué au prix du marché noir et au prix à l'importation, l'écart entre les deux étant égal à la marge des contrebandiers.[1] Les ventes légales et les ventes de contrebande estimées en volume sont reproduites au tableau 6. L'effet de la contrebande du tabac sur le PIB pour 1992 et 1993 est montré au tableau 7.

Le volume et la valeur des ventes légales et de contrebande estimées ne comprennent pas uniquement les cigarettes manufacturées, mais aussi le tabac coupé transformé en cigarettes.[2] Ces estimations sont fiables et peuvent être considérées comme complètes. En fait, elles sont même plutôt élevées, surtout pour 1993. Le prix moyen implicite de la cartouche de cigarettes de contrebande est de 21,57$ pour 1992 et de 23,95$ pour 1993, alors que certains contrebandiers les vendaient pour aussi peu que 17$ ou 18$ la cartouche vers la fin de 1993. La valeur des cigarettes étrangères entrant en contrebande et de celles illégalement manufacturées au Canada, s'il en est, n'est pas comprise ici.

Les importations légales de cigarettes américaines ont toujours été assez faibles, se comptant en millions plutôt qu'en milliards, et sont aussi en baisse ces dernières années. Les saisies effectuées par la police confirment que des cigarettes américaines entrent au pays en contrebande. En guise de limite supérieure, on peut supposer qu'à l'inverse de la consommation totale de cigarettes domestiques, la consommation de cigarettes américaines n'a pas baissé depuis son sommet de 1988 et que les importations légales depuis cette date ont été remplacées par des produits de contrebande.[3] Pour 1992, cela donnerait 1,1

4. Certaines fonctionnant entièrement au noir parviennent même à cacher tout leur revenu. Mais des firmes sans adresse d'affaires, sans publicité sauf de bouche à oreille et n'offrant absolument aucune garantie ne sont pas susceptibles de s'attirer une grosse clientèle.

1. En réalité, les cigarettes de contrebande ne sont pas toutes revendues dans le même mois qu'elles entrent au pays et les contrebandiers ont des stocks, tout comme les autres commeants. La marge des contrebandiers est donc égale à leurs venes, moins les importations et moins la variation dans leurs stocks.

2. Le facteur de conversion du tabac coupé est d'un gramme par cigarette. Dans la version préliminaire de l'étude, les volumes visaient uniquement aux cigarettes manufacturées. L'inclusion du tabac coupé, surtout vendu légalement, donne une image plus juste de la consommation de tabac. En outre, l'estimation du volume de contrebande n'est plus basée sur le total des exportations canadiennes de tabac, mais uniquement sur les exportations vers les États-Unis puisque ce sont celles-ci qui reviennent au pays par voie de contrebande. Il en a résulté une baisse d'environ 15% du volume de contrebande estimatif pour 1993.

3. Estimation des ventes de cigarettes américaines en contrebande:

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
1. Importations légales (millions)	499	417	500	393	232	346	284	241
2. Importations 'normales' estimées (millions)	499	417	500	500	500	500	500	500
3. Importations estimées, contrebande, 2-1	0	0	0	107	268	154	216	259
4. Contrebande (L3), milliers de cartouches	0	0	0	535	1 340	770	1 080	1 295

Tableau 6. Cigarettes canadiennes: ventes légales et ventes de contrebande estimées, en volume

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
				milliards de cigarettes				
1. Ventes légales	63,6	61,1	60,3	56,4	52,9	46,7	41,3	34,8
2. Ventes de contrebande estimées	0	0,6	0,6	1,3	1,8	6,6	9,8	15,6
3. Consommation totale	63,6	61,7	60,9	57,7	54,7	53,3	51,1	50,4
4. Part de marché, contrebande, en %	0	1,0	1,0	2,3	3,3	12,4	19,2	31,0
5. Indice, ventes légales, 1986 = 100	100	96,1	94,8	88,7	83,2	73,4	64,9	54,7
6. Indice, consommation totale, 1986 = 100	100	97,0	95,8	90,7	86,0	83,8	80,3	79,2

Source: Comptes nationaux

Tableau 7. Effet sur le PIB des transactions souterraines reliées au tabac, 1992 et 1993

PIB en termes de revenus	1992	1993	PIB en termes de dépenses	1992	1993
Revenu net, marge des contrebandiers	423	747	Dépenses personnelles, contrebande	1 057	1 868
			Variation des stocks, contrebande	-15	-26
			Importations en contrebande	-619	-1 095
Produit intérieur brut	**423**	**747**	**Produit intérieur brut**	**423**	**747**

Source: Comptes nationaux

million de cartouches qui, évaluées à 25$, iraient chercher 27 millions$ au marché noir. Les chiffres comparables pour 1993 sont 1,3 million de cartouches et 32 millions$. La contrebande de cigarettes américaines existait fort probablement avant la baisse marquée observée en 1989 dans les importations légales. Les chiffres ci-dessus n'englobent pas cette contrebande 'de base', que Statistique Canada n'est pas en mesure d'évaluer. Il en va de même pour la valeur des cigarettes illégalement manufacturées au Canada qui serait toutefois assez faible, si l'on en juge par les preuves à caractère anecdotique. Les chiffres figurant au tableau 7 constituent donc une limite supérieure seulement pour les cigarettes canadiennes importées illégalement.

Fait intéressant à noter, l'EDF de 1992 était la première occasion de vérifier si la contrebande, déjà un phénomène répandu, allait rendre les répondants plus réticents à rapporter leurs dépenses. Dans les enquêtes-ménages en général, les dépenses sur le tabac et les boissons alcooliques sont toujours sous-évaluées, beaucoup plus basses en fait que les ventes légales mesurées. Le ratio des dépenses sur le tabac saisies dans l'EDF à celles comptabilisées dans le PIB était de 0,705 en 1969, 0,720 en 1978, 0,694 en 1982, 0,712 en 1986 et grimpe à 0,815 en 1992. Si l'on ajoute aux dépenses légales sur le tabac inscrites dans le PIB de 9 848 millions$ pour 1992 les dépenses sur le tabac de contrebande actuellement estimées à 1 057 millions$, le ratio tombe à 0,736, mais il est encore plus élevé que lors des quatre enquêtes précédentes. L'existence de la contrebande n'a pas incité les répondants à cacher leurs achats, bien au contraire. Certains les ont probablement évalués à la place au prix légal. Les transactions sur le marché noir se traduisent ici par une hausse des dépenses rapportées, et non l'inverse.

3.3 Boissons alcooliques

Les transactions souterraines en cause ici sont la production illégale de vin et la contrebande de spiritueux, des taxes plus faibles et des coûts de transport plus élevés rendant la contrebande du vin et de la bière non profitable. Contrairement aux cigarettes, les spiritueux de contrebande ne sont généralement pas produits au Canada, de sorte que les estimations du volume de la contrebande sont davantage conjecturales. On pourrait dire la même chose du vin produit illégalement. Aux fins de l'explication, nous allons supposer que les chiffres avancés par la RAO et l'Association canadienne des distillateurs (ACD), très proches les uns des autres, sont exacts et constituent une limite supérieure de l'alcool importé en contrebande ou produit illégalement.

Le vin produit illégalement est vendu, semble-t-il, dans divers établissements de détail et n'est pas entièrement consommé comme boisson, mais plutôt

Tableau 8. Spiritueux: ventes légales et ventes de contrebande estimées, en volume

	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
	millions de litres							
Ontario:								
1. Ventes légales	62,6	63,9	67,2	67,2	63,9	59,7	55,4	50,5
2. Ventes de contrebande estimées	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	19,1
3. Consommation totale	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	69,6
4. Part de marché, contrebande, en %	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	27,4
5. Indice, ventes légales, 1985-86 = 100	100	102,1	107,3	107,3	102,1	95,4	88,5	80,7
Canada:								
6. Ventes légales	164,8	160,7	161,8	159,9	153,7	145,1	136,8	126,0[1]
7. Ventes de contrebande estimées	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	51,2
8. Consommation totales	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	177,2
9. Part de marché, contrebande, en %	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	28,9
10. Indice, ventes légales, 1985-86 = 100	100	97,5	98,2	97,0	93,3	88,0	83,0	76,5

n/d: Non disponible

Note 1: Il s'agit d'une estimation pour 1992-93, fondée sur des chiffres rapportés par le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Sources: RAO et ***Le Contrôle et la vente des boissons alcooliques au Canada***, n° 63-202 au catalogue.

employé dans la cuisson. Une partie en serait aussi écoulée dans les restaurants comme 'vin maison'. La RAO chiffre ses pertes à ce chapitre à 320 millions$ pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1994 (calculées comme 40 millions de litres vendus au prix légal moyen de 8,00$ le litre). L'objectif étant d'estimer la limite supérieure des transactions souterraines, le même volume sera considéré comme ayant été vendu au même prix en 1992. À un prix sur le marché noir de 4,80$ le litre (60% du prix légal), ceci représenterait 192 millions$. Si le phénomène est aussi répandu dans les autres provinces, les chiffres correspondants pour le Canada, en fonction de la population (la part de l'Ontario est de 37,3%), sont de 107 millions de litres et de 515 millions$.[1]

Pour la contrebande de spiritueux, la projection de la RAO est de 19,1 millions de litres à un prix légal moyen de près de 26$ le litre, pour une valeur totale de 496 millions$ en 1993-94. Selon l'ACD, 4 millions de caisses de spiritueux (soit 36 millions de litres, en caisses de 12 bouteilles de 750 ml) entrent illégalement au pays chaque année, dont la moitié, ou 18 millions de litres, sont vendus en Ontario seulement. Toujours avec la limite supérieure en vue, l'estimation de la RAO, de 6,1% plus élevée, sera retenue comme base des calculs, ainsi que les mêmes hypothèses faites pour le vin, à savoir: les mêmes volume et prix en 1992 qu'en 1993,[2] et une contrebande aussi répandue dans le reste du pays, en d'autres termes, que la part de l'Ontario en est de 37,3%, et non de 50% comme l'affirme l'ACD. Ceci donnerait pour l'ensemble du Canada un volume estimatif de contrebande de 51,2 millions de litres lequel, à un prix moyen de 15$ le litre (57,7% du prix légal moyen de 26$ le litre en Ontario), aurait rapporté quelque 768 millions$ sur le marché noir en 1992. Le prix moyen au marché noir de 15$ le litre est assez élevé, les contrebandiers vendant la cartouche de cigarettes pour aussi peu que 40% du prix de détail légal (18$ / 45$).

L'alcool de contrebande n'est pas tout vendu directement aux consommateurs. Une part se retrouve derrière le comptoir dans les bars et restaurants. La répartition entre ventes aux consommateurs et celles aux détenteurs de permis est inconnue. Elle peut cependant être calculée

1. Dans toute cette section, les volumes illégaux attribués à l'Ontario sont 'gonflés' pour le Canada en fonction de la population plutôt que du volume des ventes légales afin d'éviter toute distorsion résultant des transactions souterraines elles-mêmes. Ainsi, 33,9% des ventes légales de vin au pays étaient faites en Ontario en 1991-92 (***Le contrôle et la ventes des boissons alcooliques au Canada***, n° 63-202 au catalogue). Sur cette base, le volume de 40 millions de litres se traduit en 118 millions de litres pour le Canada au lieu de 107 millions. Si la part de l'Ontario du marché illégal est de 50%, comme le prétend l'ACD, le chiffre correspondant pour le Canada tombe à 80 millions de litres.

2. L'ACD soutient que la contrebande est très élevée depuis quelques années. La RAO affirme au contraire qu'elle monte en flèche, avançant pour preuve la hausse marquée des saisies depuis un an. Si la croissance phénoménale de la contrebande de tabac au Canada en 1993 (les estimations des comptes nationaux font état d'une hausse de 60% en volume) a eu quelque retombée, la contrebande d'alcool s'est probablement accrue en 1993. L'hypothèse du même volume en 1992-93 que la projection de la RAO pour 1993-94 signifie sans doute une surestimation pour 1992-93.

Tableau 9. Effet sur le PIB des transactions souterraines potentielles reliées à l'alcool, 1992

PIB en termes de revenus	millions de dollars	PIB en termes de dépenses	millions de dollars
Revenu net, vin illégal	515	Dépenses personnelles, vin illégal	515
Revenu net, marge sur spiritueux, contrebandiers	384	Dépenses personnelles, spiritueux de contrebande	768
Revenu net, marge sur spiritueux de contrebande, détenteurs de permis	462	Dépenses personnelles, marge sur spiritueux de contrebande, détenteurs de permis	462
Revenu net, marge sur vin illégal, détenteurs de permis	103	Dépenses personnelles, marge sur vin illégal, dét. de permis	103
		Importations de spiritueux de contrebande	-384
Produit intérieur brut	**1 464**	**Produit intérieur brut**	**1 464**

approximativement. La RAO estime ses ventes de spiritueux aux détenteurs de permis à 7,6 millions de litres en 1990-91, 6,7 millions de litres en 1991-92 et 6,5 millions de litres en 1992-93.[1] Si l'estimation de 19,1 millions de litres pour l'alcool de contrebande en Ontario est raisonnable pour 1992, il s'ensuit que seule une faible part du total peut être vendue aux détenteurs de permis car ce 'marché' est trop petit pour en absorber davantage. Un détenteur de permis peut sans doute aisément écouler de l'alcool de contrebande, mais ne peut remplacer une grande partie de son stock légal par du stock de contrebande sans éveiller les soupçons, et encore ne peut-il le faire que graduellement. Les ventes de contrebande aux détenteurs de permis en Ontario pourraient probablement tout au plus se chiffrer à 3 millions de litres, pour une part de la contrebande de 30% (3/9,5) dans le marché des détenteurs de permis. Ceci laisserait 16,1 millions de litres vendus directement aux consommateurs, pour une répartition entre ventes aux consommateurs et celles aux détenteurs de permis d'environ 85% / 15%, disons de 80% / 20% comme limite supérieure, laquelle appliquée à l'ensemble du Canada donnerait un maximum de 154 millions$ en 1992 pour les ventes de contrebande aux détenteurs de permis.

La marge bénéficiaire des détenteurs de permis sur cet alcool, pouvant atteindre environ 300%,[2] viendrait ajouter un autre 462 millions$ aux dépenses personnelles sous la rubrique 'portion service des boissons alcooliques'. Ce chiffre serait très proche d'une limite supérieure, non seulement en termes du pourcentage de marge, mais aussi parce que cette marge pourrait déjà être comptée en partie dans le PIB. Si les détenteurs de permis rapportent leurs ventes totales d'alcool, sans égard à la provenance, la marge sur l'alcool de contrebande sera en effet saisie automatiquement dans le PIB, même si l'achat de cet alcool ne l'est pas, car elle est calculée résiduellement, en soustrayant leurs achats légaux auprès des sociétés des alcools. Si tel était le cas, la marge telle que mesurée augmenterait: non seulement est-elle plus grande pour l'alcool de contrebande, mais la marge globale, à la fois sur les achats légaux et illégaux, se trouve à être calculée uniquement par rapport aux achats légaux. Cette possibilité ne peut être écartée: la marge moyenne sur l'alcool vendu par les détenteurs de permis calculée dans les comptes nationaux a bel et bien augmenté, passant de 1,26 en 1988 à 1,40 en 1989 et 1,45 en 1990, ce qui suggère que la marge sur l'alcool de contrebande est déjà en partie saisie dans le PIB.

Comme les taxes ne sont pas aussi élevées sur le vin que sur les spiritueux, les bénéfices potentiels des détenteurs de permis achetant du vin produit illégalement ne sont pas aussi élevés. Ce vin est aussi en concurrence avec le vin étranger bon marché. C'est pourquoi nous allons supposer que seulement 10% du volume estimatif de vin illégal est vendu aux détenteurs de permis, contre 20% des spiritueux. La marge bénéficiaire moyenne serait aussi plus faible, probablement de 150% à 200% au maximum. Sous ces hypothèses, la marge des détenteurs de permis sur le vin illégal s'élèverait à 103 millions$ en 1992.

Quant à la valeur à l'importation de l'alcool de contrebande (ce qu'il coûte aux contrebandiers), elle pourrait s'échelonner entre 40% et 60% de sa valeur au marché noir, et elle sera supposée égale à 50% ici, ou 384 millions$ en 1992. Plus le coût d'importation est élevé pour le contrebandier par rapport au prix de l'alcool sur le marché noir, plus faible est le bénéfice ainsi que le montant potentiellement omis du PIB. À la limite, comme dans le cas de la plupart des achats outre-frontière, il n'y a pas de revente et donc aucun profit, et aucune transaction n'échappe à la mesure, tel qu'expliqué précédemment.

1. Chiffres fournis par la Régie des alcools de l'Ontario.

2. Selon les comptes nationaux, la marge moyenne sur l'alcool vendu dans les établissements licenciés (y compris le pourboire) s'élevait à 145% en 1990, la dernière année repère. Si l'on retranche un pourboire de 10%, la marge de 145% baisse à 132%, soit 34$ sur une bouteille d'alcool de 26$, pour un total de 60$. Si la bouteille achetée au marché noir à 15$ est vendue au même prix, la marge est de 45$, ou 300%.

L'effet sur le PIB de toutes ces transactions pour la plupart souterraines (l'alcool de contrebande dans les bars peut être vendu ouvertement, les clients en ignorant la provenance), illustré au tableau 9, serait le suivant. Les ventes de vin produit illégalement, estimées à 515 millions$, entraîneraient tout au plus une hausse de même ampleur dans les dépenses personnelles et le revenu net des entreprises individuelles (et sans doute un peu moindre, car l'achat des ingrédients servant à produire le vin serait reclassé des dépenses personnelles à la demande intermédiaire, ce qui viendrait aussi réduire le revenu net). Les ventes au marché noir d'alcool de contrebande, estimées à 768 millions$, engendreraient une hausse identique dans les dépenses personnelles, contrebalancée par une hausse de 384 millions$ dans les importations. À cela s'ajouteraient les marges des détenteurs de permis, 462 millions$ sur les spiritueux et 103 millions$ sur le vin, pour un effet net sur le PIB de 1 464 millions$, ou 0,2% du PIB en 1992. Ceci serait compensé sur le côté revenu du PIB par une augmentation équivalente, dont l'essentiel serait comptabilisé comme revenu net des entreprises individuelles.

Les volumes estimatifs de vin et de spiritueux avancés par la RAO constituent sans doute une limite supérieure. Bien qu'on ne connaisse pas la justification des chiffres sur le vin, ils sont très élevés. Le volume de 40 millions de litres pour l'Ontario doit être comparé au total des ventes légales de vin domestique et importé de 78 millions de litres en 1991-92. Cela impliquerait que le vin illégal occupe 34% du marché en Ontario. En d'autres termes, une bouteille de vin sur trois vendues dans la province serait de provenance illégale. Il y a bien peu de preuves pour étayer cette affirmation. Ces volumes feraient de la production illégale de vin, en termes de valeur (515 millions$), une activité presque deux fois plus importante que la production légale de vin au Canada. Les recettes des producteurs commerciaux de vin étaient de 264 millions$ en 1990 d'après les statistiques fiscales. La valeur de leurs expéditions se chiffrait à 291 millions$ en 1992 (source: Enquête sur les manufactures).[1]

Dans le cas des spiritueux de contrebande, les projections de volume se fondent sur l'hypothèse que le déclin plus prononcé de la consommation légale par habitant en Ontario et au Canada par rapport aux États-Unis peut être largement imputé aux ventes de contrebande. Pourtant les tendances de consommation d'alcool varient sensiblement d'une province à l'autre. Pourquoi seraient-elles les mêmes au Canada et aux États-Unis? Deuxièmement, il existe une certaine élasticité-prix de la demande d'alcool (ou de tabac), même si elle n'est pas très forte. Historiquement, les prix plus bas des boissons alcooliques aux États-Unis y expliqueraient en partie la baisse moins prononcée de la consommation.

Fait plus important, les volumes de spiritueux estimés impliquent une part de marché trop élevée pour la contrebande par rapport à la baisse des ventes légales. Dans le cas du tabac, les ventes légales avaient chuté de 45% en sept ans avant que la contrebande accapare environ 30% du marché (tableau 6). Par comparaison, les ventes légales de spiritueux n'ont baissé que de 19% en Ontario et de 23% au Canada dans les sept ans entre 1985-86 et 1992-93 (tableau 8). Il est pratiquement impossible qu'une baisse dans les ventes légales moitié moindre pour les spiritueux (23%) que pour le tabac (45%) durant la même période se traduise en une part de marché pour la contrebande presque aussi élevée pour les spiritueux (27% en Ontario, et 29% au Canada) que pour le tabac (31%), à moins que la consommation totale de spiritueux soit en hausse marquée ou que la contrebande se soit implantée beaucoup plus tôt et ait été à un niveau élevé depuis longtemps.

Or ces deux scénarios sont en contradiction avec toute l'information dont on dispose. L'hypothèse d'une hausse marquée de la consommation de spiritueux n'est pas plausible. Tout comme la proportion de fumeurs réguliers, la proportion de buveurs réguliers a chuté au cours des quinze dernières années, et le volume d'alcool consommé a aussi diminué. Une telle baisse de la consommation d'alcool par habitant s'est produite dans de nombreux pays industrialisés.[2] Tout permet de croire que la contrebande de spiritueux a vraiment pris de l'ampleur avec celle du tabac. Ce n'est qu'en 1990-91 que les ventes légales de spiritueux ont baissé sous leur niveau de 1985-86 en Ontario. Dans bien des cas ces dernières années, de l'alcool et des cigarettes de contrebande ont été saisis ensemble. L'information à caractère anecdotique à elle seule suggère fortement que la consommation d'alcool de contrebande n'était pas très importante il y a six ou sept ans, et certainement beaucoup moins répandue que celle des cigarettes en 1992 et 1993.

1. Les ventes légales et illégales de vin peuvent être comparées, les deux étant exprimées hors taxes.

2. Voir ***L'état de santé des Canadiens: Rapport de l'Enquête sociale générale de 1991***, n° 11-612F, #8 au catalogue, chapitre 8.

Enfin, les estimations calculées ci-haut sont également basées sur les hypothèses les plus pessimistes: même volume en 1992 qu'en 1993, même pénétration de la contrebande dans le reste du pays qu'en Ontario, des chiffres extrêmes pour le prix, la part des ventes aux détenteurs de permis et la marge de ces derniers, laquelle est en outre supposée échapper entièrement à la mesure en dépit des indications contraires. Aussi ces estimations doivent-elles être considérées comme une limite supérieure pour 1992.

3.4 Loyer, pension et hébergement

Parce que les loyers dans le PIB sont le produit du loyer moyen par le stock de logements loués, tout sous-dénombrement du stock va engendrer une sous-estimation des loyers. Un tel sous-dénombrement peut être relié à l'économie souterraine lorsque des appartements échappent justement à l'attention des énumérateurs du recensement parce qu'ils sont cachés à dessein (logements avec une entrée dissimulée, ou sans entrée séparée par exemple) par des propriétaires qui les louent au noir. Comment peut-on établir le nombre de ces logements loués délibérément cachés?

Statistique Canada a récemment terminé la vérification des résultats du recensement de 1991. Au moyen d'une procédure de contre-vérification des dossiers, l'agence a été en mesure de calculer un sous-dénombrement net (sous-dénombrement moins sur-dénombrement) de la population et des ménages. Le nombre de ménages manqués a été estimé à 227 000, et le nombre de ménages locataires manqués, le seul pertinent ici, à 174 000.[1] La plupart de ces ménages vivaient dans des logements ayant été recensés, mais classés par erreur parmi les logements vacants. Bien que le nombre de logements vraiment manqués n'ait pas été vérifié directement (la procédure de vérification est conçue pour dénombrer les personnes, pas les logements), il est estimé se situer entre un quart et un tiers du nombre de ménages manqués.

Afin de calculer la sous-estimation des loyers attribuable aux transactions souterraines, le nombre de logements loués délibérément cachés est simplement supposé égal à la moitié du nombre estimatif de ménages locataires manqués lors du recensement de 1991. Ceci constitue sans nul doute une limite supérieure. C'est jusqu'à deux fois le nombre de logements que Statistique Canada croit avoir manqué. De plus, près de 40% des ménages manqués vivaient à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement, où les locations au noir devraient être assez rares. Enfin, un grand nombre de logements ont sans doute été manqués simplement par erreur, alors que l'hypothèse retenue ici est qu'ils l'ont tous été parce que délibérément dissimulés.

Le stock de logements loués dissimulés en 1991 est multiplié par un loyer moyen fixé en guise de limite supérieure à 90% du loyer moyen au titre de l'espace,[2] pour traduire le fait qu'il s'agit de petits logements se louant généralement en-dessous du prix du marché (l'hypothèse plausible ici aurait été inférieure à 90% du loyer moyen). Ceci donne la sous-estimation potentielle des loyers payés. Toutefois, ces logements loués dissimulés sont situés dans des maisons énumérées à tort comme maisons individuelles ou duplex et comptées dans le stock des logements occupés par le propriétaire. Or le loyer imputé à un logement occupé par le propriétaire dans les comptes nationaux est supposé équivalent au loyer moyen d'un logement loué, ajusté par un coefficient traduisant l'écart dans la superficie moyenne de chaque type de logement. Le coefficient de superficie attribué aux maisons avec un appartement caché au sous-sol ou à l'étage aurait été trop élevé et le loyer qui leur est imputé doit par conséquent être réduit d'environ 30% pour obtenir la sur-estimation des loyers imputés. Ce qui échappe à la mesure ici, ce qu'il faudrait ajouter au PIB, c'est l'écart entre le montant ajouté aux loyers payés et celui déduit des loyers imputés. Les calculs figurant au tableau 10 se rapportent à l'année 1991 et sont montrés pour le Canada; ils ont en fait été effectués par province, ce qui a donné un total légèrement supérieur de 211 millions$ (437 millions$ pour les loyers payés, moins 226 millions$ pour les loyers imputés), rajusté à un niveau approprié pour 1992 d'après la hausse du total des loyers payés et imputés. La limite supérieure de ce qui pourrait manquer dans le PIB en raison des locations au noir est de 220 millions$ (454 millions$ pour les loyers payés, moins 234 millions$ pour les loyers imputés) en 1992, soit 1,1% des loyers payés.

Ce montant net maximal ne doit pas être confondu avec le revenu de loyer non déclaré, qui pourrait être

1. Voir ***Couverture. Rapports techniques du recensement de 1991***, n° 92-341F au catalogue.

2. Le loyer au titre de l'espace occupé exclut les dépenses des propriétaires pour les services publics, les services de concierge, etc., comptabilisées séparément dans les dépenses personnelles. Ces dernières années, il a été estimé à environ 85% du loyer brut.

Tableau 10. Sous-estimation potentielle des loyers en raison de locations au noir, 1991

1.	Ménages manquants ('000)	227
2.	Ménages manquants, locataires ('000)	174
3.	Logements loués manquants, 50% de L2 ('000)	87
4.	Loyer annuel brut moyen, (535$ * 12) ($)	6 420
5.	Loyer annuel moyen au titre de l'espace occupé, 85% de L4 ($)	5 457
6.	Loyer annuel moyen au titre de l'espace occupé, locations au noir, 90% de L5 ($)	4 911
7.	**Loyers versés, logements loués manquants (millions$), L3 * L6**	**427**
8.	Nombre moyen de pièces, logements occupés par le propriétaire	7.0
9.	Nombre moyen de pièces, logements loués	4.5
10.	Facteur d'ajustement des loyers, logements occupés par le propriétaire, L8 / L9	1.56
11.	Loyer annuel moyen au titre de l'espace occupé imputé aux propriétaires, L5 * L10 ($)	8 489
12.	Nombre visé de logements occupés par le propriétaire, répéter L3 ('000)	87
13.	Loyers imputés aux logements occupés par le propriétaire visés, L11 * L12 (millions$)	738
14.	Loyers imputés corrigés, logements occupés par le propriétaire visés, 70% de L13 (millions$)	517
15.	**Sur-évaluation, loyers imputés aux logements occupés par le propriétaire visés, L13 - L14 (millions$)**	**221**
16.	**Effet net (effet sur les loyers versés, moins effet sur les loyers imputés, L7 - L15 (millions$)**	**206**

Sources: Recensement de 1991 pour les lignes 1, 2, 4, 8 et 9; Comptes nationaux pour la ligne 5.

beaucoup plus considérable. L'écart entre les estimations des comptes nationaux et les montants déclarés à Revenu Canada pour le revenu net de loyer, montré au tableau 17 ci-dessous, est passé de 573 millions$ en 1988 à 1 680 millions$ en 1991. Cet écart ne peut être entièrement attribué à de l'évasion fiscale (par le biais de la sous-déclaration du revenu brut de loyer ou la surévaluation des dépenses), en raison de différences conceptuelles et de problèmes de mesure, mais il n'en demeure pas moins suggestif. L'important à retenir, c'est qu'à toutes fins utiles, les transactions souterraines et l'évasion fiscale n'ont aucune incidence sur l'estimation des loyers dans les comptes nationaux.

De même, toute location au noir de chalets et de garages serait virtuellement sans effet sur le PIB car un loyer au prix du marché est inscrit dans le PIB pour tous les chalets et garages qu'ils soient occupés par le propriétaire ou loués. Les loyers au noir sont saisis *de facto* (les chalets et garages ne peuvent être dissimulés comme des appartements dans un sous-sol), à moins que l'imputation effectuée à ce titre soit trop basse pour couvrir les loyers réellement payés, ce qui n'est pas le cas. Selon l'EDF, 359 millions$ ont été dépensés pour la location de maisons de vacances au Canada et à l'étranger en 1992, alors que les loyers imputés aux chalets se chiffrent à 2 163 millions$. Sous la rubrique 'loyer pour garage et stationnement', l'EDF rapporte 558 millions$, alors que le total correspondant inscrit dans le PIB est 2 377 millions$ avec taxes (loyer payé pour garages, 471 millions$, loyer imputé pour garages, 1 109 millions$, et stationnement, 797 millions$) en 1992.

Il en va de même pour les chambres louées dans les maisons occupées par le propriétaire. Le loyer moyen d'une chambre au prix du marché est sans doute supérieur au loyer moyen imputé par pièce dans les maisons occupées par le propriétaire. Toute augmentation des dépenses au titre de l'hébergement pour tenir compte des locations au noir serait en partie compensée (dans une proportion d'environ 75%) par une baisse du loyer imputé aux logements occupés par le propriétaire, ce qui laisse seulement 25% de la marge bénéficiaire du propriétaire à ajouter au PIB. En guise de limite supérieure, nous allons supposer que l'hébergement payé est sous-estimé de 50%, ce qui revient à dire que 25% de ce montant échappe à la mesure. Comme environ 60% du montant comptabilisé à ce titre correspond aux loyers dans les résidences pour personnes âgées, l'ajustement s'appliquerait seulement au reste, et donnerait 35 millions$ en 1992. Le cas de la pension payée est similaire. Les dépenses d'alimentation de tous les ménages ont déjà été prises en compte. Ici encore, seule la marge bénéficiaire du ménage offrant la pension échapperait à la mesure. Sous les mêmes hypothèses s'appliquant aussi à seulement 40% du montant comptabilisé pour la même raison (la pension offerte dans les résidences pour personnes âgées), le montant maximal échappant à la mesure serait de 14 millions$.

Table 11. Sous-estimation potentielle des pourboires en raison de transactions souterraines, 1992

	Total	Repas	Alcool	Chambres
Sous-évaluation potentielle de recettes		millions de dollars		
1. Hôtels et auberges routières	224	56	22	146
2. Motels	171	43	17	111
3. Restaurants licenciés	820	697	123	
4. Restaurants non licenciés	829	829		
5. Tavernes, bars et boîtes de nuit	236		236	
6. Vin illégal, établissements licenciés ($52 + $103)	155		155	
7. Alcool de contrebande, établissements licenciés ($154 + $462)	616		616	
Sous-total, hébergement et restauration	**3 051**	**1 625**	**1 169**	**257**
8. Salons de coiffure et de beauté	373			
9. Taxis	30			
Pourboires applicables, en pourcentage		pourcentage		
10. Hôtels et auberges routières		10	10	3
11. Motels		10	10	3
12. Restaurants licenciés		10	10	
13. Restaurants non licenciés		8		
14. Tavernes, bars et boîtes de nuit			10	
15. Vin illégal, établissements licenciés			10	
16. Alcool de contrebande, établissements licenciés			10	
17. Salons de coiffure et de beauté	10			
18. Taxis	10			
Sous-estimation potentielle des pourboires		millions de dollars		
19. Hôtels et auberges routières	12	6	2	4
20. Motels	9	4	2	3
21. Restaurants licenciés	82	70	12	
22. Restaurants non licenciés	66	66		
23. Tavernes, bars et boîtes de nuit	24		24	
24. Vin illégal, établissements licenciés	15		15	
25. Alcool de contrebande, établissements licenciés	62		62	
Sous-total, hébergement et restauration	**270**	**146**	**117**	**7**
26. Salons de coiffure et de beauté	37			
27. Taxis	5			
28. **Total, pourboires potentiellement manquants**	**312**			

3.5 Pourboires

Dans les comptes nationaux, les pourboires sont calculés comme un pourcentage fixe du chiffre d'affaires, variant selon l'activité et le type de service fourni (3% pour l'hébergement à l'hôtel, 10% pour les repas au restaurant, les boissons alcooliques et la coiffure, 15% pour le taxi). La limite supérieure des pourboires manquants dans le PIB en raison de transactions souterraines peut être calculée directement en appliquant les mêmes pourcentages à l'estimation des recettes dissimulées par ces établissements (figurant au tableau 4), ainsi qu'aux ventes de vin produit illégalement et de spiritueux de contrebande dans les établissements licenciés. Le total ainsi obtenu est de 312 millions$, ou 17% des 2.1 milliards$ comptabilisés comme pourboires dans le PIB pour 1992.

3.6 Services professionnels

On ne saurait écarter la possibilité que des professionnels dissimulent également une partie de leur revenus. Les dépenses pour des services professionnels pourraient par conséquent être sous-estimées, puisque leur estimation repose en partie sur des statistiques fiscales. La rubrique 'services juridiques, de comptabilité et autres' couvre une gamme étendue de dépenses (même les frais de passeport) dont la plupart ne sont pas sujettes à des transactions souterraines. Nous allons simplement supposer que cette catégorie de dépense pourrait être sous-estimée de 5%, ou 87 millions$, en raison de la dissimulation des recettes. Compte tenu des professions en cause, ceci doit être considéré comme une limite supérieure. Le phénomène appelé

'évitement fiscal' est probablement plus répandu ici que l'évasion fiscale proprement dite.

Les dépenses personnelles pour les services des médecins, dentistes et autres praticiens sont calculées résiduellement dans les comptes nationaux, en soustrayant du revenu brut des praticiens la part provenant des régies provinciales d'assurance-maladie et des caisses de santé et sécurité au travail. Les chiffres sur le revenu brut eux-mêmes ne sont pas ceux déclarés à Revenu Canada, mais ceux estimés par Santé Canada et sont déjà ajustés pour sous-couverture. Dans le cas des services relevant de l'assurance-maladie, le type de fraude en cause peut être la facturation de services non fournis plutôt que la dissimulation de revenu, ce qui ne cause pas de sous-estimation du PIB.[1] En outre, le revenu tiré des services couverts par les régimes d'assurance peut difficilement être caché. La dissimulation, s'il en est, serait beaucoup plus faible que dans les autres entreprises de services, peut-être de 5% comme dans le cas des autres professionnels, pourcentage visant les dépenses personnelles en 'soins médicaux, dentaires et autres soins analogues', et non le revenu brut. Cela donnerait 121 millions$ en 1992.

3.7 Aliments

Outre la dissimulation des revenus dans le commerce de détail qui, une fois répartie par bien (voir la section 3.1 ci-dessus et l'annexe II), se traduit par 1 512 millions$ en aliments et boissons non alcooliques, ce qui pourrait encore échapper à la mesure sous cette rubrique, c'est une partie des ventes directes des agriculteurs (fruits et légumes, oeufs, miel, produits de l'érable...). Ces ventes sont calculées à partir de données sur la superficie cultivée, la quantité produite et la valeur pour chaque fruit ou légume, par province et par type de vente (sous forme de produits frais ou pour conditionnement).[2] Dans le cas des produits frais, l'essentiel de la production est acheté par des grossistes et la superficie cultivée est souvent fixée par contrat. Seule une faible proportion des produits frais est vendue directement aux consommateurs.

Les recettes monétaires agricoles tirées des fruits et légumes ont atteint 1 525 millions$ en 1992. À partir d'information fournie par les ministères provinciaux de l'agriculture (les statistiques horticoles de la Colombie-Britannique sont particulièrement exhaustives), nous avons estimé la part des ventes directes (dans les kiosques, les marchés publics...) à 193 millions$. Une sous-estimation de 20% en raison de sous-déclaration donnerait 39 millions$, auxquels pourraient s'ajouter 5 ou 6 millions$ pour les oeufs, le miel et les produits de l'érable, pour un total de 45 millions$, disons 50 millions$ au maximum.

Selon l'enquête sur les dépenses d'alimentation de 1992, parue en décembre 1993, les ménages ont dépensé en moyenne 8,74$ par semaine pour les oeufs, les fruits et les légumes frais (excluant les fruits tropicaux; les légumes importés ne peuvent être exclus), soit au total 4 644 millions$;[3] les 90% de cette somme ont été dépensés dans les supermarchés, les dépanneurs et autres magasins, et l'autre 10%, ou 464 millions$, dans les marchés publics et les magasins de fruits et légumes. Selon les statistiques fiscales, les ventes de ces magasins (CAÉ 6015) ont atteint 446 millions$ en 1992, dont de 60% à 70% pouvaient provenir de fruits et légumes non importés, peut-être moins, ce qui laisse de 150 à 200 millions$ pour les ventes réalisées dans les marchés publics, un chiffre compatible avec celui estimé ci-dessus du côté de l'offre, à partir des recettes agricoles. L'estimation de 50 millions$ pour les revenus dissimulés par les agriculteurs apparaît donc comme raisonnable.

Les dépenses alimentaires comptabilisées dans le PIB s'élèvent à 42,5 milliards$ en 1992, contre 42,0 milliards$ dans l'EDF, les deux chiffres englobant les taxes, et 40,4 milliards$ excluant les taxes dans l'enquête sur les dépenses d'alimentation. Les 50 millions$ ci-dessus, ajoutés aux 1 512 millions$ déjà estimés au titre de la dissimulation des recettes, porteraient les dépenses d'alimentation à 44,1 milliards$, soit 2,1 milliards$ ou 5% de plus que l'estimation de l'EDF, qui en théorie tient compte de la dissimulation. L'alimentation est la catégorie de dépense sans doute la mieux saisie dans l'EDF, avec un taux de réponse de 100%. Un échantillon de 9 900 ménages, comme celui de l'EDF de 1992, conjugué à un taux de réponse de 100%, est exact à 1% près, 19 fois 20. Pour cette raison, une sous-évaluation totale de 1,5 milliard$ doit être considérée comme une limite supérieure.

1. Dans un tel cas, au contraire, le PIB serait surévalué. La facturation de services non fournis devrait être soustraite des dépenses publiques courantes ainsi que du revenu net des praticiens de la santé, car il ne s'agirait pas d'une dépense ou d'un revenu relié à activité productive, mais bien d'un transfert.

2. Voir ***Production de fruits et légumes***, n° 22-003 au catalogue, pour des statistiques détaillées et une description des sources et méthodes.

3. ***Dépenses alimentaires des familles au Canada***, n° 62-554 au catalogue.

Tableau 12. Dépenses pour la garde d'enfants: Comptes nationaux par rapport à l'EDF, 1992

	Enquête sur les dépenses des familles			Comptes nationaux
	Dépense millions$	Ménages rapportant %	Ménages rapportant milliers	Dépense millions$
1 Garderies et écoles pré-maternelles	1 165	5,2	530	n/d
2. Garde au foyer sur semaine	553	2,4	245	n/d
3. Sous-total, garde des enfants sur semaine	1 718			
4. Autre garde à l'extérieur du foyer	638	4,1	420	n/d
5. Autre garde au foyer	280	8,7	890	n/d
6. Sous-total, autre garde des enfants	918			
7. **Total, garde des enfants**	**2 636**	**14,5**	**1 480**	**4 262**
8. Moins: subventions	-			500[2]
9. Moins: transfert aux services domestiques	-			750[2]
10. **Total comparable, garde des enfants (7 - 8 - 9)**	**2 636**			**3 012**

n/d: Non disponible
Note 1. Les pourcentages de ménages rapportant des dépenses ne sont pas additifs car certains ménages rapportent des dépenses dans plus d'une catégorie.
Note 2: Estimation des comptes nationaux.
Sources: ***Dépenses des familles au Canada***, 1992, n° 62-555 au catalogue, et comptes nationaux.

3.8 Garde d'enfants

Tout comme la rénovation domiciliaire, la garde d'enfants est un domaine où des transactions souterraines sont censées se produire. Toutefois, les estimations des dépenses à ce titre sont déjà ajustées considérablement pour sous-couverture dans les comptes nationaux, par plus d'un milliard$ en 1992.[1] Une façon d'en établir la validité est de les comparer aux montants correspondants saisis dans l'EDF. Deux ajustements s'avèrent nécessaires pour rendre la comparaison valable. D'abord, il faut déduire des estimations des comptes nationaux les subventions gouvemementales pour la garde d'enfants, car les chiffres de l'EDF visent seulement les dépenses directes des ménages. Ensuite, un autre montant mal classé de 750 millions$ doit être transféré à la rubrique des services domestiques.

Les chiffres de l'EDF, montrés au tableau 12 ci-dessous, sont assez plausibles à première vue: 1 718 millions$ pour les dépenses de garde sur semaine, (1 165 millions$ en garderie et 553 millions$ à la maison) plus 918 millions$ en autres frais de garde, soit au total 2 636 millions$, pour une moyenne de 1 780$ pour les 14,5% des ménages (environ 1,5 million) ayant rapporté une dépense quelconque. Le montant de 1 718 millions pour la garde en semaine en 1992, tant en termes du nombre de ménages faisant état de cette dépense (775 000 au maximum, car les ménages peuvent avoir des dépenses sous les lignes 1 et 2) qu'en termes de dépense moyenne (2 220$) est tout à fait compatible avec le montant de 1 585 millions$ réclamé en déduction fiscale au titre des frais de garde par 666 000 ménages (pour une moyenne de 2 380$) en 1991.[2]

Il est raisonnable de supposer que les quelque 800 000 ménages additionnels ayant rapporté à l'EDF avoir encouru des dépenses, souvent uniquement pour de la garde occasionnelle, n'ont pas déboursé autant en moyenne que ceux qui devaient faire garder leurs enfants sur semaine et avaient des reçus pour fin d'impôt. Ceci explique que la dépense moyenne répartie sur 1,5 million de ménages soit inférieure à celle des 666 000 ménages ayant réclamé la déduction d'impôt. Le montant rapporté à l'EDF dépasse quand même celui réclamé en déduction d'environ 1 milliard$, ce qui est loin d'être négligeable, étant donné que plusieurs parents savent ou ont raison de croire qu'une bonne partie de ce montant ne sera pas déclaré.

Les statistiques fiscales révèlent aussi qu'au total, 4,8 millions de ménages ont réclamé des exemptions

1. Il serait excessif de considérer tout revenu tiré de la garde d'enfants comme non déclaré ou non rapporté. Ce revenu est souvent non déclaré tout bonnement parce qu'il se situe sous le seuil d'imposition. Il n'est pas rapporté non plus car ni Statistique Canada, ni aucun autre ministère ou agence gouvemementale, à notre connaissance, ne mène d'enquête auprès des gardien(ne)s d'enfants. Aussi l'ajustement apporté dans les comptes nationaux vise-t-il la sous-couverture, et non les transactions souterraines.

2. Revenu Canada, ***Statistiques fiscales***, tableau 3. Il s'agit des derniers chiffres disponibles.

personnelles pour des enfants de moins de 18 ans en 1991. Parmi ceux-ci, plus de 1,1 million étaient des familles monoparentales avec un revenu médian de 21 000$, pour qui il serait difficile de dépenser 1 780$ par an pour la garde d'enfants. Parmi les 3,7 millions de ménages homme-femme avec enfants, plus de 1,1 million avaient un revenu total avant impôt inférieur à 40 000$, ce qui laisse 2,6 millions de ménages assez aisés avec des enfants de moins de 18 ans.[1] Seulement une partie d'entre eux ont des enfants en bas âge et pourraient avoir besoin de services de garde. Les 1,5 million de ménages ayant rapporté à l'EDF avoir dépensé en moyenne 1 780$ pour faire garder leurs enfants représentent 31% de toutes les familles avec enfants de moins de 18 ans, et près de 60% des familles avec enfants de moins de 18 ans et un revenu annuel supérieur à 40 000$. La proportion de familles rapportant des dépenses et la dépense moyenne de 1 780$ sont donc des chiffres substantiels.

Les estimations des comptes nationaux, par comparaison, sont environ 15% plus élevées que celles de l'EDF. Ceci traduit, par rapport à l'EDF, soit 15% de ménages de plus (225 000) dépensant chacun 1 780$ annuellement, ou le même nombre, 1,5 million, dépensant chacun en moyenne 2 047$. La garde d'enfants donne lieu, sans nul doute, à des transactions souterraines, mais il semble bien que l'ajustement pour sous-couverture déjà inclus dans le PIB suffise à en tenir compte. Les 137 millions$ estimés au titre de la dissimulation de revenu par les garderies (tableau 4) porteraient à 19% l'écart entre les chiffres des comptes nationaux et ceux de l'EDF, et doivent être considérés comme une limite supérieure de ce qui pourrait encore échapper à la mesure en raison de transactions souterraines dans ce domaine.

3.9 Services domestiques et ménagers

D'autres catégories de dépense n'ayant pas encore été abordées, ni séparément, ni lors de l'estimation globale de la dissimulation du revenu dans le commerce de détail et les services pourraient faire l'objet de transactions souterraines (sous forme de dissimulation de revenu par des firmes légitimes ou de non-déclaration par de très petites firmes opérant entièrement au noir). Pour plusieurs de ces catégories cependant, les estimations des comptes nationaux sont soit proches (cas 1), soit supérieures (cas 2) aux résultats de l'EDF de 1992, ou encore, se fondent directement sur cette enquête (cas 3), dont on estime en général qu'elle donne des résultats non biaisés comme les autres enquêtes-ménages. Des exemples pertinents ici sont (1) la location de vidéos,[2] (2) le stationnement, et (3), les cours privés (une estimation qu'englobe la grande catégorie 'autres services éducatifs et culturels'. La sous-estimation doit être supposée seulement lorsqu'il y lieu de croire que les chiffres comptabilisés puissent être trop bas, même s'ils sont proches de ceux rapportés dans l'EDF. C'est le cas pour les services domestiques et ménagers.

Trois séries constituent cette grande catégorie, à savoir, 'soin des animaux domestiques', 'services domestiques' et 'services divers aux ménages', avec une dépense totale comptabilisée dans le PIB de 1 809 millions$ en 1992, à laquelle il faut ajouter les 750 millions$ en provenance de la garde d'enfants, pour un total de 2 559 millions$. Le montant à peu près correspondant dans l'EDF (sous 'dépenses de réparation et d'entretien par les locataires', 'services domestiques et autres services de garde', 'services vétérinaires et autres' et 'services d'horticulture et enlèvement de la neige') est de 2 090 millions$.

Neuf pour cent des ménages, mettons un sur dix, rapportent à l'EDF avoir des déboursés pour des services domestiques. Si chacun de ces ménages avait dépensé 30$ par semaine pour des services de nettoyage durant 50 semaines, cela représenterait 1 533 millions$, contre les 815 millions$ figurant dans l'enquête à ce chapitre. L'addition de l'écart entre ces deux chiffres aux 2 090 millions$ déjà saisis dans l'EDF donne 2 808 millions$, environ 250 millions$ de plus que dans le PIB. Ces 250 millions$, combinés aux 203 millions$ déjà ajoutés sous forme de dissimulation de revenu à la catégorie 'services ménagers et domestiques' (annexe II), porteraient la dépense totale à 3 012 millions$ (2 559$ + 453$). Cette somme dépasse de 44% le montant comparable saisi dans l'EDF et doit être considérée comme une limite supérieure.

1. Division des données régionales et administratives, programme 'revenu et démographie selon les quartiers', tableau 5: nombre de familles selon le revenu total et le nombre d'enfants, décembre 1993.

2. Les commerces de location de vidéos sont tellement récents qu'aucun code ne leur est assigné dans la dernière Classification des activités économiques, parue au début des années 1980. On ignore comment Revenu Canada a pu classer ceux ayant fait une déclaration. Ils ne sont pas encore visés par une enquête de Statistique Canada. À toutes fins utiles, l'estimation actuelle figurant dans les dépenses personnelles est une imputation, sujette à une erreur de mesure, mais pas en raison de transactions souterraines: aucune transaction n'a encore été saisie. Aucune dissimulation de revenu ne peut, ou n'a donc à être estimée.

3.10 Résumé

Les estimations détaillées des dépenses personnelles, avec et sans taxes (TPS et taxes de vente provinciales) et les chiffres correspondants pour la sous-estimation potentielle due aux transactions souterraines figurent à l'annexe II. Au total, les transactions souterraines reliées aux dépenses personnelles en biens et services pourraient atteindre 14 830 millions$ en 1992, soit 3,8% des dépenses hors taxes, et 3,5% des dépenses incluant les taxes. Ce total se répartit comme suit:

Tel qu'expliqué, pour plusieurs catégories de dépense, les transactions souterraines sont soit absentes, soit sans effet ou de peu d'effet sur les estimations mêmes des comptes nationaux. C'est le cas pour le loyer imputé (qui recouvre hypothèques, impôts fonciers...), les véhicules automobiles, le carburant, le combustible, les services publics, les télécommunications, la câblodistribution, les services de transport, les loteries, les services de santé, les services financiers, les assurances et l'intérêt sur la dette de consommation. Les dépenses de fonctionnement des institutions à but non lucratif, comprises dans les dépenses personnelles, ne sont pas touchées non plus. Dans l'ensemble, ces catégories 'exemptées' comptent pour 46% des dépenses personnelles.

En outre, l'effet net sur des loyers totalisant 21 milliards$ n'est que de 220 millions$, ou 1%, lorsque que sont comptés comme locations au noir deux fois plus de logements loués que les responsables du recensement croient avoir manqué lors de l'énumération. Si les loyers payés sont ajoutés aux catégories exemptées, la proportion de l'estimation des dépenses personnelles (excluant TPS et taxes de vente provinciales) qui n'est pas touchée par les transactions souterraines grimpe à 51%. Il s'ensuit que les autres dépenses qui y sont sujettes (49%) pourraient être sous-estimées de plus de 7%.

Ce pourcentage est extrêmement élevé et traduit surtout les hypothèses peu réalistes au sujet de la dissimulation de revenu (respectivement 15% et 25% des recettes brutes des petites entreprises dans le commerce de détail et les services, figurant au tableau 4). Une hypothèse plus plausible à ce chapitre, aussi présentée dans le tableau, serait de l'ordre de 10% des recettes brutes pour le commerce de détail (15% pour les ateliers de réparation, faisant partie du commerce de détail) et de 20% pour les services. Il en résulterait des recettes dissimulées de 7 824 millions$ (au lieu de 10 836 millions$) et une estimation des pourboires inférieure de 47 millions$, ce qui ramènerait les transactions souterraines potentiellement absentes à 11 771 millions$, ou 2,8% du total.

Tableau 13. Limite supérieure des transactions souterraines potentiellement omises des dépenses personnelles, 1992

	Transactions souterraines	Estimations publiées	Proportion
	millions de dollars		%
1. Dissimulation des revenus par des entreprises vendant aux ménages	10 836		
2. Tabac de contrebande	1 057		
3. Spiritueux de contrebande	768		
4. Vin illégal	515		
5. Marges des détenteurs de permis sur alcool illégal	565		
6. Loyers, hébergement et pension	269		
7. Pourboires	312		
8. Services professionnels	208		
9. Aliments	50		
10. Services domestiques et ménagers	250		
11. **Sous-total**	**14 830**	**393 053**	**3,8**
12. TPS et taxes de vente provinciales	0	26 483	
13. **Total**	**14 830**	**419 536**	**3,5**

Tableau 14. Limite supérieure des transactions souterraines potentiellement omises du PIB en termes de dépenses, 1992

	Transactions souterraines	Estimations publiées	Proportion
	millions de dollars		%
1. Dépenses personnelles en biens et services	14 830	419 536	3,5
2. Dépenses publiques courantes en biens et services	0	148 377	
3. Investissement des administrations	0	16 508	
4. Investissement des entreprises en capital fixe	3 578	113 440	3,2
5. Construction résidentielle	3 578	43 992	8,1
6. Construction résidentielle neuve	1 883	20 934	9,0
7. Améliorations et modifications	1 695	12 153	13,9
8. Coûts de transfert	0	10 905	
9. Construction non résidentielle	0	30 189	
10. Machines et matériel	0	39 259	
11. Investissement des entreprises en stocks	-15	-2 558	-0,6
12. Exportations	1 100	181 948	0,6
13. Marchandises	800	156 567	0,5
14. Invisibles	300	25 381	1,2
15. Moins: Importations	1 003	185 751	0,6
16. Marchandises	1 003	147 588	0,7
17. Invisibles	0	38 163	
18. **Produit intérieur brut aux prix du marché**	**18 490**	**688 541**	**2,7**
19. Demande intérieure finale (1 + 2 + 3 + 4)	18 408	697 901	2,6

4. Résultats d'ensemble

4.1. Interprétation des résultats et revue des hypothèses

Sous les diverses hypothèses formulées, la sous-estimation maximale du PIB en raison de transactions souterraines non saisies du côté des dépenses serait de 18,5 milliards$, ou 2,7% du PIB, calculée comme on le voit au tableau 14. Du côté revenu du PIB, ce montant serait en entier comptabilisé dans les salaires et traitements, les bénéfices des sociétés ou le revenu net des entreprises individuelles, la plus grande part sans doute dans le revenu net, étant donné le type d'activités généralement associé à la production souterraine (contrebande, rénovation domiciliaire, services ménagers).

Ce total de 18,5 milliards$ *ne devrait pas être interprété comme:*

a) la valeur totale des transactions économiques souterraines;
b) la valeur des transactions économiques souterraines omises du PIB officiel;
c) une mesure globale de l'évasion fiscale.

Il s'agit seulement d'une estimation, non d'une mesure, de la valeur maximale de la portion de la production souterraine qui pourrait encore manquer dans le PIB. Les transactions souterraines ne constituent pas toutes de la production économique, et n'entrent donc pas toutes dans le PIB. Parmi celles qui devraient y figurer, certaines sont saisies (même lorsque non déclarées ou non rapportées), alors que d'autres échappent à la mesure. Le 2,7% représente la limite supérieure de ce qui pourrait manquer, et non ce qui manque vraiment (un montant qui serait bien inférieur). *Si Statistique Canada était convaincu que ce montant manquait réellement, il l'ajouterait au PIB*, comme il le fera en juin 1994 dans le cas des estimations de la contrebande de tabac figurant au tableau 7, et comme il l'a fait dans le passé chaque fois qu'une sous-estimation du PIB a été découverte.

Les hypothèses sous-jacentes aux estimations tiennent compte des secteurs de l'économie les plus susceptibles de faire l'objet de transactions souterraines, ainsi que de ceux qui sont les moins bien mesurés dans les comptes nationaux. Mais il s'agit malgré tout de conjectures. Dans le total hypothétique de 18,5 milliards, seul l'effet net de la dépense pour du tabac de contrebande, 423 millions$ (dépenses personnelles, 1 057 millions$, moins variation des stocks, 15 millions$, moins importations, 619 millions$), ou 2,3% du total, est un chiffre 'ferme'. L'estimation du reste, un bon 18 milliards$, est basée sur des hypothèses plausibles, mais extrêmes. Ce total de 18 milliards$ en transactions souterraines n'a pas été observé ou saisi comme le reste de l'activité économique. Il ne s'agit

pas de la valeur des transactions souterraines échappant à la mesure dans le PIB officiel, et il ne faudrait pas le prendre pour tel.

Dans le cas de l'alcool, la consommation des produits légaux a diminué sensiblement, de 23% environ dans le cas des spiritueux au cours des sept dernières années (contre 45% dans le cas du tabac), ce qui tend à confirmer la présence de transactions souterraines. La hausse des saisies d'alcool (bien documentée par la RAO en Ontario) est une preuve additionnelle que la contrebande est en hausse, même si les volumes avancés par la RAO et l'Association canadienne des distillateurs semblent trop élevés. Les autres hypothèses faites quant aux prix, aux marges bénéficiaires des contrebandiers et des détenteurs de permis et à la pénétration du marché par la contrebande ailleurs qu'en Ontario sont toutes, sinon une limite supérieure, certainement très fortes. Dans le pire des cas, toutes les transactions souterraines reliées à l'alcool et au tabac ensemble ne feraient augmenter le PIB que de 1 887 millions (dépenses personnelles, 2 905 millions$, moins variation des stocks, 15 millions$, moins importations, 1 003 millions$), ou de 0,3% en 1992.

Les autres estimations sont encore plus spéculatives; certaines traduisent des hypothèses quasiment irréalistes. Les estimations se rapportant aux exportations ne s'appuient pas sur des preuves. Il existe peu de biens ou services au sujet desquels des transactions souterraines sont même soupçonnées. Il serait difficile de citer une seule marchandise exportée illégalement du Canada dont la valeur approche celle des importations illégales de tabac au Canada (0,6 milliard$ en 1992, 1,1 milliard$ en 1993). Des produits de base et des biens manufacturés souvent échangés à des prix internationaux constituent environ 90% de nos exportations de marchandises. De plus, nos exportations vers les États-Unis, qui représentent environ 70% du total, sont évaluées au moyen des documents d'importation des douanes américaines, dans lesquels elles ne sont sans doute pas sous-évaluées.

Dans le cas de la construction résidentielle, la mesure de l'investissement doit être considérée comme fiable en dépit des activités souterraines car l'estimation est surtout effectuée du côté de la demande, non du côté de l'offre: elle est indépendante des recettes déclarées ou rapportées par les entreprises ou les travailleurs autonomes dans la construction. Des ajustements considérables sont déjà incorporés aux estimations de la valeur moyenne de la construction neuve, et le nombre de mises en chantier est une statistique fiable. Les estimations de la rénovation domiciliaire reposent pour une très large part sur une enquête auprès de 25 000 propriétaires, dont les résultats sont dans l'ensemble tout à fait cohérents avec ceux d'autres enquêtes. Le ratio implicite des ventes de matériaux de construction, bien saisies par le système statistique, à la mesure de l'output de la construction résidentielle confirme que cette mesure est assez juste. Les ajustements de 5%, 10%, 20% *en moyenne* appliqués en sus de ceux déjà incorporés réduiraient le ratio des matériaux à l'output d'au moins cinq points de pourcentage. Si toutes les transactions souterraines estimées comme pouvant échapper à la mesure consistaient en valeur ajoutée, la valeur ajoutée non mesurée atteindrait 40% de la valeur ajoutée mesurée pour cette industrie. Des hypothèses plus fortes que celles avancées impliqueraient une fonction de production irréaliste dans la construction résidentielle, à moins de pouvoir démonter que les mesures de la production et de la consommation de matériaux de construction sont beaucoup trop basses.

En ce qui a trait aux dépenses personnelles, outre le tabac et l'alcool, l'estimation de la dissimulation des recettes par les petites entreprises atteint 10,8 milliards$, ou 73% du total. Cette estimation repose sur l'hypothèse que *toutes* les petites entreprises vendant aux ménages, définies comme toutes les entreprises individuelles plus toutes les sociétés avec un chiffre d'affaires annuel jusqu'à un million$ dissimulent en moyenne 15% de leurs recettes brutes dans le commerce de détail, et 25% dans les services. *Cela signifierait que toutes les petites entreprises dissimulent au bas mot 50%, voire jusqu'à 70% de leur 'vrai' revenu net d'entreprise.* La vraie marge sur les recettes brutes serait de 19% dans le commerce de détail (au lieu de la marge déclarée de 6-7%), et de 37% dans les services (au lieu de la marge déclarée de 20-21%). Il est extrement peu probable, sinon impossible, que toutes les petites entreprises parviennent à détoumer autant de revenu.

Étant donné toutes ces hypothèses extrêmes, il s'ensuit que la production souterraine échappant vraiment à la mesure représenterait bien moins que les 2,7% du PIB officiel, ou 18,5 milliards$ estimés en guise de limite supérieure pour 1992. Et c'est pourquoi Statistique Canada n'ajoutera pas ce montant au PIB de 1992.

Tableau 15. Estimation antérieure par Statistique Canada de la limite supérieure de l'économie souterraine (1981)

	Sous-évaluation supposée	
	25%	50%
	millions de dollars	
1. Dissimulation des revenus par les petites entreprises		
Aliments	771	1 542
Vêtements	790	1 580
Fleurs	84	167
Garde d'enfants	33	65
Domestiques	159	318
Réparation de véhicules automobiles	329	658
Loisirs	387	773
Bijoux	295	590
Coiffure, pourboires compris	224	448
Repas au restaurant, pourboires compris	731	1 461
Autres	391	781
Total, dissimulation des revenus	**4 194**	**8 383**
2. Améliorations et modifications, résidentielles	3 000	3 000
3. Améliorations et modifications, non résidentielles	264	529
4. **Sous-évaluation totale (1 + 2 + 3)**	**7 458**	**11 912**
5. PNB de 1981, avant la révision historique de 1986	339 797	339 797
6. Sous-évaluation en pourcentage du PNB (4 / 5)	2,2	3,5
7. PIB de 1981, avant la révision historique de 1986	351 468	351 468
8. Sous-évaluation en pourcentage du PIB (4 / 7)	2,1	3,4
9. Sous-évaluation, compte tenu de la révision historique (4 - 2)	4 458	8 912
10. PNB de 1981, compte tenu de la révision historique (2 + 5)	342 797	342 797
11. Sous-évaluation en % du PNB de 1981, compte tenu de la révision historique (9 / 10)	1,3	2,6
12. PIB de 1981, compte tenu de la révision historique (2 + 7)	354 468	354 468
13. Sous-évaluation en % du PIB de 1981, compte tenu de la révision historique (9 / 12)	1,3	2,5

Sources: Berger, *op. cit.*, et ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-201 au catalogue, édition 1967-1984.

4.2 Comparaison avec l'étude antérieure de Statistique Canada sur l'économie souterraine

Comment la limite supérieure de 2,7% pour 1992 se compare-t-elle à l'estimation antérieure faite par Statistique Canada de la dimension de l'économie souterraine en 1981? Dans son étude, Berger en était arrivé à une limite supérieure de 2,9% du PNB en termes de revenus, et de 3,5% en termes de dépenses.[1] Toutefois l'étude a été réalisée avant la demière révision historique des comptes nationaux, lorsque les estimations des dépenses de rénovation ont été complètement refaites. Les résultats de Berger comprenaient un montant de 3 milliards$ comme "limite supérieure des activités non déclarées au titre des améliorations et modifications", limite basée sur une comparaison des données préliminaires de l'EDF de 1982 et des estimations des comptes nationaux *à ce moment-là*. Non seulement cette somme a-t-elle éventuellement été incorporée au PIB, mais la révision fut en fait plus importante qu'on ne l'avait anticipé. *Cette somme n'est plus absente du PIB.*

Les dépenses en améliorations et modifications ont été rehaussées de 6,0 milliards$ en raison de sous-

1. Les résultats de cette étude ont été souvent interprétés à tort comme une indication que la production souterraine représentait entre 2,9% et 3,5% du PNB en 1981. Pourtant, tout comme dans cette étude, les résultats étaient basés sur des hypothèses extrêmes, du genre 'tous ceux employés à temp plein dans la profession x travaillent au noir à temps partiel et tous ceux employés auparavant comme x mais présentement en chômage travaillent au noir à temps plein pour des petites entreprises ou des ménages 50 semaines par an'. Il s'agissait vraiment d'une limite supérieure.

couverture pour 1984 (de 2,9 milliards$ à 8,9 milliards$). Une partie du total provenait de montants transférés des dépenses courantes aux dépenses de capital, et les dépenses personnelles ont été révisées simultanément en baisse de 1,1 milliard$. Une autre partie de la révision traduisait l'inclusion de transferts en capital des administrations aux entreprises individuelles, sous forme de subventions à la construction de logements, la conversion énergétique et l'isolation des maisons. Ces paiements du gouvernement fédéral ont totalisé 463 millions$ cette année-là, auxquels il faut ajouter des subventions d'équipement d'au plus 176 millions$ versées par les gouvernements provinciaux, pour un total de 639 millions$.[1] L'effet net de ces révisions sur le PIB fut éventuellement de 4,3 milliards$ pour 1984, contre l'estimation préliminaire de 3,0 milliards$ employée par Berger pour 1981.

Le montant de 3 milliards$ doit donc être retranché de l'estimation des transactions non recensées faite par Berger, et ajouté à la place à l'estimation du PNB à l'époque. Ceci ramène la sous-estimation hypothétique du PNB de 3,5% à 2,6%. Pour être comparable à celle calculée pour 1992, cette limite supérieure doit aussi être exprimée en pourcentage du PIB au lieu du PNB, ce qui la fait tomber à 2,5%.[2] Enfin, cette limite était basée sur l'hypothèse que les petites entreprises vendant aux ménages dissimulaient 50% de leurs recettes brutes. Ce pourcentage est irréaliste, même comme limite supérieure. Si une dissimulation de 25% est retenue à la place, plus proche du pourcentage employé comme hypothèse pour 1992 (19,6% implicitement pour l'ensemble du commerce et des services, tel que montré au tableau 4), et que Berger avait aussi appliqué, la limite supérieure tombe à 1,3% du PIB en termes de dépenses, comme on le voit au tableau 15. La limite supérieure calculée en termes de revenus serait aussi réduite, au moins des salaires, des bénéfices et du revenu net engendrés au total par les 3 milliards$ (et davantage) en améliorations et modifications qui sont maintenant comptabilisés dans le PIB.

La sous-estimation hypothétique du PIB de 2,7% en 1992 n'est donc pas inférieure à celle obtenue pour 1981, une fois les deux résultats exprimés sur la même base. Ceci ne doit pas être interprété pour autant comme une indication que la production souterraine a doublé en proportion du PIB en onze ans. Les estimations de 1981 et de 1992 font appel à des approches et des hypothèses quelque peu différentes. Les deux sont à caractère spéculatif et le calcul d'une augmentation entre ces deux années serait dénué de sens.

Cette mise en garde étant faite, une limite supérieure de 2,7% suggère bel et bien que la production souterraine a augmenté en proportion du PIB, ne serait-ce que de la valeur ajoutée par la contrebande de tabac et d'alcool. Du seul côté des dépenses dans le PIB, il est impossible de savoir si la dissimulation marginale des revenus par les entreprises s'est accrue en moyenne, ou si la sous-évaluation des permis de bâtir est plus importante ou plus répandue qu'il y a dix ans. Cela pourrait mieux se vérifier du côté revenu du PIB, en mesurant l'écart entre les revenus saisis dans le PIB et ceux déclarés au fisc, comme on le fait dans la troisième partie. Il y a des indications en ce sens, examinées plus loin, même si les estimations du PIB sont encore préliminaires pour 1991 et 1992 et si la plupart des statistiques fiscales ne sont pas encore disponibles pour 1992.

1. Les subventions d'équipement versées par les gouvernements provinciaux aux entreprises individuelles ont atteint 176 millions$ en 1984 et visaient surtout les nouveaux logements et la rénovation. Voir ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-201 au catalogue, tableau 50, 'Subventions d'équipement'.

2. Statistique Canada a adopté le PIB comme agrégat central des comptes nationaux en juillet 1986. Au même moment, le PNB aux prix du marché de 1981 a été révisé de 339,8 milliards$ à 344,7 milliards$, et le PIB aux prix du marché de 1981, de 351,5 milliards$ à 356,0 milliards$.

III. L'économie souterraine dans sa totalité

Les résultats obtenus dans la deuxième partie se rapportent à la production souterraine susceptible d'échapper à la mesure dans l'estimation officielle du PIB, en d'autres termes, à l'économie souterraine non mesurée. Ils sont importants en soi, en ce qu'ils démontrent que le système statistique n'est pas en train d'induire le pays en erreur en omettant de saisir des transactions souterraines de grande ampleur.

Mais il reste encore deux questions importantes et difficiles auxquelles il faut répondre: (1) quelle est la dimension totale de l'économie souterraine, définie comme la production marchande qui échappe au fisc (constituée de la production souterraine à la fois mesurée et non mesurée dans le PIB)? et (2) cette économie souterraine (mesurée et non mesurée) est-t-elle en progression par rapport à l'économie mesurée?

Les méthodes employées dans les comptes nationaux sont conçues pour mesurer la production économique dans sa totalité, et non pour identifier séparément transactions rapportées et non rapportées. Une analyse des estimations des comptes nationaux et d'autres statistiques officielles permet néanmoins de faire un peu la lumière sur l'activité économique souterraine au Canada, et notamment d'indiquer si elle est ou non en hausse ces dernières années.

1. La production souterraine mesurée: estimations des comptes nationaux par rapport aux données fiscales

Bien que transactions souterraines et évasion fiscale ne soient pas exactement la même chose, les deux sont étroitement liées. Si, comme nous le prétendons, les transactions non mesurées sont moindres au total que les transactions non déclarées ou non rapportées et que la production souterraine n'est pas entièrement absente du PIB, alors les revenus estimés par le système de comptabilité nationale devraient être plus élevés que ceux déclarés à Revenu Canada, et l'écart entre les deux devrait donner une approximation, quoique bien imparfaite, de la production souterraine qui est saisie dans le PIB.[1]

1. Cette idée a été explorée auparavant en vue d'estimer l'évasion fiscale. Voir Éthier.

Les revenus provenant d'activités souterraines peuvent seulement être comptabilisés dans le PIB comme salaires et traitements, bénéfices des sociétés ou revenu net des entreprises individuelles. L'existence de transactions souterraines est sans effet sur l'estimation des autres agrégats des revenus dans le PIB - dépréciation, impôts indirects perçus.[2]

1.1 Salaires et traitements

Une comparaison des salaires et traitements inscrits dans le PIB et des revenus d'emploi déclarés à Revenu Canada ne révèle pas grand chose car l'estimation des premiers repose essentiellement sur les seconds.[3] On ajoute ensuite au total de Revenu Canada une estimation des salaires versés par les ménages pour des services domestiques et la garde d'enfants ainsi que des montants que les employeurs ne sont pas tenus de déclarer, comme les pourboires des employés et les salaires inférieurs à 500 dollars. Ces ajustements ne sont pas effectués explicitement pour tenir compte d'une production souterraine (qui peut être en cause ou pas), mais ils servent néanmoins à réduire toute somme manquante à ce titre.

Par rapport au total toutefois, ces ajustements sont peu importants et les salaires et traitements inscrits dans le PIB demeurent encore très près des revenus d'emploi totaux rapportés par les employeurs à Revenu Canada. L'écart entre les deux séries de données est en partie imputable à la production souterraine (surtout ici des pourboires et le revenu tiré de la garde d'enfants) mais traduit pour une large part des différences conceptuelles. Pour cette raison, l'écart ne peut en fait être chiffré qu'approximativement. Tel que mesuré au tableau 16,[4] il est passé de 3,5 milliards$ en 1983 à 5,0 milliards$ en 1991 (la dernière année pouvant être comparée), mais en pourcentage, il est demeuré à peu près constant. La croissance de l'activité économique souterraine, s'il en est, n'est pas mise en évidence dans les estimations du revenu du travail des comptes nationaux. Tous les salaires versés à des travailleurs embauchés au noir sont sans doute absents du PIB

2. Voir l'annexe I pour une explication.

3. Plus précisément, l'estimation des comptes nationaux est basée sur le fichier T-4 supplémentaire comprenant tous les formulaires T-4 émis par les employeurs. Le fichier T-4 est à ne pas confondre avec le fichier T-1 contenant les déclarations d'impôt des particuliers, qui sont compilées dans les ***Statistiques fiscales*** de Revenu Canada. Le total des gains d'emploi provenant de ce dernier fichier est plus bas. L'usage du fichier des employeurs garantit que tous les gains rapportés sont comptés dans le PIB même si certains employés omettent de remplir une déclaration de revenus.

Tableau 16. Salaires et traitements: Comptes nationaux par rapport à Revenu Canada

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
				milliards de dollars					
Comptes nationaux:									
1. Salaires et traitements civils[1]	198,3	213,4	229,9	245,4	266,7	292,6	316,3	330,8	335,9
2. Solde et indemnités militaires	2,1	2,3	2,4	2,6	2,7	3,0	3,2	3,5	3,5
3. Total, salaires et traitements	200,4	215,7	232,3	248,0	269,4	295,6	319,5	334,3	339,4
Revenu Canada:									
4. Revenu d'emploi[2]	199,2	214,4	230,9	2460	267,9	294,2	318,1	331,9	337,0
5. Amendements subséquents				0,4		-0,4			
6. Dépenses autorisées[3]	1,0	1,1	1,2	1,4	1,7	1,7	2,0	2,0	2,0
7. Avantages et allocations imposables[4]	2,6	2,7	2,9	3,1	3,2	3,6	4,2	3,5	3,5
8. Contributions des employeurs, assurance-maladie[5]	1,3	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,7	0,5	0,6
9. Revenu d'emploi ajusté (4 + 5 - 6 - 8)	196,9	212,0	228,3	243,6	264,7	290,5	314,4	329,4	334,4
10. Écart (3 - 9)	3,5	3,7	4,0	4,4	4,7	5,1	5,1	4,9	5,0
11. Écart, % du total des comptes nationaux	1,7	1,8	1,7	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5

Note 1: comprend les pourboires.
Note 2: comprend solde et indemnités militaires, exclut pourboires; tiré du fichier T-4 Supplémentaire, case 14.
Note 3: entre dans le revenu d'emploi, mais n'entre pas dans le PIB sous 'salaires et traitements'.
Note 4: entre dans le revenu d'emploi, mais une partie seulement dans le PIB sous 'salaires et traitements'.
Note 5: partie des avantages et allocations imposables n'entrant pas dans le PIB sous 'salaires et traitements'; estimation des comptes nationaux.

car il est fort peu probable que les employeurs émettent des formulaires T-4 dans de tels cas.

Dans son étude sur l'économie non recensée se rapportant à 1981, Berger avait estimé que ces salaires pouvaient représenter jusqu'à 1,1% du PNB. Ce résultat était fondé sur une double hypothèse: que l'embauche au noir se concentrait dans certaines professions, dans des établissements de moins de 20 employés et dans certaines branches d'activité, et que tous les travailleurs appartenant à ces catégories étaient effectivement embauchés au noir à un salaire équivalant à 70% du salaire courant. Cette estimation constituait une limite supérieure: tous les employeurs dans les firmes et les branches désignées n'embauchent pas au noir tous les travailleurs dans les professions désignées. Verser des salaires 'sous la table' exige la falsification des livres comptables et implique employeurs et employés dans une conspiration qui peut aisément échouer.

4. L'écart présenté est un peu surévalué: les chiffres des comptes nationaux comprennent les pourboires, mais pas ceux de Revenu Canada. Les pourboires sont rapportés par l'employé dans sa déclaration de revenus (formulaire T-1), non par l'employeur sur le formulaire T-4. Ils ne sont pas compilés séparément par Revenu Canada, mais combinés à d'autres revenus sous la rubrique 'autres revenus tirés d'un emploi' dans les ***Statistiques fiscales***. L'addition de cette dernière comme approximation des pourboires au 'revenu d'emploi' rapporté par les employeurs aurait au contraire sous-évalué l'écart. Pour 1990, 2,2 milliards$ ont été inscrits dans les salaires et traitements au titre des pourboires, alors qu'un montant de 1,9 milliard$ était déclaré sous 'autres revenus d'emploi'.

1.2 Bénéfices des sociétés

Comme dans le cas du revenu du travail, la comparaison des estimations des bénéfices selon les comptes nationaux avec les bénéfices déclarés n'est pas très révélatrice, quoique pour des raisons d'un autre ordre. En bref, des différences conceptuelles excluent toute comparaison des profits selon les comptes nationaux et des profits pour fins d'impôt, eux-mêmes distincts des profits comptables, surtout dans le secteur financier. En outre, plusieurs omissions dans d'autres agrégats des revenus dans le PIB entraînent une surestimation correspondante des profits, parce que l'excédent d'exploitation des entreprises dans les comptes d'entrées-sorties, égal à la somme des bénéfices et autres types de revenus d'entreprise dans les comptes des revenus et dépenses, est calculé résiduellement.[1] Dès lors, même lorsque les différences conceptuelles sont prises en compte, il est difficile d'interpréter toute divergence entre les estimations des profits dans les comptes nationaux et ceux déclarés au fisc. Un écart croissant ou décroissant entre les deux n'est

1. Les indemnités de départ et autres allocations de retraite, qui constituent une forme de revenu du travail différé, en sont un bon exemple. Jusqu'à présent, ces paiements ont rarement été comptés comme revenu du travail dans le PIB car ils ne sont pas bien mesurés par le système statistique. Les bénéfices et la divergence statistique du côté revenu sont surévalués en contrepartie. Un problème de mesure de ce genre, en général, influe sur la composition du PIB, mais pas sur son niveau.

vraisemblablement pas indicatif d'une économie souterraine en expansion ou en contraction.

Quoi qu'il en soit, il est peu probable que les sociétés au Canada soient vraiment engagées dans une production souterraine. Ce sont le plus souvent de grandes organisations complexes et bureaucratiques où il est difficile de procéder à la dissimulation des recettes et à l'embauche au noir. Ces firmes sont soumises à l'examen attentif du fisc, de leurs banquiers, de la bourse et d'autres organismes de réglementation. Pour une firme, cacher des recettes permet de réduire les impôts à court terme, mais afficher des résultats financiers moins bons qu'ils ne pourraient l'être n'est pas sans conséquence non plus. Les sociétés peuvent minimiser leurs bénéfices aux fins de l'impôt, mais le font en général en utilisant les lois à leur meilleur avantage: il s'agit ici d'évitement fiscal plus que d'évasion fiscale. Enfin, les activités communément associées à la production souterraine (contrebande, rénovation domiciliaire, construction résidentielle sur une faible échelle, locations au noir, prestation de services ménagers, vente de produits du jardin, etc.) ne sont habituellement pas du ressort des grandes sociétés.

Il serait irréaliste de prétendre que les profits ne sont jamais cachés. La dissimulation des des bénéfices est sans doute plus aisée, et donc plus répandue, au sein des petites sociétés. En 1992, sur un total de 869 000 sociétés, 765 000 avaient un revenu inférieur à un million$ et 261 000 de celles-ci avaient un revenu nul ou inférieur à 25 000$. Leur part dans le revenu brut de toutes les sociétés (tel que déclaré à Revenu Canada) s'élevait à 10,8%.[1] Si l'on admet que la part du revenu d'entreprise brut déclaré constitue une bonne approximation de la part des profits mesurés dans le PIB, les bénéfices de ces petites sociétés se seraient chiffrés entre 3 et 4 milliards$ sur un total de 31,9 milliards$ en 1992. Une sous-estimation de l'ordre de 100% ici n'atteindrait que 3 ou 4 milliards$, environ 0,5% du PIB. Même si les petites sociétés cachaient de plus en plus leurs bénéfices, les sommes manquantes seraient encore négligeables en proportion du PIB.

1.3 Revenu net des entreprises individuelles

La production souterraine se concentre, croit-on, dans certaines professions et dans certaines branches d'activité où le nombre d'entreprises individuelles et de travailleurs autonomes est important. C'est pourquoi une comparaison des estimations des comptes nationaux pour le revenu net des entreprises individuelles et des données fiscales correspondantes est particulièrement appropriée. Le revenu net est l'agrégat faisant l'objet de la plupart des ajustements apportés au PIB en raison de transactions non rapportées. Les méthodes d'estimation des comptes nationaux font appel dans une certaine mesure aux données fiscales, et il existe des différences conceptuelles entre les deux ensembles de statistiques (ayant trait à la définition tant du revenu que des dépenses admissibles), comme dans le cas des bénéfices des sociétés, mais la comparaison n'en demeure pas moins valable. Le seul ajustement majeur requis est de soustraire de l'estimation des comptes nationaux le revenu net de loyers des propriétaires-occupants, un montant imputé qui ne constitue pas un revenu aux fins de l'impôt.

Comme on le voit au tableau 17, l'estimation des comptes nationaux est toujours supérieure au montant déclaré à Revenu Canada. Toutefois, une part significative de l'écart provient du revenu agricole, et est imputable presque entièrement à des différences conceptuelles plutôt qu'à un revenu non déclaré de la part des exploitants agricoles.[2] Une fois enlevé le revenu agricole des deux ensembles de données, l'écart restant pourrait être attribué essentiellement à l'évasion fiscale. Cet écart s'est accru graduellement à chaque année sauf en 1988, mais jamais de plus de 500 millions$ jusqu'en 1991, alors qu'il a grimpé de 1,2 milliard$, passant de 4,5 à 5,7 milliards$.

Une part importante et croissante de l'écart restant provient du revenu de loyers, où l'estimation des comptes nationaux dépasse maintenant le montant déclaré à Revenu Canada de 1 680 millions$, contre 228$ millions$ en 1983. L'écart imputable aux activités autres que l'agriculture et la location de

1. Source: Statistique Canada, Division du registre des entreprises, fichiers de données fiscales.

2. L'agriculture est caractérisée par des subventions, des prix réglementés, des quotas de production et des offices de mise en marché. Pour être considéré comme exploitant agricole par Revenu Canada et pouvoir en tirer des avantages fiscaux, le propriétaire d'une ferme doit déclarer des revenus de l'agriculture. De même, l'exploitant doit aussi déclarer le revenu de la production, la superficie cultivée, etc., pour être éligible à divers programmes de supplément de revenu, et peut même être payé pour ne pas produire. À tout prendre, non seulement serait-il difficile pour les agriculteurs de s'adonner à des transactions souterraines, ce n'est pas toujours dans leur intérêt. Certains agriculteurs peuvent dissimuler des recettes tirées de la vente directe de produits frais aux consommateurs, mais les sommes en cause sont tellement faibles qu'on peut les ignorer ici. Voir partie II, section 3.7, pour une estimation.

Tableau 17. Revenu net des entreprises individuelles: Comptes nationaux par rapport à Revenu Canada

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
	millions de dollars								
Revenu net, Comptes nationaux:									
1. Entreprises non agricoles, loyers compris	21 061	23 927	26 447	28 856	30 977	32 868	34 461	35 006	36 324
2. Dont, revenu des loyers imputés	7 183	8 386	9 421	10 205	10 472	10 611	10 710	10 703	11 018
3. Dont, revenu des loyers reçus	810	1 171	1 215	1 410	1 348	1 411	1 375	1 422	1 384
4. Revenu agricole	2 568	3 380	2 808	3 946	2 890	4 275	3 042	3 535	3 195
5. Total (1 - 2 + 4)	16 446	18 921	19 834	22 597	23 395	26 532	26 793	27 838	28 501
Revenu net, Revenu Canada:									
6. Revenu d'entreprise	3 739	4 019	4 538	4 958	5 542	6 478	6 647	6 506	5 772
7. Revenu professionnel	6 149	7 129	7 656	8 066	8 863	9 974	11 307	12 096	12 489
8. Revenu de commissions	523	603	649	724	839	850	980	1 104	1 222
9. Revenu agricole	1 747	2 024	1 761	1 698	2 109	2 131	2 020	1 471	1 377
10. Revenu de la pêche	331	319	399	522	635	541	446	424	416
11. Revenu de loyers	582	711	860	975	999	838	377	-355	-296
12. Total (6 + 7 + 8 + 9 + 10 + 11)	13 071	14 805	15 863	16 943	18 987	20 812	21 777	21 246	20 980
Écart, estimations des comptes nationaux moins chiffres de Revenu Canada:									
13. Total (5 - 12)	3 375	4 116	3 971	5 654	4 408	5 720	5 016	6 592	7 521
14. Dont, revenu agricole (4 - 9)	821	1 356	1 047	2 248	781	2 144	1 022	2 064	1 818
15. Dont, autre qu'agricole (13 - 14)	2 554	2 760	2 924	3 406	3 627	3 576	3 994	4 528	5 703
16. Dont, loyers (3 - 11)	228	460	355	435	349	573	998	1 777	1 680
17. Dont, autres activités (15 - 16)	2 326	2 300	2 569	2 971	3 278	3 003	2 996	2 751	4 023

Sources: ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, et Revenu Canada, ***Statistiques fiscales***, tableau 9.

logements constitue essentiellement un ajustement de niveau avec une tendance cyclique, jusqu'à son augmentation marquée en 1991. Exception faite de cette dernière année, les comptes nationaux n'enregistrent donc aucune croissance dans la production souterraine ailleurs que dans le revenu de loyers. Ces chiffres suggèrent que les transactions souterraines se sont bel et bien accrues en 1991.

Statistique Canada procède à sa propre compilation de quelques statistiques fiscales, dont certaines sont maintenant disponibles pour 1992.[1] Selon cette source, le revenu net d'emploi autonome (somme des revenus d'entreprise, de profession, de commission, de l'agriculture et de la pêche) a atteint 20,2 milliards$ en 1991 et 21,4 milliards$ en 1992. Les estimations correspondantes des comptes nationaux (ligne 5 moins ligne 3 au tableau 17) sont de 27,1 milliards$ et de 28,0 milliards$, ce qui se traduit par un écart dans le revenu net d'emploi autonome de 6,9 milliards$ en 1991 et de 6,6 milliards$ en 1992. Les estimations des comptes nationaux sont encore préliminaires pour 1991 et 1992 et il est difficile de tirer une conclusion de cette comparaison. Comme la mesure du revenu est beaucoup plus basse que celle de la dépense dans le PIB en 1991 et 1992 (voir la section 2.1 ci-dessous), les revenus sont plus susceptibles d'être révisés en hausse qu'en baisse, et il en va de même pour l'écart entre les estimations des comptes nationaux et les statistiques fiscales.

1.4 La production souterraine totale, mesurée et non mesurée

Pour récapituler, l'écart entre les estimations des comptes nationaux et les statistiques fiscales traduit non seulement des différences conceptuelles mais aussi des transactions souterraines saisies dans le PIB mais échappant à l'attention du fisc. En 1991, il atteignait 5 milliards$ pour les salaires et traitements et 7,5 milliards$ pour le revenu net des entreprises individuelles, soit 12,5 milliards$ au total. *L'écart qui peut en fait être attribué à une production souterraine déjà saisie dans le PIB* est plus faible, car la part provenant de l'agriculture doit en être soustraite, et *pourrait donc s'élever à 10,7 milliards$, ou 1,5% du PIB en guise de limite supérieure en 1991.* Selon toute probabilité, il se chiffre à moins encore. Un revenu sous le seuil d'imposition n'a pas à être déclaré au fisc, alors que le PIB mesure en principe tout revenu de la production, sans égard au seuil. *Une*

1. La Division des données régionales et administratives a compilé ces statistiques à partir de 1980. Les chiffres que publie Revenu Canada dans les ***Statistiques fiscales*** sont basés sur un *échantillon de déclarants* et sont compilés après un délai d'environ 18 mois. Ceux de Statistique Canada sont une compilation des montants rapportés par *tous les déclarants* après un délai d'un an.

part inconnue de l'écart dans les revenus de facteurs entre Revenu Canada et les comptes nationaux provient de revenus légitimes qui n'ont pas à être déclarés car ils se situent sous le seuil d'imposition, et non de transactions souterraines.

Cette limite supérieure de 1,5% ne tient pas compte des autres revenus de facteurs, à savoir les intérêts et les bénéfices. Toutefois, il est peu probable que les comptes nationaux saisissent des transactions souterraines importantes sous ces rubriques, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord et avant tout, tel que souligné, il existe une très forte présomption à l'effet que la plupart des sociétés, certainement les plus grandes, ne s'adonnent pas à des activités souterraines. La loi exige qu'elles soient enregistrées, et probablement aucune d'elles n'échappe à la mesure, si imparfaite soit-elle. Les petites sociétés peuvent s'adonner à la dissimulation des recettes et, même là, elles sont sujettes à plus de contrôle et de règlements que les entreprises individuelles. Les comptes nationaux ne pourraient pas saisir beaucoup de revenu relié à des transactions souterraines car a) en premier lieu, les sociétés ne cachent pas beaucoup de revenu, et b) le revenu dissimulé est trop faible en proportion du revenu déclaré pour entraîner des déséquilibres que les comptes nationaux pourraient déceler et corriger.

En outre, la plupart des ajustements explicites en vue de compenser la sous-couverture dans les comptes nationaux visent les salaires et traitements et le revenu net des entreprises individuelles, même si au moins une partie d'entre eux devraient viser les profits. Le cas de figure est celui de la construction résidentielle, dont la mesure de l'output est fiable en dépit des transactions souterraines dans l'industrie. L'excédent calculé résiduellement (output mesuré, moins dépenses intermédiaires, moins salaires) pour cette industrie dans les tableaux d'entrées-sorties est plus élevé que celui calculé directement (sous forme de profit et de revenu net). Ce déséquilibre est résolu uniquement en augmentant le revenu net des entreprises individuelles en construction.[1] Pourtant une partie des transactions souterraines saisies peut sans doute être attribuée à de petites sociétés de construction et, logiquement, l'ajustement à la hausse apporté au revenu net aurait dû à la place être apporté en partie aux profits.

Enfin, une partie des intérêts non déclarés va se retrouver dans le PIB en tant que revenu net des entreprises individuelles. L'exemple pertinent est celui de l'intérêt sur hypothèques reçu par les particuliers, dont l'estimation enregistrée dans le PIB est sans doute trop basse (voir l'annexe I). Comme l'intérêt sur hypothèques est soustrait des loyers bruts pour en arriver au revenu net de loyers, la sous-estimation se traduit ici par une surestimation du revenu net de loyers qui entre dans le revenu net des entreprises individuelles.

La production souterraine mesurée représente ainsi, tout au plus, 1,5% du PIB officiel. L'addition de ce pourcentage à l'estimation de la production souterraine pouvant échapper à la mesure (2,7%) donne une limite supérieure de 4,2% pour la production souterraine totale par rapport au PIB officiel. Tout comme le 2,7% estimé dans la deuxième partie, ce total estimatif de 4,2% *ne devrait pas être interprété comme:*

a) la dimension réelle de l'économie souterraine;
b) une mesure globale de l'évasion fiscale.

Le chiffre de 4,2% est une estimation de la dimension maximale de l'économie souterraine, non de sa vraie dimension. Il s'agit d'une limite supérieure car a) elle a été calculée ainsi; et b) il existe une forte présomption à l'effet que de la production souterraine se trouve en effet comptée à la fois comme échappant à la mesure et comme ayant été saisie dans le PIB. Le cas de figure ici est celui de la dissimulation des recettes, calculée comme la limite supérieure du revenu brut pouvant être caché par toutes les entreprises, puis incluse dans la production souterraine 'potentiellement' omise. Si les estimations des comptes nationaux reposaient seulement sur les recettes déclarées ou rapportées par les entreprises, ce serait une certitude que nul revenu dissimulé n'est saisi dans le PIB. Mais tel n'est pas le cas. Pour les dépenses personnelles, en services notamment, les estimations font appel à l'EDF. Les résultats de cette enquête du côté de la demande ne sont pas biaisés vers le bas à cause de la dissimulation de revenu. Les dépenses plus élevées saisies dans l'EDF se traduisent en output plus élevé et ainsi en des estimations plus hautes du revenu net des entreprises individuelles, d'où l'écart entre les estimations des comptes nationaux et les montants correspondants déclarés à Revenu Canada.

Il s'agit aussi d'une indication partielle de l'importance de l'évasion fiscale, forcément exprimée en termes de limite supérieure: partielle, car il existe d'autres

1. L'estimation des comptes nationaux pour le revenu net des entreprises individuelles en construction, figurant au tableau 2, est presque trois fois plus haute que le montant correspondant déclaré à Revenu Canada pour 1991, 3,5 milliards$ contre 1,2 milliard$.

Tableau 18. Divergence statistique totale en pourcentage du PIB

		DS	PIB	DS/PIB			DS	PIB	DS/PIB
		millions de dollars		%			millions de dollars		%
1986	I	2 032	497 088	0,4	1990	I	2 300	668 732	0,3
	II	3 484	502 808	0,7		II	-476	671 352	-0,1
	III	1 380	508 640	0,3		III	1 752	673 000	0,3
	IV	-428	514 128	-0,1		IV	3 240	670 724	0,5
	Année	1 617	505 666	0,3		Année	1 704	670 952	0,3
1987	I	1 868	530 248	0,4	1991	I	5 220	667 372	0,8
	II	4 196	543 620	0,8		II	5 240	676 868	0,8
	III	2 648	558 376	0,5		III	6 996	678 844	1,0
	IV	4 968	574 144	0,9		IV	5 836	680 628	0,9
	Année	3 420	551 597	0,6		Année	5 823	675 928	0,9
1988	I	-764	587 496	-0.1	1992	I	6 352	683 872	0,9
	II	-5 464	599 988	-0,9		II	5 068	685 388	0,7
	III	-3 824	611 500	-0,6		III	5 688	688 428	0,8
	IV	-5 844	624 640	-0,9		IV	6 568	696 476	0,9
	Année	-3 974	605 906	-0,7		Année	5 919	688 541	0,9
1989	I	-6 416	636 276	-1,0	1993	I	4 188	700 180	0,6
	II	-2 912	647 892	-0,4		II	4 160	708 872	0,6
	III	4 160	656 780	0,6		III	4 644	712 840	0,7
	IV	3 560	662 044	0,5		IV	5 900	721 000	0,8
	Année	-402	650 748	-0,1		Année	4 723	710 723	0,7

DS: Divergence statistique.
Source: ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue.

formes d'évasion fiscale non reliées à la production économique intérieure (sur les gains en capital, les achats outre-frontière ou les paiements de transferts du gouvernement); et simultanément une limite supérieure en ce qui a trait à la portion de l'assiette fiscale qui coïncide avec la production intérieure, car une partie du revenu non déclaré saisi dans le PIB se situe sous le seuil d'imposition.

2. Autres indications de la progression de l'économie souterraine

Deux autres 'écarts' dans les statistiques valent la peine d'être examinés ici pour voir si la production souterraine a augmenté ces dernières années. Le premier est la divergence statistique entre l'estimation du PIB en termes de revenus et celle en termes de dépenses. L'autre est celui entre les chiffres d'emploi rapportés dans l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et ceux provenant de l'Enquête sur la population active.

2.1 La divergence statistique

Les estimations du PIB en termes de revenus et en termes de dépenses postérieures à 1990 n'ont pas encore été pleinement rapprochées et mises en équilibre. S'il est vrai que la mesure de la dépense tend à dépasser celle du revenu parce que cette dernière est plus susceptible d'être sous-estimée en raison de transaction souterraines, alors un déséquilibre croissant entre les deux côtés du PIB pourrait être interprété comme une indication que l'économie souterraine a progressé lors des trois dernières années.

C'est bien ce qui semble être le cas, comme le révèle le tableau 18. La divergence statistique totale (calculée comme l'estimation en termes de dépenses moins celle en termes de revenus, un signe moins désignant une estimation des revenus supérieure), en proportion du PIB, est passée de 0.1% en moyenne par trimestre durant la période 1986-1990 à 0.8% depuis.

Un accroissement de la production souterraine n'est pas la seule explication possible du phénomène, et les estimations de 1991 à 1993 sont encore préliminaires, mais le fait, en soi, est suggestif. La divergence totale est passée de 1,7 milliard$ en 1990 à 5,8 milliards$ en 1991, et est demeurée très élevée depuis. La divergence statistique était également forte en 1987, à 3,4 milliards$, et est demeurée élevée à 3,9 milliards$ en 1988, mais alors que l'estimation en termes de revenus était inférieure en

Tableau 19. Emploi rémunéré: l'EPA par rapport à l'EERH

	91:1	91:2	91:3	91:4	92:1	92:2	92:3	92:4	93:1	93:2	93:3	93:4
	données désaisonnalisées, milliers de travailleurs											
1. EPA[1]	10 732	10 774	10 779	10 722	10 638	10 601	10 633	10 639	10 640	10 661	10 727	10 741
2. EERH	10 424	10 247	10 170	10 087	9 997	9 981	9 928	9 904	9 961	9 976	9 961	9 953
3. Écart (1 - 2)	308	527	609	635	642	620	706	735	679	684	766	787

EPA: Enquête sur la population active; EERH: Enquête sur la rémunération, l'emploi et les heures de travail.
Note 1: Travailleurs rémunérés sauf agriculture, pêche, organisations religieuses et ménages privés, moins propriétaires actifs sans main-d'oeuvre rémunérée et travailleurs en congé sans solde; détenteurs d'emplois multiples comptés deux fois.
Sources: EPA, EERH et comptes nationaux.

1987, c'était l'inverse l'année suivante, ce qui suggère que le problème est en partie imputable à un décalage dans l'enregistrement des transactions. Par opposition, la mesure des dépenses a maintenant dépassé celle des revenus pendant quatorze trimestres consécutifs, ce qui est inhabituel.

Comme une divergence statistique plus 'normale' se situerait entre 1 et 2 milliards$, la production souterraine aurait aisément pu s'accroître de 3 milliards$ à 4 milliards$ depuis 1991, par rapport à un PIB d'environ 700 milliards$. Ceci serait sans compter toute augmentation nullement saisie par les comptes nationaux, lorsque l'activité souterraine est omise des deux côtés à la fois, sans doute le problème de mesure le plus courant, tel qu'indiqué.

2.2 Emploi: l'Enquête sur la population active par rapport à l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

Statistique Canada publie deux estimations de l'emploi. La première est tirée de l'EPA, un échantillon mensuel d'environ 60 000 ménages, qui sert à établir les chiffres sur la main-d'oeuvre, l'emploi et le chômage ainsi que le taux de chômage. L'autre provient de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH), également mensuelle, dans laquelle sont recueillies des données auprès de tous les établissements de plus de 200 employés (environ 30 000) et d'un échantillon de 28 000 établissements de moins de 200 employés. Depuis le début de l'EERH en janvier 1983, l'estimation du nombre d'employés rémunérés dans l'EPA a toujours dépassé celle de l'emploi dans l'EERH, l'écart fluctuant entre 0,5 million et 1,1 million en termes désaisonnalisés.

Cet écart résulte pour une bonne part d'une définition plus large de l'emploi et d'une couverture plus étendue dans l'EPA. Ainsi, l'emploi autonome est considéré comme faisant partie de l'emploi par l'EPA, mais pas par l'EERH. L'EPA compte aussi comme salariés les travailleurs en congé sans solde (en grève, en congé de maternité, etc.) et couvre certaines branches d'activité (agriculture, pêche) laissées de côté par l'EERH et ainsi de suite. Une dernière différence importante va en direction opposée: l'EERH compte les emplois et l'EPA, les détenteurs d'emploi. Une fois ces différences prises en compte (en enlevant de l'EPA les propriétaires actifs sans main-d'oeuvre rémunérée, les travailleurs en congé sans solde et ceux des industries omises par l'EERH et en ajoutant les seconds emplois des détenteurs d'emplois multiples), l'écart dans l'emploi entre les deux enquêtes est plus faible, comme en fait foi le tableau ci-dessous.

Plusieurs facteurs contribuent à l'écart restant. Il existe un délai entre les mises à jour périodiques à la base d'échantillon de l'EERH et l'arrivée (ou la sortie) des firmes sur le marché, ce qui peut avoir une incidence marquée en période d'expansion ou de contraction rapide de l'économie. Le recours accru à une main-d'oeuvre occasionnelle ou à temps partiel peut aussi expliquer le phénomène, les employeurs ne conservant pas les mêmes dossiers pour ces employés, dont plusieurs peuvent avoir des gains inférieurs au minimum pour les déductions d'impôt à la source. Enfin, une partie de l'écart pourrait être imputable à l'emploi au noir.

Une enquête-entreprise comme l'EERH pourra rarement, sinon jamais, mesurer l'emploi au noir, alors qu'une enquête-ménage comme l'EPA pourrait le saisir une partie, mais certainement pas en entier. D'une part, les travailleurs embauchés au noir pourraient se dire employés ou travailleurs autonomes en réponse à l'EPA, même si leur travail est effectué au noir. Par contre, les prestataires

d'assurance sociale ou de chômage travaillant au noir pourraient fournir des réponses inexactes à l'EPA par crainte de perdre leurs prestations, même si une telle crainte est sans fondement puisque l'enquête est confidentielle. Cela dit, une hausse de l'écart en faveur de l'EPA pourrait être indicative d'un accroissement du travail au noir. Il faut souligner que cet écart ne peut que donner une indication de l'embauche au noir, et par extension, des salaires payés sous la table. Il ne va pas saisir la dissimulation des recettes ou d'autres formes de revenu net d'entreprise non déclaré.

L'écart ajusté dans l'emploi de travailleurs rémunérés entre l'EPA et l'EERH s'est accru substantiellement au cours des trois dernières années; de 308 000 en moyenne au premier trimestre 1991, il est passé à 787 000 au quatrième trimestre 1993, s'approchant ou dépassant les 700 000 depuis la seconde moitié de 1992. Par contraste, du début de l'EERH en 1983 à 1991, il avait atteint en moyenne 340 000 par an, ne dépassant 450 000 qu'une fois, au troisième trimestre 1983.

Cette hausse récente de l'écart doit être interprétée avec prudence. La majeure partie de l'écart est sans doute imputable à des différences de méthode entre l'EPA et l'EERH ne pouvant être prises en compte dans les résultats, et à des problèmes de mesure particuliers de l'EERH qui ont pu s'aggraver par suite de la dernière récession. Entre autres, l'échantillon de l'EERH est peut-être insuffisant pour mesurer adéquatement l'emploi dans les petites entreprises et il est difficile de bien saisir la rotation dans l'univers des petites entreprises d'où l'EERH tire son échantillon.

Ces problèmes seront corrigés en partie à compter du mois de référence d'avril 1994 lorsque l'EERH commencera à utiliser des données administratives tirées du formulaire PD7A de Revenu Canada. Ces formulaires sont remplis chaque mois par toutes les entreprises ayant des remises mensuelles inférieures à 15 000$ en moyenne pour l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada. Ils renferment à la fois l'emploi et la rémunération versée au cours de la période. Revenu Canada a commencé à recueillir cette information en janvier 1993. Les résultats préliminaires révèlent que ces petites entreprises emploient 250 000 à 300 000 personnes de plus que ce qui est présentement estimé par l'EERH. Des problèmes analogues entraînent probablement aussi une sous-estimation de l'emploi dans les entreprises de taille moyenne (celles comptant entre 50 et 200 employés).

L'écart 'non expliqué' se chiffre encore à l'heure actuelle à environ 400 000 emplois. Si la moitié de cela traduisait du travail au noir, et si l'on accepte l'hypothèse que ce travail au noir est généralement à temps partiel, disons 16 heures par semaine (la moyenne présentement pour le travail à temps partiel), les salaires non déclarés atteindraient 1,6 milliard$ (200 000 * 10$ l'heure * 16 heures * 50 semaines), soit 0,4% du revenu du travail et 0,2% du PIB en 1993. Des hypothèses de travail à temps plein (40 heures par semaine) et d'un salaire de 20$ l'heure donneraient à la place 8 milliards$, ou 1,1% du PIB. Cette proportion est virtuellement la même que la limite supérieure estimée par Berger pour le travail au noir, soit 1,1% du PNB en 1981 (voir la section 1.1 ci-dessus).

2.3 Résumé

Les indications glanées jusqu'ici des comptes nationaux et d'autres statistiques officielles à l'effet que la production souterraine a pris de l'ampleur ces dernières années ne sont pas tellement probantes. L'indice le plus clair de la croissance de l'économie au noir est la tendance observée dans la divergence statistique entre les estimations du PIB en termes de revenus et celles en termes de dépenses depuis 1991. La mesure de la dépense dans le PIB a maintenant dépassé celle du revenu durant quatorze trimestres, et la divergence statistique totale a oscillé autour de 5 milliards$ durant cette période (tableau 18). L'écart dans le revenu net (excluant le revenu agricole) entre les estimations des comptes nationaux et les chiffres de Revenu Canada a fait un bond de 1,2 milliard en 1991 (tableau 17). D'après ces chiffres, la portion de l'économie souterraine saisie dans le PIB a pu s'accroître jusqu'à 3 ou 4 milliards$ depuis 1990.[1] Le fait le plus significatif est sans doute que tous les signes vont dans le sens attendu, et parfois de plus en plus: la mesure de la dépense est supérieure à celle des revenus dans le PIB, les estimations des revenus dans les comptes nationaux dépassent les montants correspondants déclarés au fisc, et la mesure de l'emploi est plus élevée dans l'EPA que dans l'EERH.

En outre, il existe des indications, bien que non concluantes, que les transactions souterraines sont en hausse dans la construction résidentielle: le ratio

1. Et sans doute de beaucoup moins: les transactions souterraines ne sont pas le seul problème de mesure dans les comptes nationaux qui puisse expliquer une hausse de la divergence statistique. En outre, le taux de croissance du PIB est parfois surestimé et pourrait être révisé en baisse pour la période à l'étude.

approximatif des intrants matériels à l'output s'est accru sensiblement en 1991 et à nouveau en 1992 (tableau 1). Comme les ventes de matériaux de construction sont bien saisies, ces ratios plus hauts pourraient indiquer que peut-être jusqu'à 1 milliard$ de valeur ajoutée (salaires et profit) échappe à la mesure dans ces deux années. Enfin, la contrebande d'alcool et de tabac est en hausse. Les ventes de contrebande estimées de tabac canadien, en volume, sont passées de 1,8 milliard de cigarettes en 1990 à 15,6 milliards en 1993 (tableau 6).[1] L'effet sur le PIB des transactions souterraines reliées au tabac est présentement estimé à 423 millions$ pour 1992 et 747 millions$ pour 1993 (tableau 7). Il n'existe pas d'estimations chronologiques comparables pour l'alcool, mais la hausse des saisies et le déclin assez accentué des ventes légales de spiritueux depuis 1989 (tableau 8) suggèrent fortement que la contrebande d'alcool est en progression.

Tout bien considéré, compte tenu de la croissance de la production souterraine pouvant être saisie dans le PIB (telle que révélée par l'évolution de la divergence statistique et de l'écart dans le revenu net) et de celle pouvant échapper à la mesure, qu'elle soit manifeste (contrebande de tabac) ou soupçonnée contrebande d'alcool et construction), la hausse totale de la production souterraine a pu atteindre jusqu'à 4 ou 5 milliards$ depuis 1990. Ces chiffres sont beaucoup plus bas que d'autres ayant été avancés, mais ils sont néanmoins substantiels.[2]

Même si la production souterraine était en forte progression toutefois, cela ne se traduirait pas forcément par un déséquilibre croissant entre les revenus et les dépenses tel que mesurés dans le PIB. Parce que le PIB est estimé selon trois approches distinctes et que les trois estimations qui en découlent sont mises en équilibre, l'essentiel de ce qui échappe présentement à la mesure par suite de transactions souterraines va être absent dans les trois estimations et n'engendrera pas de grande divergence entre elles. En outre, tout accroissement des transactions souterraines dans des domaines comme la location de logements, la construction résidentielle neuve et la rénovation domiciliaire pour lesquelles les estimations des comptes nationaux sont déjà assez complètes passerait inaperçu dans le PIB. En d'autres termes, si la hausse des transactions souterraines se concentre là où leur existence n'entraîne pas d'erreurs de mesure en premier lieu, elle ne provoquera pas de déséquilibre dans le PIB. Il en résulterait toutefois un écart croissant entre le revenu mesuré dans le PIB et celui déclaré au fisc. C'est pourquoi le jugement selon lequel la production souterraine a augmenté tout au plus de 5 milliards$ pourra vraisemblablement être revu lorsque les chiffres de Revenu Canada pour 1992 et 1993 seront disponibles.

1. La baisse marquée des taxes sur le tabac entrée en vigueur en février 1994 a considérablement restreint la contrebande de tabac.

2. François Vaillancourt, du département d'économie de l'Université de Montréal, adoptant une approche monétaire, chiffre l'économie souterraine (dans laquelle il inclut les activités illégales) de 4% à 8% du PIB en 1981, de 5% à 10% en 1986, de 7% à 13% en 1990 et de 9% à 16% en 1991 (*Les Affaires*, 23 octobre 1993). De tels résultats signifient que la croissance économique a été sous-évaluée de 2 points de pourcentage en 1991 et qu'il n'y a pas eu de récession. L'affirmation de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (présentation devant un comité de l'Assemblée législative de l'Ontario, le 28 octobre 1993) selon laquelle l'économie souterraine "s'est accrue de 40 milliards$ lors des trois dernières années" (traduction) entraîne la même conclusion. Peter Spiro [1993] a avancé un chiffre plus raisonnable de 5,7 milliards$ de la sous-évaluation du PIB en 1992, qu'il faudrait ajouter à la hausse de 3 à 4 milliards$ suggérée par l'évolution de la divergence statistique.

IV. La dimension et la croissance de l'économie souterraine, à nouveau

1. La production souterraine: une perspective par industrie

Les estimations présentées jusqu'ici en rapport avec l'économie souterraine étaient en dollars courants et exprimées en pourcentage du PIB aux prix du marché. Nous abordons maintenant la troisième mesure du PIB, obtenue par sommation de la valeur ajoutée (rendement du travail et du capital) par toutes les branches d'activité. Le tableau 20 montre le PIB au coût de facteurs (ou la valeur ajoutée) aux prix de 1986 et en pourcentage du total pour quelque 40 groupes et sous-groupes d'industries ces dernières années.[1] Les branches dont on sait ou soupçonne qu'elles sont exposées à des activités souterraines sont aussi indiquées dans le tableau.

La production des industries exposées, pour une très large part, n'est pas souterraine. Les chiffres du tableau 20 sont les estimations de la valeur de la production telles que mesurées dans les comptes nationaux. À quelques exceptions près (la construction en général, les logements occupés par le propriétaire et les services fournis par les domestiques) où la production brute et la valeur ajoutée sont mesurées du côté de la demande (tel que décrit dans la partie II, section 2, pour la construction résidentielle), les estimations sont calculées du côté de l'offre, avec les données fournies par les entreprises elles-mêmes (et les gouvernements) lors d'enquêtes et de recensements, dans des dossiers administratifs, etc. Ces chiffres traduisent, pour l'essentiel, l'économie 'non souterraine'. Une part d'activité souterraine est saisie dans ces estimations, mais elle constitue tout au plus 1,5% de l'activité totale mesurée comme nous venons de le voir. La question est la suivante: l'activité souterraine totale (à la fois mesurée et non mesurée dans le PIB) peut-elle représenter une part significative de l'activité totale?

D'abord, la plupart des industries ne sont nullement exposées, ou très peu, aux activités souterraines. C'est le cas pour l'industrie forestière, les mines, presque toute l'industrie manufacturière, la construction non résidentielle (usines, centres commerciaux, édifices à bureaux, entrepôts, routes, barrages, égouts, centrales hydro-électriques, lignes de transmission, raffineries de pétrole et de gaz, forage pétrolier, pipelines), la plupart des transports (par avion, rail, autobus urbain ou interurbain et par pipeline), les communications (téléphone, câble, radio et télévision), les autres services publics (électricité, gaz et eau), les finances et les affaires immobilières (banques, sociétés de fiducie, caisses populaires), les assurances, l'éducation, la santé et les services gouvernementaux. Les activités souterraines ne touchent pas les branches d'activité réglementées, celles du secteur public et celles où prédominent les grandes entreprises. Environ 75% de toute l'activité économique au Canada se concentre dans ces industries, en termes de valeur ajoutée ou de production brute (non présentée ici), et en dollars courants ou constants.

Les industries restantes sont exposées à une certaine activité souterraine. Mais la part prépondérante, voire écrasante, de l'autre 25% de l'activité économique n'est pas souterraine. Si cette activité souterraine était autre que marginale, elle serait vite remarquée, comme dans le cas de la contrebande de tabac et d'alcool. Prenons l'exemple du commerce de détail. La plupart des biens de consommation ne sont pas achetés au noir, mais de très grandes entreprises de détail, souvent regroupées en des chaînes nationales (magasins d'alimentation, grands magasins, pharmacies, magasins d'articles pour la maison et l'auto) qui sont peu susceptibles de dissimuler leurs recettes. Les recettes déclarées des firmes avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million$ ont atteint 144 milliards$, ou 78% du total de 184 milliards$ en 1992, ce qui laisse 40 milliards$ pour les recettes déclarées par les petites firmes.[2] Même si ce chiffre était sous-évalué de 50%, ou 20 milliards$, en raison de la dissimulation de revenu (et nous avons montré au tableau 5 qu'une sous-évaluation de 15% signifiait une sous-évaluation du vrai revenu net de 70%), les

1. Les estimations mensuelles du PIB par industrie, dont le tableau 20 est tiré (par sommation des estimations pour les secteurs commercial et non commercial), ne sont calculées qu'en prix constants, avec 1986 comme année de base. La part des diverses branches dans le PIB est très semblable en dollars courants ou constants. Les estimations de la valeur ajoutée par industrie en dollars courants ont été calculées au moyen des tableaux d'entrées-sorties seulement jusqu'à 1990 (voir ***La structure par entrées-sorties de l'économie canadienne***, n° 15-201 au catalogue).

2. Voir la section sur la dissimulation du revenu (partie III, 3.1) pour une explication de la différence entre ces chiffres et ceux figurant au tableau 4.

Tableau 20. PIB au coût des facteurs par industrie, aux prix de 1986, 1990 à 1992

Activités	1990	1991	1992	1990	1991	1992	Activités souterraines[1]
	millions de dollars			pourcentage			
Agriculture et services connexes	11 717	11 595	11 025	2,3	2,3	2,2	
Pêche et piégeage	1 062	964	822	0,2	0,2	0,2	
Forêts	3 351	3 085	3 332	0,7	0,6	0,7	
Mines, carrières et puits de pétrole	19 576	19 842	20 070	3,9	4,0	4,0	
Industries manufacturières	93 348	87 911	88 107	18,5	17,6	17,5	
Dont, produits du tabac	607	603	567	0,1	0,1	0,1	
Dont, distilleries et producteurs de vin	426	378	344	0,1	0,1	0,1	oui
Construction	32 498	31 090	29 034	6,4	6,2	5,8	
Construction résidentielle	8 701	7 295	7 616	1,7	1,5	1,5	oui
Construction de bâtiments non résidentiels	7 610	7 061	5 872	1,5	1,4	1,2	
Autre construction	16 187	16 734	15 546	3,2	3,4	3,1	
Transports et entreposage	24 199	23 655	23 847	4,8	4,7	4,7	
Transports	20 731	19 965	19 729	4,1	4,0	3,9	
Dont, transport par camion	6 303	6 187	6 435	1,2	1,2	1,3	oui
Transport par pipeline	2 865	3 047	3 482	0,6	0,6	0,7	
Entreposage	602	643	635	0,1	0,1	0,1	oui
Communications	17 928	18 665	19 063	3,6	3,7	3,8	
Autres services publics	15 628	16 094	16 179	3,1	3,2	3,2	
Finances, assurances et aff. immobilières	78 169	81 123	83 943	15,5	16,3	16,7	
Finances et affaires immobilières	34 281	35 527	36 738	6,8	7,1	7,3	
Assurances	4 034	4 178	4 267	0,8	0,8	0,8	
Redevances sur les ressources naturelles	4 400	4 511	4 784	0,9	0,9	0,9	
Logements occupés par le propriétaire	35 454	36 908	38 154	7,0	7,4	7,6	
Commerce de gros	28 083	28 186	30 254	5,6	5,6	6,0	oui
Commerce de détail	30 633	29 369	29 913	6,1	5,9	5,9	oui
Services socio-culturels, commerciaux et pers.	115 381	113 750	114 005	22,9	22,8	22,6	
Services aux entreprises	22 679	22 071	21 408	4,5	4,4	4,3	
Dont, services divers	7 322	6 828	6 783	1,5	1,4	1,3	oui
Dont, services professionnels	10 406	10 210	9 373	2,1	2,0	1,9	oui
Services d'éducation	27 306	27 783	28 304	5,4	5,6	5,6	
Services de santé	32 084	32 299	32 579	6,4	6,5	6,5	
Services d'hébergement et restauration	12 417	11 069	11 186	2,5	2,2	2,2	oui
Services de divertissement	5 417	5 258	5 313	1,1	1,1	1,1	oui
Services personnels et domestiques	8 696	8 628	8 473	1,7	1,7	1,7	
Organisations à but non lucratif	2 391	2 379	2 458	0,5	0,5	0,5	
Autres services personnels et domestiques	6 306	6 249	6 015	1,2	1,3	1,2	oui
Autres services	6 782	6 641	6 742	1,3	1,3	1,3	oui
Services gouvernementaux	33 216	33 604	34 041	6,6	6,7	6,8	
Ensemble de l'économie	**504 787**	**498 932**	**503 637**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	
Sous-total, branches exposées	**123 398**	**118 313**	**120 609**	**24,4**	**23,7**	**23,9**	

Note 1: Dénote l'existence d'activités souterraines.
Sources: ***Produit intérieur brut par industrie***, n° 15-001 au catalogue, et comptes nationaux.

ventes au détail seraient sous-évaluées de seulement 10%.[1]

On peut dire la même chose de la construction résidentielle (construction neuve proprement dite et rénovation domiciliaire), qui représente environ 1,5% du PIB en termes de valeur ajoutée (tableau 20). En d'autres termes, les quelque 150 000 logements mis en chantier au Canada à chaque année plus toutes les dépenses de rénovation représentent 1,5% du PIB.

Mais supposons un instant que la moitié de la vraie production brute, et non de la valeur ajoutée, de cette industrie est non seulement souterraine, mais entièrement absente du PIB (c'est-à-dire qu'il existe un output dissimulé égal à l'output mesuré de 30,9 milliards$ sans les taxes, figurant au tableau 1). Mais pour que cette hypothèse soit plausible, il faudrait 'trouver' quelque part les matériaux constituant en moyenne 56% de cet output, ou 17,3 milliards$, qui

1. Quoique si ces 20 milliards$ consistaient entièrement en de la valeur ajoutée, en d'autres termes, si les firmes parvenaient à cacher des ventes de 20 milliards$ sans cacher de dépenses intermédiaires, le PIB serait sous-estimé de presque 3%.

ne sont comptabilisés ni dans les stocks, la production, les importations ou les ventes, ni rapportés comme ayant été achetés par les consommateurs. Les intrants matériels de la construction, pour l'essentiel, n'échappent pas à la mesure du PIB, pas plus que les intrants de services (9%). S'il manque quelque chose, c'est l'écart entre la production brute et les intrants, c'est-à-dire la valeur ajoutée (salaires et profits) qui constitue le 35% restant. L'hypothèse farfelue que 150 000 autres logements et des dépenses de rénovation égales au montant déjà comptabilisé aient pu être oubliés pour une raison ou une autre ne viendrait ajouter que 35% de la production additionnelle, ou 1,5%, au PIB, soit l'équivalent des salaires et du profit déjà saisis pour la construction résidentielle.

Dans la même veine, tous les distillateurs et producteurs de vin agissant dans la légalité (les seuls en l'occurrence dont l'activité soit mesurée dans le PIB) contribuent ensemble à moins de 0,1% de l'activité économique globale. Il existe semble-t-il une production illégale de vin, mais même si cette activité était aussi importante que toute la production légale de vin et de spiritueux au pays (manifestement elle ne l'est pas), elle représenterait moins de 0,1% du PIB.

L'activité souterraine totale (à la fois saisie dans le PIB et échappant à la mesure) ne peut être calculée explicitement, ni exprimée avec précision en pourcentage du PIB (l'activité économique totale mesurée). Cependant, étant donné qu'en gros, cette activité ne peut représenter qu'une fraction, peut-être 10% tout au plus[1], de l'activité mesurée des industries exposées, qui elles-mêmes ne représentent que 25% du PIB, il s'ensuit que l'activité souterraine totale pourrait difficilement atteindre plus de 2.5% du PIB.

2. L'économie souterraine en termes d'emploi

Jusqu'ici, l'économie souterraine a été examinée en termes de dépenses (partie II) et de revenus (partie III). Elle peut aussi être analysée en termes d'emploi. Il existe trois grands types d'activités dans l'économie souterraine: la contrebande, la dissimulation des recettes par les entreprises légitimes, et la production souterraine au sens restreint, à savoir la production réalisée par des personnes sans adresse d'affaires, qui ne déclarent aucun revenu de leur activité souterraine, comme la rénovation domiciliaire, la garde d'enfants et les services ménagers. Combien de personnes devraient travailler dans l'économie souterraine pour générer l'équivalent de 15% du PIB mesuré, un chiffre que d'aucuns ont avancé?[2]

Si l'essentiel de ce qui manque dans le PIB provient des recettes dissimulées par les entreprises, alors aucun emploi n'est requis pour produire un autre 15% du PIB. Cette production aurait déjà été réalisée, mais serait complètement absente des livres. Toutefois, comme nous l'avons démontré (partie II, section 2.1), même en adoptant des hypothèses extrêmes, les recettes cachées atteindraient tout au plus 10,8 milliards$ en 1992, ou 1,5% du PIB. Pour que l'économie souterraine puisse représenter de 15% à 20% du PIB, des gens doivent travailler au noir pour produire ces biens et services.

Pour 1992, le PIB est estimé à 601 milliards$ en revenus de facteurs, plus 85 milliards$ en impôts indirects moins subventions, plus 3 milliards$ comme divergence statistique, soit un total de 689 milliards$ aux prix du marché. Cela représente une valeur ajoutée, sous forme de salaires, revenus de placements, profits et revenu net des entreprises individuelles, de 49 100$ par personne employée (601 milliards$ / 12 240 000).[3] Si l'on suppose une valeur ajoutée identique dans l'économie souterraine, une production plus élevée de 15% exigerait 1,8 million de personnes de plus que le nombre de celles déjà comptées comme ayant un emploi.

L'hypothèse d'une productivité égale n'est peut-être pas réaliste. La vente de cigarettes de contrebande est très lucrative et engendre sans doute une valeur ajoutée supérieure par personne employée. Si l'on suppose à la place que la productivité ou la valeur ajoutée sont deux fois plus grande dans le secteur souterrain, cela exigerait quand même 0,9 million de personnes y travaillant. Mais cette hypothèse n'est

1. Sauf peut-être dans la construction résidentielle, où l'activité, pour l'essentiel, est saisie dans le PIB même lorsque non rapportée ou non déclarée, ainsi que dans la restauration, l'hébergement, les services de divertissement et les autres services personnels et domestiques, où une part de la sous-couverture du PIB tient autant à l'absence d'enquêtes qu'à la non-déclaration, une activité souterraine de 10% dans une industrie pourrait s'avérer trop élevée.

2. Dans un article récent, Karoleff, Mirus et Smith [1993] ont fait part d'estimations plus à jour basées sur une approche monétaire, suggérant que la taille de l'économie souterraine en 1990 oscillait entre 15% et 22% du PIB. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, lors de la présentation sus-mentionnée, fait état d'un consensus autour de l'estimation de 15% et affirme qu'une estimation de 110 milliards$ "coïncide avec ses propres estimations" (traduction), sans expliquer comment elle en est arrivée à ce résultat.

3. Tous les chiffres sur la population active, l'emploi et les heures de travail sont tirés de l'Enquête sur la population active.

pas soutenable dans le cas des activités autres que la contrebande communément associées à l'économie au noir, comme la garde d'enfants, la coiffure et la rénovation domiciliaire, qui sont toutes menées sur une petite échelle, ne sont pas hautement capitalisées[1] et ne produisent pas beaucoup de valeur ajoutée.

Vraisemblablement donc, toutes les activités souterraines ne sont pas aussi lucratives que la contrebande de tabac. De plus, s'il faut en croire les indications des enquêtes (voir la section 5 plus loin), plusieurs personnes avec un emploi régulier augmentent leur revenu en travaillant au noir à temps partiel dans des activités souterraines. Si tel est le cas, alors il est beaucoup plus plausible que la valeur ajoutée par personne impliquée soit bien inférieure à 49 100$. Dans l'hypothèse qu'elle se chiffre à la moitié en moyenne, une économie souterraine équivalant à 15% du PIB exigerait l'implication de 3,7 millions de personnes. Ce chiffre ne se rapporte pas au nombre de personnes achetant des biens et services dans l'économie souterraine, ce qui est concevable, mais à ceux qui devraient être engagés dans leur production.

Une main-d'oeuvre de 3,7 millions de personnes équivaut à 27% de la population active mesurée en 1992. Ceci ne signifie pas que 27% de la population active doive être employée dans des activités au noir à temps plein ou à temps partiel, car on ne sait pas si ceux qui travaillent au noir sont comptés ou non dans la population active. Mais la population civile âgée de plus de 15 ans ne vivant pas en institution est de 21,3 millions de personnes en 1993, dont il faut retrancher un total de 5,3 millions qui sont peu susceptibles de travailler au noir (1,9 million de personnes âgées de plus de 69 ans, 1,6 million à la retraite, âgées entre 50 et 69 ans, 1.4 million d'étudiants à temps plein et 400 000 personnes en permanence inaptes au travail). Ceci laisse un réservoir de 16,0 millions de personnes, dont 3,7 millions, ou 23% devrait travailler d'une façon ou l'autre dans l'économie souterraine.

Aux fins de la démonstration, supposons que le scénario le plus plausible est que a) la productivité est la même dans les secteurs souterrain et non souterrain de l'économie, b) l'estimation officielle de l'emploi, 12,2 millions de personnes, est essentiellement correcte et c) l'économie souterraine représente 15% du PIB. Comme nous l'avons vu, ceci exigerait que 1,8 million de personnes soient employées dans l'économie souterraine. Supposons en outre que toutes ces personnes sont déjà employées dans le secteur non souterrain, à temps plein ou à temps partiel. Les implications pour la productivité moyenne et les heures de travail sont renversantes. Selon l'EPA, les 12,2 millions de personnes détenant un emploi ont travaillé durant 20,4 milliards d'heures en 1992. Pour augmenter ce chiffre de 15%, soit de 3 milliards d'heures, ces 1,8 millions de personnes travaillant déjà à temps plein ou à temps partiel auraient dû travailler au noir en moyenne 33 heures par semaine durant 50 semaines.

Inversement, supposons que ceux travaillant dans le secteur souterrain ne se comptent pas parmi les 12,2 millions de personnes détenant déjà un emploi dans le secteur non souterrain, mais plus probablement sont ceux présentement comptés comme ne travaillant pas (en chômage ou ne faisant pas partie de la population active). Alors les 3 milliards d'heures nécessaires à la production de biens et services valant un autre 15% du PIB se traduiraient en 1,5 million d'emplois à temps plein (sur la base de 40 heures par semaine durant 50 semaines), en gros l'équivalent de l'estimation officielle du chômage, ou en 5 millions d'emplois à temps partiel.

La main-d'oeuvre engagée dans des activités au noir se compose de personnes faisant partie de la population active (travailleurs à temps plein, à temps partiel, à leur propre compte et employés dans l'économie non souterraine, et personnes en chômage), ou n'en faisant pas partie (ne cherchant pas d'emploi). Mais quelle que soit la vraie composition de l'emploi au noir, pour que la valeur ajoutée dans l'économie souterraine représente 15% du PIB, il faudrait que l'emploi total, la population active totale et le taux de participation (population active en pourcentage de la population en âge de travailler) soient beaucoup plus hauts que ne le suggèrent présentement les statistiques (tableau 21).

À la limite, le vrai taux de participation de la main-d'oeuvre devrait se situer autour de 75% au lieu de 66%, ce qui est extrêmement élevé. Comme la participation de la main-d'oeuvre change graduellement, la chose serait concevable seulement si le secteur souterrain était important par rapport au secteur non souterrain depuis des décennies, et si les chiffres officiels de la population active et de l'emploi étaient grandement et systématiquement sous-estimés.

1. Par comparaison, le stock de bâtiments non résidentiels (bureaux, magasins, usines, entrepôts, raffineries, etc.) ainsi que de machines et d'équipement (meubles, ordinateurs, camions, machines industrielles et agricoles, etc.) en usage dans l'économie non souterraine est évalué à 909 milliards$ (structures, 682 milliards$, et équipement, 227 milliards$) au coût de remplacement pour 1992, soit 74 300$ par personne employée. Voir ***Comptes du bilan national***, n° 13-214 au catalogue).

Tableau 21. Population, population active, emploi et chômage, 1976-1993

	1 Population, 15 ans et plus	2 Population active	3 Emploi	4 Chômage	5 Taux de participation(2/1)	6 Ratio emploi/ population (3/1)
	milliers				pourcentage	
1976	16 701	10 203	9 477	726	61,1	56,7
1977	17 051	10 500	9 651	849	61,6	56,6
1978	17 377	10 895	9 987	908	62,7	57,5
1979	17 702	11 231	10 395	836	63,4	58,7
1980	18 053	11 573	10 708	865	64,1	59,3
1981	18 368	11 899	11 001	898	64,8	59,9
1982	18 608	11 926	10 618	1 308	64,1	57,1
1983	18 805	12 109	10 675	1 434	64,4	56,8
1984	18 996	12 316	10 932	1 384	64,8	57,5
1985	19 190	12 532	11 221	1 311	65,3	58,5
1986	19 397	12 746	11 531	1 215	65,7	59,4
1987	19 642	13 011	11 861	1 150	66,2	60,4
1988	19 890	13 275	12 245	1 031	66,7	61,6
1989	20 141	13 503	12 486	1 018	67,0	62,0
1990	20 430	13 681	12 572	1 109	67,0	61,5
1991	20 746	13 757	12 340	1 417	66,3	59,5
1992	21 058	13 797	12 240	1 556	65,5	58,1
1993	21 392	13 946	12 383	1 562	65,2	57,9

Source: Enquête sur la population active; moyennes annuelles.

Mais il est fort peu probable que l'Enquête mensuelle sur la population active, dont l'échantillon est actuellement de 58 000 ménages (environ 110 000 personnes), sous-estime grandement la population active. En réponse à l'EPA, bon nombre de ceux engagés dans des activités au noir vont se déclarer employés, travailleurs autonomes ou sans emploi, auquel cas ils seront comptés dans la population active. Si, fort probablement, ils se classent parmi les non-répondants, une imputation sera faite dans leur cas en fonction de la réponse moyenne comme dans toutes les autres enquêtes et, par conséquent, environ les deux-tiers d'entre eux seront *de facto* comptés dans la population active.[1]

Si, au contraire, le nombre soi-disant considérable et croissant de gens s'adonnant à des activités au noir rapporte ne pas faire partie de la population active, alors les taux de participation et d'emploi devraient baisser sensiblement. Mais au cours des 15 ou 20 dernières années, le taux de participation a augmenté de façon soutenue, comme le révèle le tableau 21. Il a atteint un sommet en 1990 et a diminué depuis à cause de la récession, mais pas dans une proportion telle qu'elle suggère que le 'vrai' taux puisse être de 10% à 15% (6 à 9 points) plus haut.

Le ratio de l'emploi à la population a aussi atteint un sommet en 1989 juste avant la récession. L'emploi moyen, sur une base annuelle, a plafonné en 1990.

1. Le taux de non-réponse à l'EPA est d'environ 5% et n'est pas en hausse.

Un phénomène d'ampleur similaire a été observé lors de la récession précédente, lorsque l'emploi (exprimé comme moyenne annuelle) a dépassé seulement en 1985 son sommet d'avant la récession. Le travail au noir pourrait certes être effectué par des personnes comptées parmi celles ne travaillant pas. Mais comme on l'a montré, une économie souterraine qui équivaut à 15% du PIB se traduit par 1,5 million d'emplois à temps plein ou 5 millions d'emplois à temps partiel.

La baisse de la population active et de l'emploi doit être attribuée pour une large part, sinon en totalité, à la récession. L'emploi total a fléchi de 350 000 environ entre 1990 et 1992. *Si ces 350 000 personnes avaient toutes trouvé de l'emploi à temps plein (40 heures par semaine) dans l'économie souterraine pendant l'année entière (50 semaines) à 10$ l'heure (bien au-dessus du salaire minimum), elles auraient gagné 7 milliards$, 1% du PIB.*

3. La taille de l'économie souterraine par rapport à la taille du secteur des petites entreprises

Outre ce que l'on peut inférer de la répartition du PIB par industrie et de l'emploi, il existe une autre façon d'appréhender cette question très complexe à l'aide des statistiques: c'est d'examiner la part de l'ensemble des petites entreprises dans l'économie. Il

Tableau 22. Part des petites entreprises dans le secteur des entreprises privées, 1991

	Revenu brut des firmes				Nombre de firmes		
	Ensemble	Moyennes et grandes	Petites	Petites/ ensemble	Ensemble	Moyennes et grandes	Petites
		milliards de dollars		pourcentage		milliers	
1. Sociétés	1 242	1 112	130	10,5	886	108	778
2. Entreprises individuelles	50	-	50	100,0	648	-	648
3. Travailleurs autonomes[1]	69	-	69	100,0	538	-	538
4. **Total, secteur des entreprises privées**	**1 361**	**1 112**	**249**	**18,3**	**2 072**	**108**	**1 964**

Note 1: Le revenu brut comprend celui de l'agriculture, de la pêche, de professions libérales, de commissions et de loyers; toutefois, les personnes avec revenu de loyers ne sont pas comptées dans le nombre de firmes.

Sources: Statistique Canada, Division du registre des entreprises, fichiers de données fiscales, et Revenu Canada, ***Statistiques fiscales***.

va sans dire que des entreprises comptant des centaines d'employés ne peuvent passer inaperçues. Même l'immense majorité des entreprises comptant, disons, entre 20 et 100 employés sont sans doute enregistrées auprès de Revenu Canada, et partant, de Statistique Canada. Combien de petites entreprises le système statistique devrait-il 'oublier' pour que cela représente une part appréciable de l'activité économique?

Cette question peut être abordée en estimant la part de l'activité totale, ou du PIB, revenant aux petites entreprises, définies tel qu'auparavant comme toutes les entreprises individuelles plus toutes les sociétés avec un chiffre d'affaires annuel d'un million$ ou moins, auxquelles nous ajouterons maintenant tous les travailleurs autonomes (membres de professions libérales, pêcheurs, agriculteurs, gens à revenu de commissions et propriétaires individuels louant un logement). Les statistiques fiscales peuvent être utilisées à cette fin, même si elles se rapportent à l'économie non souterraine. En 1991, le revenu d'entreprise brut déclaré de toutes les sociétés a atteint 1 242 milliards$, et celui des petites sociétés, 130 milliards$. Pour les entreprises individuelles et le revenu de travail autonome, les chiffres étaient respectivement de 50 milliards$ et de 69 milliards$.[1] La part des petites entreprises et des travailleurs autonomes dans le revenu brut total déclaré des entreprises est donc d'environ 18%. Leur part du PIB, ou valeur ajoutée, du secteur des entreprises privées ne peut être établie avec précision, mais si le revenu brut d'entreprise en donne quelque indication, elle devrait osciller entre 15% et 20%.

La part des petites entreprises dans le PIB total ne peut être calculée directement. Le secteur commercial tel que défini dans les comptes nationaux, c'est-à-dire incluant les entreprises publiques, génère 82% du PIB, et les entreprises privées proprement dites, 79%.[2] À partir du revenu brut figurant au tableau 22, la part de 79% du secteur des entreprises privées dans le PIB peut être ventilée entre les divers sous-secteurs comme le montre le tableau 23. Les petites entreprises représentent donc environ 14% du PIB.[3]

L'argument est le suivant: *pour que les transactions souterraines puissent représenter 15% du PIB au Canada, le secteur souterrain devrait être aussi important que le secteur des petites entreprises.* Ce secteur de petites entreprises qui génère tout au plus 15% de l'activité économique non souterraine est constitué de 778 000 petites sociétés (dont 264 000

1. Nous avons pu faire état de chiffres de 1992 à la partie III, section 1.3, car le fichier de données fiscales contenant le revenu brut des sociétés est disponible. Toutefois, pour les entreprises individuelles, l'information la plus récente sur le revenu brut autre que d'entreprise, à savoir celui de professions, commissions, agriculture, pêche et loyers, porte sur 1991. L'emploi de données pour 1992 modifierait à peine les résultats.

2. Dans les comptes nationaux, le secteur commercial comprend les entreprises privées ainsi que les entreprises commerciales publiques. Le secteur non commercial désigne le secteur gouvernemental au sens restreint (administration, éducation et santé) plus le secteur des particuliers (universités, églises et autres organismes à but non lucratif). Voir Catherine Bertrand, "La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1993. Voir aussi ***Produit intérieur brut par industrie***, n° 15-001 au catalogue, pour les estimations mensuelles du PIB en prix constants pour les secteurs commercial et non commercial.

3. Même cette part pourrait être quelque peu surestimée car, dans les ***Statistiques fiscales***, le revenu brut d'une entreprise individuelle comptant plusieurs partenaires peut être compté aussi souvent qu'il y a de partenaires. Cette surévaluation touche aussi le nombre d'entreprises, mais pas le revenu net. Une comparaison entre les fichiers de données fiscales 'vérifiés' de la Division du registre des entreprises et les ***Statistiques fiscales*** suggère qu'elle pourrait atteindre 10%.

Tableau 23. Répartition en pourcentage du PIB au coût des facteurs par secteur et sous-secteur de l'économie, 1991

	Pourcentage	Production souterraine
Secteur commercial:		
Entreprises publiques[1]	3	Aucune
Entreprises privées:		
Moyennes et grandes sociétés	65	Pratiquement aucune
Petites entreprises:		
Petites sociétés	7	Faible
Travailleurs autonomes non constitués en sociétés[2]	4	Faible
Autres entreprises individuelles	3	Importante
Sous-total, petites entreprises	14	
Sous-total, entreprises privées	79	
Total, secteur commercial	**82**	
Secteur non commercial:		
Administrations	16	Aucune
Secteur des particuliers[3]	2	Aucune
Total, secteur non commercial	**18**	
Ensemble de l'économie	**100**	

Note 1: Via Rail, Société Radio-Canada, Hydro-Québec, Manitoba Telephones, sociétés de transport urbain, etc.
Note 2: Agriculteurs, pêcheurs, membres de professions libérales (médecins, avocats...).
Note 3: Universités, églises, autres organismes à but non lucratif.

avec un revenu nul ou inférieur à 25 000), 648 000 entreprises individuelles (dont 250 000 sans revenu imposable) et 538 000 travailleurs autonomes, sans compter les propriétaires (le revenu de loyers est compté par contre),[1] pour un total de 2,1 millions d'entreprises (dont 660 000 avec peu ou pas de revenu), toutes enregistrées auprès de Revenu Canada et ayant fait une déclaration de revenus en 1991.

Pas une seule société n'est absente de cet univers des petites entreprises, puisque la loi exige que toutes les sociétés soient enregistrées auprès de Revenu Canada. Constituer une société, c'est l'enregistrer. Parmi les 538 000 travailleurs autonomes, 245 000 sont des exploitants agricoles. Il est difficile de cacher une exploitation agricole et elles font l'objet d'un recensement à tous les cinq ans.[2] Un autre 207 000 sont membres de professions libérales (médecins, avocats, comptables), dont la plupart sont inscrits auprès de leur association professionnelle et du gouvernement. Le nombre des autres entreprises individuelles pourraient être considérablement sous-estimé, surtout les plus petites. Mais comme les 398 000 entreprises individuelles ayant un revenu imposable représentent seulement 3% du PIB officiel, il faudrait 2 millions d'entreprises additionnelles pour générer une activité économique équivalant à 15% du PIB. *Il est douteux que Revenu Canada et Statistique Canada aient oublié 2 millions de petites entreprises.*

Les 2 millions de petites entreprises (sans compter les propriétaires individuels) déjà identifiées donnent un ratio d'une petite entreprise pour cinq ménages. À première vue, ce n'est pas là un nombre qui semble grossièrement sous-estimé. Même s'il l'était, comme on le voit au tableau 23, la production souterraine est absente de 21% de l'économie (gouvernement, entreprises publiques et secteur personnel), virtuellement absente d'un autre 65% (moyennes et grandes sociétés), et pas très importante dans les petites sociétés (toutes enregistrées et faisant une déclaration de revenus) et chez les agriculteurs et les professionnels qui constituent 80% des travailleurs autonomes. Elle peut uniquement être substantielle chez les autres entreprises individuelles qui ne contribuent que 3% au PIB officiel. Une production souterraine aussi importante que la production mesurée dans leur cas se chiffrerait à 3% du PIB.

1. Les personnes classées comme 'propriétaires d'immeubles', 173 000 dans les ***Statistiques fiscales*** de 1991, ne représentent qu'une partie de tous les propriétaires, qui sont classés comme tels seulement si leur revenu net de loyers constitue la majeure partie de leur revenu total. Tous les autres sont classés comme 'employés', 'membres de professions libérales', etc., en fonction de leur principale source de revenu et leur nombre ne peut être établi.

2. La superficie moyenne des fermes au Canada était de 242 hectares (598 acres) en 1991 d'après le recensement de l'agriculture.

4. La dépense moyenne par ménage dans l'économie souterraine

Le PIB aux prix du marché au Canada se chiffre à 711 milliards$ en 1993. Une économie souterraine égale à 15% du PIB correspond ainsi à 107 milliards$. La plupart des transactions souterraines se rapportent, croit-on, à des biens et services vendus aux ménages, et le pays compte environ 10,2 millions de ménages. *Ceci équivaut à des achats au noir de 10 500$ par ménage, par an.* Un ménage, mais pas tous, peut dépenser autant ou davantage pour des rénovations au noir une année, mais pas à tous les ans. Non seulement s'agit-il d'une moyenne extrêmement élevée, mais ce montant devrait être dépensé sur l'éventail limité de biens et services que l'on peut se procurer au noir. Mais une part considérable du budget des ménages est consacrée à des produits et services qui ne peuvent justement pas être achetés au noir (ou si oui, seulement dans une faible mesure), tels aliments, vêtements, véhicules neufs, essence, hypothèque, loyer, assurance, combustible, services publics, communications, transport en commun, frais de scolarité et billets de loterie pour ne mentionner que les principaux.

Lors d'un sondage réalisé en novembre 1993, 33% des répondants ont admis avoir payé comptant pour éviter les taxes de vente au cours des douze mois précédents.[1] Un sondage de ce genre avec un échantillon de 1 000 répondants est jugé exact avec une marge de 3 points de pourcentage. Si seulement le tiers des ménages achète des biens et services au noir, la dépense nécessaire pour en arriver à 15% du PIB grimpe à 31 500$ par ménage, par an. Par comparaison, le revenu familial moyen est estimé à 53 676$ avant impôt, et à 43 359$ après impôt en 1992.[2] Par ailleurs, si le tiers des ménages dépensaient au noir 2 000$ chacun par an, une hypothèse plus plausible mais encore assez forte, cela donnerait 6,8 milliards$, ou environ 1% du PIB.

1. Voir la note 4, page 5.

2. Voir ***Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada***, n° 13-210 au catalogue, tableau 6.

5. Les résultats de la mesure directe de l'économie souterraine

La méthode la plus directe de déterminer l'ampleur des transactions souterraines consiste en une enquête auprès des ménages, avec des questions sur le marché au noir à la fois du point de vue de l'offre et de celui de la demande. Une telle enquête a été menée au Québec par un groupe de chercheurs de l'Université Laval en 1986 sous la direction du professeur Fréchette.[3] Le questionnaire anonyme a été complété par 2 134 répondants.

Quelque 31% des répondants ont reconnu avoir pris part à des activités au noir, soit comme acheteurs, comme vendeurs (9% des répondants), ou les deux à la fois. Le revenu moyen déclaré de ceux travaillant au noir était la moitié de celui de l'ensemble de l'échantillon (9 295$ contre 20 344$), et le revenu moyen non déclaré était de 2 181$, ce qui indique que l'activité au noir est souvent une occupation à temps partiel dont les gens tirent un revenu d'appoint.

Les catégories de dépense identifiées comprenaient: construction, rénovation domiciliaire et réparations (plus de 30% des dépenses rapportées), garde d'enfants et services ménagers (28% des dépenses), services personnels, services professionnels, chambre et pension, réparation de véhicules et d'appareils ménagers, transport (service de chauffeur, livraisons, déménagement) ainsi que des biens et services illégaux (jeux de hasard, stupéfiants et 'rencontres personnelles' (7% des dépenses) et une catégorie résiduelle (repas, cours privés..., 16% des dépenses).

Les dépenses totales effectuées au noir atteignaient 1,4% du PIB du Québec, en vertu d'une définition de l'économie souterraine en tant que production marchande de biens et services légaux ou illégaux échappant au fisc. Cette estimation directe de 1,4% est comparable sur le plan conceptuel à la *limite supérieure de 5,2% obtenue dans cette étude comme suit: 2,7% pour la production souterraine non mesurée, plus 1,5% pour la production souterraine déjà saisie dans le PIB, plus 1% pour la production illégale.* L'estimation directe de 1,4% constitue selon toute vraisemblance une limite inférieure de la dimension de l'économie souterraine.

3. Voir Bernard Fortin, Pierrre Fréchette et Joëlle Noreau, ***Dimensions et caractéristiques des activités économiques non déclarées à l'impôt***, Université Laval, 1987.

Deux raisons expliquent pourquoi les résultats d'une enquête directe de ce genre peuvent être biaisés vers le bas. D'abord, il est peu probable qu'une enquête-ménage puisse saisir les dépenses sur les biens et services illégaux. Fait plus important encore, une enquête directe auprès des ménages est incapable de mesurer correctement la dissimulation des recettes des entreprises, qui se produit le plus souvent à l'insu des clients. Elle va en saisir une partie (dans les cas où les clients s'en rendent compte), mais pas la totalité.

Une étude similaire quant à la taille de l'échantillon et la nature du questionnaire, sauf que les biens et services illégaux en étaient exclus, a été menée aux États-Unis en 1981 sous la direction du professeur James D. Smith de l'Institute for Social Research de l'Université du Michigan. L'étude a abouti pratiquement au même résultat, soit 1,4% du PNB comme dimension totale (mesurée et non mesurée) de l'économie 'informelle'.[1] Les trois chercheurs de l'Université Laval ont récemment fait une mise à jour de leur étude et estiment que l'économie souterraine (excluant la production illégale) pourrait représenter 1,5% du PIB du Québec en 1991.[2]

Les indications directes tirées de ces deux enquêtes viennent s'ajouter et appuyer les autres preuves de nature inférentielle présentées jusqu'ici. L'économie souterraine gagne peut-être du terrain, mais tout porte à croire que la production souterraine totale (mesurée et non mesurée par les comptes nationaux) ne constitue encore qu'une petite partie du PIB.

1. D'après l'Internal Revenue Service (le ministère du Revenu) et les comptes nationaux des États-Unis, environ 10 milliards$ des 42 milliards$ saisis dans l'enquête de Michigan étaient à la fois déclarés au fisc et saisis dans le PNB. La définition de l'économie informelle employée est donc plus large que notre définition de l'économie souterraine puisqu'elle comprend des revenus déclarés au fisc. Voir James D. Smith [1983-1, 1983-2].

2. Voir Pierre Fréchette *et al.*, "L'économie souterraine au Québec", ***Interface***, mars-avril 1992.

Conclusion

L'économie souterraine et la mesure de la croissance du PIB

D'un point de vue statique, il est exact que la plupart des transactions souterraines, si elles échappent à la mesure, sont sans doute absentes des deux côtés du PIB, ce qui n'entraîne pas de grand déséquilibre entre revenus et dépenses et les rend encore plus difficiles à déceler. Mais l'économie souterraine n'est pas autarcique. Il n'existe pas de réelle séparation entre les secteurs souterrain et non souterrain de l'économie. Le revenu gagné dans un secteur est dépensé dans l'autre et vice versa. Par conséquent, un boom dans un secteur souterrain important se répercutera forcément sur le reste de l'économie. Le PIB mesuré augmenterait de plus que 1% ou 2% par an si le secteur souterrain contribuait 15% de l'activité et s'accroissait de 10% par an. Une part du revenu considérable généré dans le secteur souterrain serait à son tour dépensée sur des biens et services vendus dans le secteur non souterrain. Les mises en chantier, les ventes de véhicules automobiles et les recettes des restaurants seraient en hausse. Il ne s'est rien passé de semblable en 1991 et 1992.

Le secteur souterrain devrait représenter 5% du PIB, croître trois fois plus rapidement que le reste de l'économie (3% au taux trimestriel au lieu de 1% par exemple), et cette croissance ne devrait nullement se manifester dans les statistiques économiques servant à calculer le PIB officiel pour que la croissance du PIB total (dans les deux secteurs de l'économie) soit sous-évaluée d'un dixième de point. C'est à peu près la révision moyenne au taux de croissance trimestriel du PIB. On peut en conclure, à partir de l'analyse présentée, que la croissance du PIB au Canada n'est pas sous-évaluée à l'heure actuelle, en dépit de l'incapacité du système statistique de saisir toutes les transactions économiques souterraines.

Plus fondamentalement, le système statistique est suffisamment évolué au Canada que seule une très faible proportion de la production marchande de biens et services légaux peut rester non mesurée dans le PIB. Les transactions non déclarées ou non rapportées ne peuvent pas davantage échapper à la mesure que passer inaperçues dans la société.

Il n'y a pas de 'statistiques' sur l'économie souterraine et il n'y en aura sans doute jamais. Ce qui est non rapporté et non déclaré demeurera toujours forcément en partie non mesuré. Il existe néanmoins pleinement de statistiques permettant au Système canadien de comptabilité nationale d'établir avec assez de certitude une taille maximum de 4,2% pour l'économie souterraine en pourcentage du PIB, dont environ 1,5% serait déjà mesuré, et l'autre 2,7%, non mesuré. Cette limite supérieure, basée sur des hypothèses extrêmes, ne doit pas être considérée comme la vraie dimension de l'économie souterraine au Canada.

L'économie souterraine

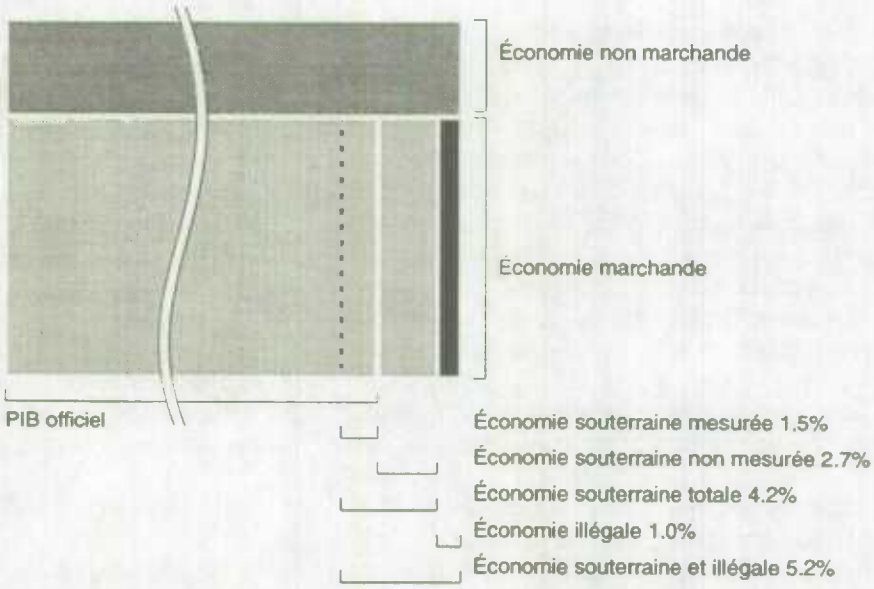

Annexe I

Pourquoi les transactions souterraines n'ont aucune incidence sur l'estimation de certains agrégats du PIB

Les transactions souterraines sont sans incidence sur l'estimation des agrégats suivants du PIB en termes de revenus: a) revenu supplémentaire du travail, b) intérêts et revenus divers de placements, c) ajustement de la valeur des stocks, d) provisions pour consommation de capital, e) impôts indirects et, f) subventions.

Le *revenu supplémentaire du travail* consiste en cotisations obligatoires des employeurs au Régime de pensions du Canada, à l'assurance-chômage et aux caisses de santé et sécurité au travail ainsi qu'en leurs contributions volontaires à des fonds de pensions et des régimes d'assurance en faveur de leurs employés. Les employeurs paient habituellement en tout ou en partie les primes pour l'assurance-maladie, les soins dentaires, l'assurance-vie collective, etc. Il s'agit là de certains coûts qu'évitent les employeurs en embauchant des travailleurs à contrat ou au noir; par définition, la production cesserait d'être souterraine si ces paiements étaient effectués. Ils ne peuvent donc pas être 'manqués' dans le PIB par suite d'activité économique souterraine.

Dans le PIB, l'excédent d'exploitation global des entreprises comprend, outre les bénéfices des sociétés, trois autres éléments: les intérêts et revenus divers de placements, l'ajustement de la valeur des stocks et les provisions pour consommation de capital, dont l'estimation s'articule en gros avec celle des bénéfices. Parce que le profit est essentiellement un reste, tant dans les livres comptables que dans le PIB, toute correction à l'excédent global n'a pas à se traduire en autre chose qu'en profit, les trois autres composantes étant pour l'essentiel retranchées de l'excédent global pour en arriver à l'agrégat du profit. Ainsi, du point de vue des entreprises, les *provisions pour consommation de capital* sont une dépense, non un revenu. Les entreprises vont les surévaluer, et non l'inverse, pour réduire leur revenu imposable. Si elles les sous-évaluaient pour une raison quelconque, elles surévalueraient leurs profits. Le même genre de raisonnement s'applique à l'*ajustement de la valeur des stocks*, qui sert à retrancher les gains ou pertes sur stocks des profits comptables des sociétés. Il s'agit d'un ajustement apporté par les comptes nationaux, ni calculé ni rapporté par les entreprises comme les recettes ou les profits. Les *intérêts et revenus divers de placements* comprennent deux parties. La première, les revenus de placements des administrations, ne fait pas l'objet de transactions souterraines. La seconde, les revenus de placements des particuliers, désigne les transferts des administrations et des entreprises aux particuliers sous forme d'intérêts. Une sous-évaluation ici serait compensée par une surévaluation des bénéfices des sociétés ou du revenu net des entreprises individuelles.

Un bon exemple de cet effet compensatoire est celui des prêts hypothécaires faits par des particuliers, sans intermédiaire financier. L'unique source d'information sur les intérêts reçus sur ces prêts est le montant total déclaré au fisc, qui pourrait être sous-évalué à un degré considérable. Toutefois, comme les intérêts sur hypothèques sont retranchés des loyers bruts pour en arriver au revenu net de loyers, toute sous-estimation des intérêts se traduit ici par une surestimation du revenu net de loyers qui entre dans le revenu net des entreprises individuelles. Seule la répartition du PIB par source de revenu serait incorrecte dans ce cas-ci, et pas son niveau.

Enfin, les *impôts indirects* et les *subventions* ne sont pas des revenus de facteurs. Seuls les impôts indirects ayant été versés à l'État entrent dans le PIB aux prix du marché, pas ceux qui ont été évités par suite de transactions souterraines, ou qui auraient dû être versés. Les subventions sont versées par l'État et ne font pas l'objet de transactions souterraines.

De même, dans le PIB en termes de dépenses, certains agrégats ne font l'objet d'aucune transaction souterraine, à savoir, les *dépenses publiques courantes en biens et services* et l'*investissement des administrations*. Les autres agrégats donnent lieu à des transactions souterraines, mais celles-ci n'entraînent aucune sous-estimation du PIB, ou tout au plus n'ont qu'une incidence négligeable. L'*investissement des entreprises en stocks* est un exemple du premier cas, alors que les *exportations* et l'*investissement des entreprises en construction non résidentielle et en machines et matériel* sont des exemples du second.

L'investissement des entreprises en stocks désigne en fait la valeur de la variation matérielle des stocks. Il est très petit par rapport au PIB, et négatif en cas de réduction des stocks. On sait que les entreprises peuvent inventer ou exagérer des pertes sur stocks

afin de diminuer leur revenu imposable. Toutefois, les gains ou pertes sur stocks sont enlevés dans le calcul de la variation des stocks et celui des bénéfices des entreprises car ils sont sans rapport avec la production courante. La variation des stocks dans le PIB est évaluée aux prix moyens du marché dans la période courante, non aux prix rapportés par les entreprises. L'écart entre l'évaluation des entreprises et celle des comptes nationaux devient l'ajustement de la valeur des stocks, auquel on vient de faire allusion, qui est porté en contrepartie des bénéfices du côté revenu du PIB.

L'investissement des entreprises en construction non résidentielle (bâtiments commerciaux et industriels, routes, autres ouvrages de génie) et en machines et matériel (machines industrielles, ordinateurs, équipement de bureau, véhicules) est estimé, du côté de la demande, au moyen d'une enquête semi-annuelle où on demande aux entreprises leurs intentions d'investissement, et du côté de l'offre, à partir de documents d'importation et d'enquêtes sur la production et les ventes de machines et matériel. Les entreprises fournisseuses peuvent avoir un motif de cacher leurs recettes, mais celles du côté de la demande n'ont aucun intérêt à cacher leurs dépenses. Elles ont droit d'habitude à des crédits d'intrants pour la TPS et les taxes de vente provinciales payées en rapport avec l'investissement. Globalement, le secteur des entreprises est un emprunteur de fonds net dans l'économie, et l'expansion des entreprises est financée en général par des emprunts et des émissions d'actions et obligations, transactions toutes réalisées dans l'économie non souterraine. Les entreprises avec une production complètement cachée (production illégale de vin par exemple) ne feraient pas l'objet d'une enquête, mais elles doivent être de peu d'envergure et ne pas avoir besoin de beaucoup d'équipement pour demeurer cachées, de sorte que leur omission est statistiquement négligeable.

Des entreprises légitimes peuvent aussi tenter de faire passer une dépense en capital (l'achat d'équipement de bureau par exemple) pour une dépense courante afin de réduire leur revenu imposable. Cette pratique peut donner lieu à de l'évitement fiscal, mais elle est légale tout comme celle du prix de cession interne, et ne constitue pas une forme de production souterraine.

Annexe II

Sous-évaluation potentielle des dépenses personnelles en raison de transactions souterraines, par catégorie, 1992

	Statut	Excluant taxes	Incluant taxes	Dissimulation	Autre	Sous-évaluation potentielle totale	
		$M	$M	$M	$M	$M	%
Biens durables:							
Voitures neuves	A	8 817	10 096				
Camions et camionnettes neufs	A	4 481	5 099				
Véhicules automobiles d'occasion	B	3 323	3 954	169		169	4,3
Pièces et accessoires de véhicules	B	3 077	3 498	594		594	17,0
Entretien et réparation de véhicules	B	3 612	4 017	842		842	21,0
Meubles	B	4 066	4 630	127		127	2,8
Revêtements de sol	B	439	499	67		67	13,5
Rembourrage et réfection des meubles	C	166	183	47		47	25,7
Poêles et fours à micro-ondes	B	805	915	15		15	1,6
Lessiveuses et sécheuses	B	597	678	16		16	2,4
Réfrigérateurs et congélateurs	B	674	766	15		15	2,0
Autres gros appareils ménagers	B	793	900	38		38	4,3
Petits appareils électriques	B	859	978	39		39	4,0
Outils et matériel de jardinage	B	509	575	14		14	2,4
Réparation d'équipement ménage	B	263	293	43		43	14,7
Téléviseurs, équipement vidéo et accessoires	B	2 376	2 695	79		79	2,9
Radios, chaînes stéréo et accessoires	B	1 192	1 353	41		41	3,0
Matériel de sport et de camping	B	1 771	2 016	96		96	4,8
Instruments de musique et fournitures	B	1 642	1 858	86		86	4,7
Bicyclettes et motocyclettes	B	1 198	1 359	44		44	3,3
Appareils-photo et accessoires	B	769	872	36		36	4,2
Machines et équipement de bureau	B	1 228	1 397	21		21	1,5
Bateaux, moteurs et accessoires	B	632	720	36		36	5,0
Remorques	B	526	594	19		19	3,2
Location de matériel de loisirs	B	712	807				
Réparation matériel de loisirs	B	366	408	61		61	14,9
Montres et bijoux	B	1 784	2 025	121		121	6,0
Réparation de montres et bijoux	B	95	107	13		13	12,2
Sous-total, biens durables		**46 772**	**53 292**	**2 679**		**2 679**	**5,0**
Biens semi-durables:							
Vêtements pour hommes et garçons	B	6 260	7 039	179		179	2,5
Vêtements pour femmes, filles et enfants	B	9 844	11 079	279		279	2,5
Confection, réparation et altération des vêtements	C	132	145	16		16	11,3
Chaussures	B	2 743	3 064	102		102	3,3
Réparation de chaussures	C	75	84	17		17	20,2
Mercerie et menus articles	B	342	385	15		15	4,0
Tissu à la pièce	B	622	700	17		17	2,4
Textiles et articles d'ameublement ménagers	B	2 722	3 096	127		127	4,1
Valises et maroquinerie	B	171	194	16		16	8,2
Porcelaine, verrerie et articles de cuisine	B	1 506	1 708	94		94	5,5
Lampes, appliques et accessoires	B	713	810	29		29	3,6
Argenterie et couverts	B	163	185	14		14	7,5
Quincaillerie	B	2 233	2 539	164		164	6,5
Jouets, jeux et articles de passe-temps	B	1 789	2 030	105		105	5,2
Films et autres fournitures photographiques	B	375	426	14		14	3,3
Papeterie, livres, journaux et périodiques	B	4 067	4 435	227		227	5,1
Animaux domestiques et fournitures	B	103	117	15		15	12,5
Sous-total, biens semi-durables		**33 860**	**38 036**	**1 430**		**1 430**	**3,8**

A: pas de transactions souterraines, ou sans incidence sur les estimations.
B: incidence due surtout à la dissimulation des revenus par les entreprises.
C: incidence majeure due aux transactions souterraines.

Annexe II

Sous-évaluation potentielle des dépenses personnelles en raison de transactions souterraines, par catégorie, 1992

		Excluant taxes	Incluant taxes	Dissimulation	Autre	Sous-évaluation potentielle totale	
	Statut	$M	$M	$M	$M	$M	%
Biens non durables:							
Aliments et boissons non alcoolisées	B	42 039	42 479	1 512	50	1 562	3,7
Dépenses d'alimentation imputées	A	936	936				
Carburants et lubrifiants	A	11 413	12 197				
Électricité	A	9 067	9 965				
Gaz naturel	A	2 715	2 923				
Autres combustibles	A	2 196	2 405				
Boissons alcoolisées	C	9 561	11 089		1 283	1 283	11,6
Produits du tabac	C	5 779	9 848		1 057	1 057	10,7
Aliments pour animaux domestiques	B	805	911	57		57	6,3
Savons et autres produits de nettoyage	B	1 831	2 070	65		65	3,1
Autres fournitures de ménage	B	3 408	3 839	98		98	2,6
Fleurs et plantes	B	1 332	1 488	117		117	7,9
Articles de toilette et produits de beauté	B	3 685	4 199	108		108	2,6
Médicaments et articles de pharmacie	B	6 129	6 536	180		180	2,8
Sous-total, biens non durables		**100 886**	**110 885**	**2 137**	**2 390**	**4 527**	**4,1**
Services:							
Loyers bruts imputés	A	59 258	59 258				
Services d'eau relatifs aux loyers imputés	A	1 103	1 103				
Loyers bruts versés	B	20 832	20 832		220	220	1,1
Services d'eau relatifs aux loyers versés	A	645	645				
Location de meubles et d'appareils	B	266	266				
Services de concierge	B	722	722				
Repas à l'extérieur	B	17 461	19 497	2 188	146	2 334	11,7
Portion service des boissons alcoolisées	C	3 176	3 589	399	682	1 081	30,1
Hébergement	B	2 463	2 755	293	7	300	10,9
Pension versée	C	274	274		14	14	5,1
Dépenses de voyage	A	13 553	13 553				
Solde et indemnités militaires à l'étranger	A	310	310				
Moins: recettes de voyage	A	-8 059	-8 059				
Logement imputé	A	553	553				
Logement versé	C	701	705		35	35	5,0
Logement dans les universités	A	251	251				
Blanchissage et nettoyage à sec	B	1 002	1 078	175		175	16,2
Services domestiques et ménagers	C	2 559	2 663	203	250	453	17,0
Garde d'enfants	B	3 512	3 512	137		137	3,9
Assurance-propriété, frais de service	A	284	376				
Soins médicaux, dentaires et analogues	B	2 427	2 427		121	121	5,0
Établissements de soins spécialisés	A	3 588	3 588				
Autres soins de santé	A	2 887	2 887				
Soins hospitaliers et soins analogues	A	2 443	2 443				
Assurance accident et maladie	A	987	1 116				
Ponts et autoroutes à péage	A	101	101				
Assurance-automobile, frais de service	A	1 876	1 958				
Stationnement	B	761	797	9		9	1,1
Leçons et tests de conduite automobile	B	234	250	13		13	5,2
Location de véhicules à court et à long termes	B	1 173	1 325	60		60	4,5
Commissions des organisateurs de voyage	A	494	514				
Transport urbain	A	1 276	1 276				

A: pas de transactions souterraines, ou sans incidence sur les estimations.
B: incidence due surtout à la dissimulation des revenus par les entreprises.
C: incidence majeure due aux transactions souterraines.

Annexe II

Sous-évaluation potentielle des dépenses personnelles en raison de transactions souterraines, par catégorie, 1992

		Excluant taxes	Incluant taxes	Dissimulation	Autre	Sous-évaluation potentielle totale	
	Statut	$M	$M	$M	$M	$M	%
Services - suite							
Transport ferroviaire	A	124	132				
Transport interurbain par autobus	A	512	536	5		5	0,9
Transport aérien	A	4 583	4 766				
Transport maritime	B	164	169	2		2	1,2
Taxis	B	307	327	30	5	35	10,7
Déménagement et entreposage	B	525	561	49		49	8,7
Télécommunications	A	5 539	6 311				
Service postal	A	490	526				
Loteries	A	2 470	2 470				
Pari mutuel	A	428	430				
Autres services de loisirs	B	4 596	4 900	322		322	6,6
Télédistribution et télévision payante	A	2 072	2 338				
Cinémas	B	383	410	18		18	4,4
Photographie	B	679	763	79		79	10,4
Universités, dépenses de fonctionnement	A	9 021	9 021				
Écoles privées, dépenses de fonctionnement	A	2 350	2 350				
Autres services éducatifs et culturels	B	1 408	1 446	40		40	2,8
Coiffure pour hommes et dames	B	2 168	2 311	373	37	410	17,7
Autres soins personnels	B	530	568	106		106	18,7
Funérailles et inhumation	B	743	796	89		89	11,2
Compagnies de fiducie, intérêts imputés	A	988	988				
Commissions et courtages	A	967	967				
Intérêts sur la dette de consommation	A	5 872	5 872				
Caisses populaires, intérêts imputés	A	556	556				
Assurance-vie, frais de service	A	4 082	4 134				
Frais de service bancaires versés	A	2 369	2 392				
Frais de service bancaires imputés	A	3 602	3 602				
Caisses populaires, frais de service	A	373	377				
Fonds de pensions, frais de service	A	581	581				
Compagnies de prêt hypothécaire, intérêts imputés	A	1 624	1 624				
Fonds mutuels, frais de service	A	1 521	1 627				
Services juridiques, de comptabilité et autres	B	1 733	1 855		87	87	4,7
Organisations de bien-être, dépenses de fonctionnement	A	4 162	4 162				
Institutions religieuses, dépenses de fonctionnement	A	3 139	3 139				
Syndicats, dépenses de fonctionnement	A	1 544	1 544				
Partis politiques, dépenses de fonctionnement	A	207	207				
Sous-total, services		**211 525**	**21 323**	**4 590**	**1 604**	**6 194**	**2,9**
Sous-total, catégories désignées par A		**181 339**					
Dépenses personnelles en biens et services		**393 053**	**419 536**	**10 836**	**3 994**	**14 830**	**3,5**

A: pas de transactions souterraines, ou sans incidence sur les estimations.
B: incidence due surtout à la dissimulation des revenus par les entreprises.
C: incidence majeure due aux transactions souterraines.

Références

Berger, Seymour, "L'économie non recensée: concepts, méthodes et estimations préliminaires pour le Canada, 1981", ***Revue statistique du Canada***, avril 1986.

Bertrand, Catherine, "La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1993.

Blades, Derek, "The Hidden Economy and the National Accounts", ***Occasional Studies***, OCDE, Paris, juin 1982, réédité dans ***Guide-Book to Statistics on the Hidden Economy***, Nations Unies, New York, 1992.

Carson, Carol, "The Underground Economy: An Introduction", ***Survey of Current Business***, volume 64, mai 1984 (partie I) et juillet 1984 (partie II).

Chandler, Bill, "La valeur du travail ménager au Canada, 1992", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, quatrième trimestre 1993.

Denison, Edward F., "Is U.S. Growth Understated Because of the Underground Economy? Employment Ratios Suggest Not", ***Review of Income and Wealth***, série 28, mars 1982.

Éthier, Mireille, "The Underground Economy: A Review of the Economic Literature and New Estimates for Canada," dans ***Income Distribution and Economic Survey in Canada***, édité par F. Vaillancourt, University of Toronto Press, 1985.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, "The Silent Tax Revolt", présentation devant le Comité permanent sur les finances et les affaires économiques de l'Assemblée législative de l'Ontario, 28 octobre 1993.

Fortin, Bernard, Pierre Fréchette et Joëlle Noreau, "Dimensions et caractéristiques des activités économiques non déclarées à l'impôt", Cahiers d'aménagement du territoire et de développement régional, n° 8702, Université Laval, Québec, 1987.

_____, "L'économie souterraine au Québec", Interface (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences), mars-avril 1992.

Gallup Canada, sondage effectué le 29 novembre 1993.

Jackson, Chris, "La valeur du travail ménager au Canada, 1986", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, premier trimestre 1992.

Karoleff, Vladimir, Rolf Mirus et Roger S. Smith, "Canada's Underground Economy Revisited: Update and Critique", communication présentée au 49e congrès de l'International Institute of Public Finance, Berlin, août 1993.

Kemp, Katharine, "Achats outre-frontière - Tendances et mesure", ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1992.

Régie des alcools de l'Ontario, "The Impact of Smuggling and Illegal Manufacturing of Beverage Alcohol", présentation devant le Comité permanent sur les finances et les affaires économiques de l'Assemblée législative de l'Ontario, 18 novembre 1993.

McCracken, M., 1987. "Illicit Drug Expenditures by Canadians," Informetrica, février 1987. Étude préparée pour Santé et bien-être Canada.

Smith, James D., "Market Motives in the Informal Economy", communication présentée à la conférence "The Economics of the Shadow Economy", Université de Bielefeld, octobre 1983.

_____, "Omitted Product in the U.S. National Accounts: the Gray Economy", communication présentée à la 18e conférence générale de l'International Association for Research in Income and Wealth, août 1983.

Smith, Philip, "Évaluation de la dimension de l'économie souterraine: le point de vue de Statistique Canada", ***L'Observateur économique canadien***, n° 11-010 au catalogue, mai 1994.

_____, "La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la demande finale" ***Comptes nationaux des revenus et dépenses***, n° 13-001 au catalogue, troisième trimestre 1990.

Spiro, Peter S., "Evidence of a Post-GST Increase in the Underground Economy", ***Canadian Tax Journal***, volume 41, numéro 2, 1993.

Statistique Canada, ***Guide des comptes des revenus et dépenses***, n° 13-603F, n° 1 au catalogue, 1990.

005

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010167858

Re[illegible]irectement vos informations sur l'économie canadienne?

Il est probable que vous passez des heures à lire plusieurs journaux et un paquet de revues pour essayer d'avoir une vue complète de la situation économique, et ensuite passer encore plus de temps à séparer le réel de ce qui ne l'est pas. Ne serait-il pas plus pratique (et beaucoup plus efficace) de remonter directement à la source?

Joignez-vous aux milliers de décideurs canadiens gagnants qui lisent *L'Observateur économique canadien* pour leur séance de rapport mensuelle. Rempli de renseignements disponibles nulle part ailleurs, l'OEC permet d'avoir une vue générale rapide et concise de l'économie canadienne. Il est inégalé par sa fiabilité et son exhaustivité.

Une seule source

Les consultations que nous avons eues avec nos nombreux lecteurs, des analystes financiers, des planificateurs, des économistes et des chefs d'entreprise, nous ont permis de présenter l'OEC dans son format actuel en deux parties, qui a été bien accueilli. La **section de l'analyse** contient des commentaires qui donnent à réfléchir sur la conjoncture économique, les problèmes, les tendances et les développements. **L'aperçu statistique** contient l'ensemble complet des chiffres réels pour les indicateurs économiques essentiels : les marchés, les prix, le commerce, la démographie, le chômage et bien d'autres encore.

Plus pratique, plus simple, plus facile à utiliser qu'auparavant, ***L'Observateur économique canadien*** vous offre plus de 150 pages de renseignements poussés sous une seule couverture.

Vous recevrez également un exemplaire gratuit du **Supplément statistique historique** annuel. Vous aurez ainsi devant vous soixante années de données rétrospectives et ce, à titre gracieux.

Pourquoi devez-vous donc attendre que d'autres publient les données de Statistique Canada qu'ils ont reprises alors que vous pouvez les obtenir directement à la source? Abonnez-vous à ***L'Observateur économique canadien*** dès aujourd'hui.

Pourquoi acheter l'OEC?

En tant qu'abonné à l'OEC, vous êtes directement relié aux analystes économiques de Statistique Canada. Le nom et le numéro de téléphone des experts qui peuvent vous aider à résoudre vos problèmes particuliers de recherche ou trouver des données spécialisées sont cités dans les articles et les rubriques de l'OEC.

Le prix de l'abonnement annuel à *L'Observateur économique canadien* (n° 10-230 au catalogue) est de 220 $ au Canada, de 260 $ US aux États-Unis et de 310 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à :
Statistique Canada
Division du marketing
Vente et service
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

ou adressez-vous au Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche de chez vous et dont la liste figure dans cette publication.

Si vous le préférez, vous pouvez envoyer votre commande par télécopieur au 1-613-951-1584, ou téléphoner sans frais au 1-800-267-6677 et utiliser votre carte VISA ou MasterCard.

L'OBSERVATEUR ÉCONOMIQUE CANADIEN

PERSPECTIVES SUR L'ENVIRONNEMENT

Tout le monde s'inquiète de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de la contamination de notre environnement par des déchets toxiques et de la disparition d'espèces. Mais que connaissez-vous **vraiment** des principales interactions environnementales au Canada?

Statistique Canada vient de faire paraître une nouvelle publication intitulée ***Perspectives sur l'environnement 1993 : études et statistiques***. Cette nouvelle publication, qui tire ses résultats d'études et d'enquêtes récentes, a été rédigée pour vous aider à comprendre les questions actuelles touchant l'environnement. Cet ouvrage de 100 pages explore les cinq thèmes suivants :

- répercussions de l'industrie sur l'environnement
- utilisation des terres agricoles
- comportement des ménages et l'environnement
- gestion des déchets et recyclage
- comptabilité des ressources naturelles

Ses 13 chapitres sont remplis d'analyses en profondeur étayées de graphiques et de tableaux qui les rendent faciles à comprendre. S'y retrouvent aussi les conclusions d'une étude spéciale sur l'utilisation des terres menée dans le parc national du Mont-Riding au Manitoba pour illustrer comment les activités socio-économiques entrent en conflit avec les écosystèmes naturels.

Cette publication, unique en son genre, vous fera prendre conscience de certains faits troublants, par exemple :

- En 1990, les municipalités de plus de 50 000 habitants ont recyclé 9 % du poids total des déchets recueillis;
- Seulement 15 % des ménages canadiens déclarent qu'au moins un membre de la famille utilise le transport en commun pour aller travailler;
- En 1985, la production d'électricité représentait la source principale des gaz à effet de serre pour l'ensemble de l'activité industrielle.

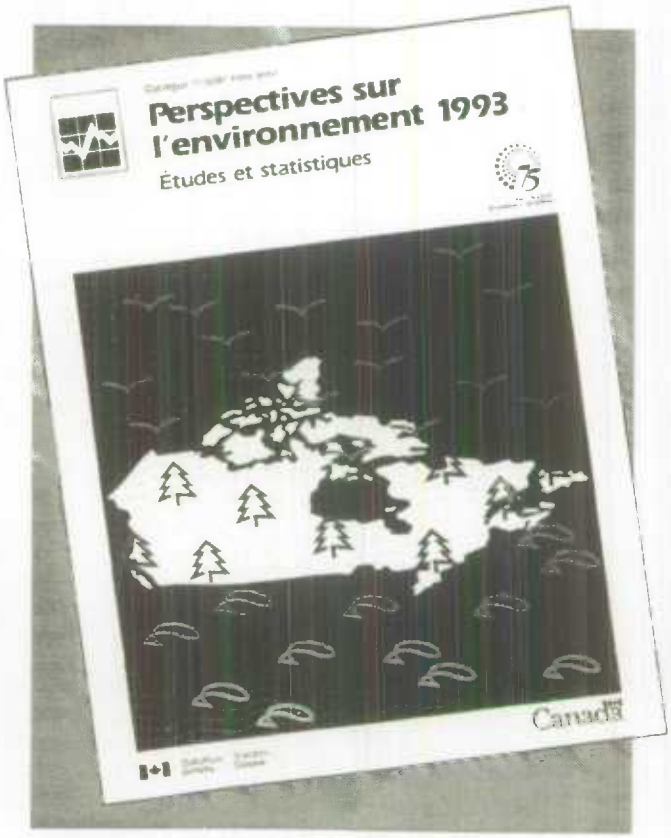

L'abonnement à ***Perspectives sur l'environnement*** (n° 11-528F au catalogue) est offert à seulement 25 $ au Canada, 30 $ US aux États-Unis et 35 $ US dans les autres pays.

Pour recevoir votre exemplaire, veuillez écrire à la : Division de la commercialisation, Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, ou télécopier votre commande au (613) 951-1584. Vous pouvez également vous procurer ***Perspectives sur l'environnement*** en communiquant avec le Centre de consultation de votre région. (La liste figure dans cette publication).

Pour commander plus rapidement, composez le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.

BASES DE DONNÉES POUR L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

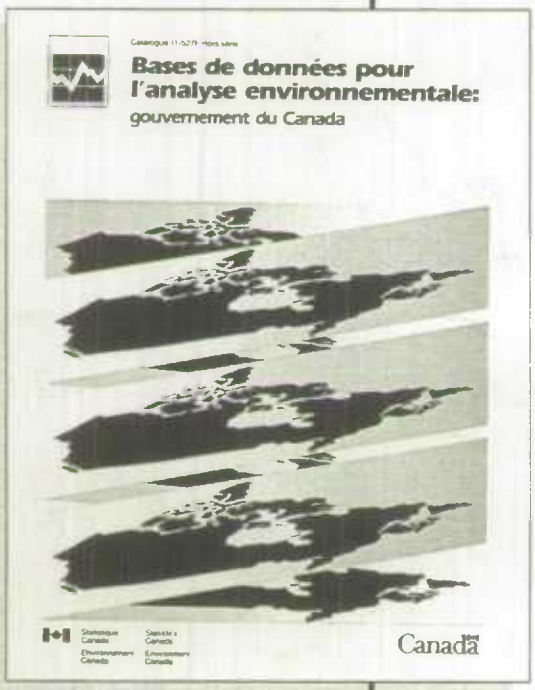

Bases de données pour l'analyse environnementale : gouvernement du Canada est un guide des sources de renseignements sur l'environnement canadien. Quel que soit le sujet de vos travaux, ***Bases de données pour l'analyse environnementale*** vou indiquera dans quelle direction orienter vos recherches.

Ce livre de référence est le résultat d'une collaboration entre Statistique Canada et Environnement Canada. Il renferme une description de plus de 370 bases de données qui pourront servir à vos recherches.

Vous cherchez des données sur...

...l'agriculture et l'environnement?
...la qualité de l'air dans les villes?
...les fabricants de produits environnementaux?
...les contaminants dans les poissons et les oiseaux de mer?

Bases de données pour l'analyse environnementale regroupe toutes les sources de l'administration fédérale en une seule publication facile à consulter!

Le plus sûr moyen de bien commencer!

La liste des bases de données est dressée en fonction des ministères et organismes publics :

- Environnement Canada,
- Pêches et Océans,
- Statistique Canada,
- Forêts Canada,
- Industrie, Sciences et Technologie Canada,

...et de nombreux autres!

Pour faciliter encore plus la consultation, une disquette est fournie avec la publication. Trouver la base de données qui renferme les renseignements que vous cherchez devie alors un jeu d'enfant : il n'y a plus qu'à taper les «mots clés».

Ne perdez plus votre temps à chercher des sources de données : commandez dès aujourd'hui ***Bases de données pour l'analyse environnementale***.

Bases de données pour l'analyse environnementale : gouvernement du Canada (n° 11-527F au catalogue) est vendu 55 $ au Canada, 66 $ US aux États-Unis et 77 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, ou communiquez avec le Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche de chez vous (la liste de ces centres figure dans la présente publication).

Pour commander plus rapidement, commandez par télécopieur au **(613) 951-1584**, ou encore téléphonez au numéro sans frais **1-800-267-6677** et donnez votre numéro de bon de commande ou utilisez votre carte VISA ou MasterCard.